



Stratégie Régionale d'Innovation

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



SOMMAIRE

1- LE PROCESSUS D'ELABORATION	3
1-1- Les acquis de la SRI 2009-2013	3
1-2- De la SRI à la 3S	6
1-2-1 - Le processus de découverte entrepreneuriale	6
1-2-2- L'identification des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et l'émergence des projets structurants	8
2- DU DIAGNOSTIC AUX ORIENTATIONS	13
3- LES ORIENTATIONS DE LA SRI	14
3-1- Créer de la valeur et de l'emploi par les Domaines d'Activités Stratégiques	17
3-1-1- Transition énergétique - Efficacité Energétique	19
3-1-2- Risques-Sécurité- Sûreté	25
3-1-3- Santé – Alimentation	28
3-1-4- Mobilité intelligente et durable	33
3-1-5- Tourisme - Industries culturelles et contenus numériques	38
3-1-6- Technologies clés génériques	41
3-2- Accompagner la croissance des entreprises par un écosystème régional d'innovation renforcé	43
3-2-1- Accompagner la croissance des entreprises innovantes à potentiel : de la création à l'internationalisation	43
3-2-2- Renforcer l'écosystème régional	59
3-2-3- Promouvoir un nouveau modèle économique et un nouvel entrepreneuriat par l'innovation sociale	71
4- LES INSTRUMENTS DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE	76
4-1- Le Conseil Régional de l'Innovation	77
4-2- L'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises	77
4-3- Le monitoring et l'évaluation	80
5- PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL ET INDICATEURS	82
6- ANNEXES	

6-1- Diagnostic détaillé

6-2- Processus détaillé d'identification des DAS et des premiers projets structurants (mission Price/CEIS)

6-3- Panorama des TIC (synthèse)

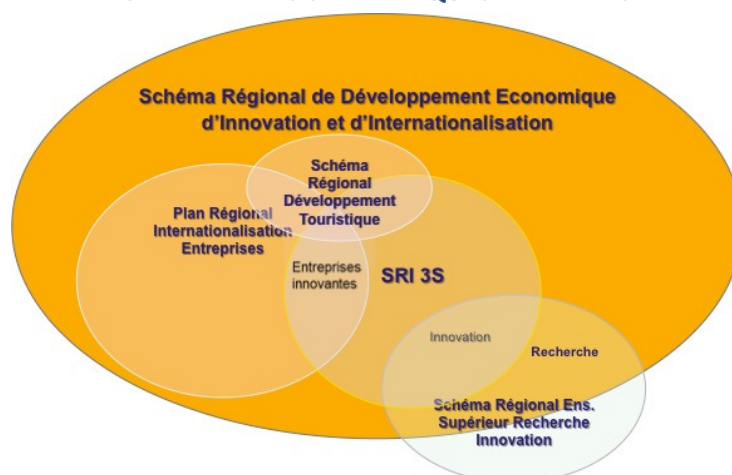
6-4- Stratégie de COhérence Régionale d'Aménagement Numérique – SCORAN (Synthèse)

1- LE PROCESSUS D'ELABORATION

La démarche de Stratégie Régionale d'Innovation 3S s'intègre dans un contexte national et régional particulier, lié à l'élaboration de plusieurs démarches stratégiques fortement imbriquées et participant à une vision cohérente de la politique régionale en faveur du développement économique et de l'innovation :

- le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), dont la SRI-3S constitue la « brique » innovation,
- le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), avec lequel la SRI-3S présente une articulation forte à deux niveaux : les entreprises qui développent une forte activité à l'international sont en majorité des entreprises qui innovent et le PRIE a identifié les 5 Domaines d'Activités Stratégiques de la SRI-3S comme les filières prioritaires d'accompagnement des entreprises à l'export,
- le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) dont la SRI-3S constitue le volet innovation,
- le Schéma Régional de Développement Touristique dont la SRI 3S constitue une actualisation et une priorisation en matière d'innovation touristique

5 DEMARCHES STRATEGIQUES INTEGRES



1-1- Les acquis de la SRI 2009-2013

La Stratégie Régionale d'Innovation adoptée en 2009 par l'Assemblée Régionale avait identifié **4 grandes orientations stratégiques** :

1. Le renforcement de la dynamique d'innovation par les Pôles de Compétitivité et les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES),
2. L'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'innovation par une offre de services renforcée au sein d'un réseau régional d'innovation – *PACA Innovation* – regroupant près de 70 structures d'appui et accompagnement à l'innovation animé par une tête de réseau, l'association Méditerranée Technologies,
3. L'identification de quelques Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) porteurs d'activité économique, associant des compétences économiques, technologiques et sociales fortement présentes en région, au service de deux thématiques différenciatrices pour Provence-Alpes-Côte d'Azur : la Méditerranée Durable et l'économie créative,
4. La prise en compte d'une approche large de l'innovation centrée sur l'utilisateur et allant au-delà de la seule innovation technologique.

La SRI de 2009-2013 avait d'autre part identifié 12 chantiers dotés d'objectifs spécifiques, mais sans que soient précisées les modalités de pilotage ni les ressources budgétaires affectées à chacun d'entre eux:

CHANTIERS SRI 2009-2013	OBJECTIFS
Observatoire régional de l'innovation	Disposer, à l'échelle régionale, des moyens d'évaluer et de définir les politiques d'innovation
Evolution du Réseau Régional de l'Innovation	Améliorer la performance du Réseau Régional de l'Innovation et le niveau de service rendu en renforçant la professionnalisation des équipes des structures du RRI et en facilitant l'appel à des services croisés entre structures
Animation des pôles	Evaluer précisément l'animation des PRIDES et envisager une animation globale plus structurée
Financement de l'innovation	Comblent « les trous dans la raquette » du financement de l'innovation et créer une passerelle culturelle entre le secteur public et le monde du financement privé
Innovation administrative	Raccourcir les délais d'élaboration et d'instruction des dossiers administratifs et financiers
Les « ateliers de la créativité »	Mettre le capital humain en situation créative et ancrer l'image de « région créative »
Opportunités pour la « Méditerranée Durable »	S'organiser pour capter de grands projets, de grands équipements, des équipes complémentaires de recherche
Innovation touristique	Permettre au secteur touristique de se doter d'outils d'innovation adaptés à ses entreprises
Innover par les compétences	S'appuyer sur une coopération des acteurs sociaux et économiques, publics et privés
Innovation par les territoires	Etre attentif à la diversité des territoires et initier une dynamique de diffusion de l'innovation sur les grands territoires et les bassins économiques qui contribuerait à l'ancrage territorial des entreprises
La culture de l'innovation	Diffuser le goût de l'innovation et les méthodes de la créativité
Innovation par les usages	Permettre aux projets accompagnés de trouver des dispositifs leur permettant d'inclure les approches « usages » dans le processus d'innovation

Un bilan à mi-parcours a conduit au recentrage des objectifs de la SRI autour de **6 chantiers prioritaires**, avec aujourd'hui pour chacun d'eux un certain nombre de recommandations :

- Un **Observatoire Régional de l'Innovation** a été mis en place dès 2010 au sein de Méditerranée Technologies autour de trois missions complémentaires :
 - une mission de monitoring à travers la publication de **l'index de l'innovation** (*photographie et suivi de l'évolution des principaux indicateurs macro de l'innovation, positionnement de la région par rapport aux autres régions françaises et européennes, données synthétiques sur les acteurs, la demande et l'offre d'accompagnement à l'innovation,..*), le **baromètre des PME Innovantes** (*enquête biennale sur les besoins, les difficultés et la satisfaction des entreprises par rapport à l'offre de services régionale, caractérisation des profils des entreprises innovantes*) et la mise en place et le suivi d'une **base de données de 5000 entreprises « innovantes »**.
 - une mission de prospective à travers la réalisation **d'études thématiques** (*innovation et services, SHS et innovation par les usages, essaimage,..*) et la **participation à des projets européens** portant sur les politiques d'innovation et leurs systèmes de suivi et d'évaluation (*tels que par ex. Scinnopoli, Know-hub, ...*)

- une mission d'évaluation à travers la **réalisation d'études d'impact** (ex. analyse de l'impact de la présence du CEA sur le territoire régional) ou **d'évaluations des dispositifs** (ex. PACALabs, APRF,...)

Il convient aujourd'hui de renforcer l'articulation entre les fonctions de suivi de l'action du réseau et de pilotage des structures en introduisant un pilotage par la performance face à une certaine inertie constatée au niveau des structures du réseau.

- Un début de **structuration de l'offre de services aux entreprises** du Réseau PACA INNOVATION a été réalisé avec la publication d'un catalogue des services et la mise en place d'un portail de l'innovation www.pacainnovation.com. 130 membres du réseau ont été formés (sur les 350 équivalents temps plein du Réseau) pour l'acquisition de nouvelles compétences en lien avec les attentes des entreprises (identifiées dans le baromètre des PME innovantes).

Le travail de coordination entre les acteurs du réseau pour partager une culture et des enjeux communs en matière d'innovation, pour assurer une meilleure orientation des entreprises, pour réaliser une qualification et une segmentation des services du réseau dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le conseil privé reste à approfondir.

- La politique industrielle nationale des **pôles de compétitivité** complétée par la politique régionale des **PRIDES** a permis une bonne structuration économique du territoire. L'évaluation nationale des pôles de compétitivité en 2012 a fait ressortir un besoin pour les pôles de passer de « l'usine à projets de R&D » à « l'usine à produits » avec une attention portée sur les phases aval du processus d'innovation.

L'évaluation des PRIDES réalisée en 2010 a mis quant à elle en avant la nécessité de renforcer leur stratégie de développement et de mutualisation.

- Une **carence dans le financement** des phases d'amorçage et de développement des entreprises innovantes avait été constatée, ce qui a conduit à la création de nouveaux outils d'ingénierie financière: le fonds d'amorçage et de développement *PACA Investissement* en 2011 et le fonds de garantie *JEREMIE* en 2012.

Le partenariat public - privé, notamment pour des tickets d'interventions plus importants, la lisibilité des dispositifs et la simplicité d'accès au financement restent encore à améliorer.

- Les **8 domaines stratégiques potentiels** identifiés dans la SRI ont irrigué les chantiers de la créativité et de la Méditerranée Durable. Une animation des acteurs, un travail d'approfondissement des périmètres des DAS et une mission d'ingénierie de projets structurants ont été réalisés en 2011 et 2012 pour resserrer le nombre de DAS (passage de 8 à 5 DAS).

Le travail qui doit être aujourd'hui poursuivi concerne, pour chacun des DAS, les modalités d'animation d'un écosystème ouvert, la pérennisation du processus de découverte entrepreneuriale et l'implémentation des projets structurants.

- **L'innovation par les usages** a été confortée en 2010 par le programme expérimental *PACA-Labs* qui promeut l'expérimentation de technologies ou de services numériques innovants sur les territoires avec une communauté d'utilisateurs, ou encore le projet pilote *Designer en résidence* dans lequel l'expertise en matière de design investigue de nouveaux usages pour les produits et services innovants.

Il est maintenant nécessaire de déployer ces outils au-delà du seul secteur numérique et de se doter d'une réelle expertise dans ce domaine, en s'appuyant sur un mixage de compétences associant sociologues, designers, économistes...

La Région avait donc « anticipé » l'exigence communautaire liée au concept de Spécialisation Intelligente avec d'une part, l'identification dès 2011 de priorités d'investissement basées sur l'analyse des avantages comparatifs et des potentiels de marché, d'autre part l'amorce d'un processus continu de prospective et d'évaluation de la politique régionale de soutien à l'innovation permettant un recentrage *in itinere* de l'action publique.

Le rapport de l'évaluation de la SRI de Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisée en 2012 par Claire NAUWELAERS indique d'ailleurs à cet égard que « ... **les acteurs de PACA ont entrepris des pas majeurs vers la définition d'une stratégie de Smart Specialisation pour la région (3S)...** » et que la SRI a introduit deux changements majeurs :

- l'implémentation d'une **vision de l'innovation large et centrée sur l'utilisateur**, allant de pair avec l'objectif de la S3 qui est de se centrer sur le potentiel marché de l'innovation,
- une première concentration des financements publics sur des **domaines prioritaires** - les Domaines d'Activités Stratégiques - dans lesquels la région peut développer des niches de différenciation. Evolution qui est au cœur du processus de spécialisation intelligente.

Ce rapport évoquait aussi des marges de progrès à 3 niveaux :

- la nécessité de **poursuivre le processus de priorisation**, à partir du périmètre des Domaines d'Activités Stratégiques, en le basant sur un processus de sélection participatif s'appuyant sur des données robustes et une expertise internationale,
- la nécessité de **conforter un système de monitoring** précis fort via l'Observatoire Régional de l'Innovation et des indicateurs d'évaluation, ces indicateurs présentant une acuité particulière pour dynamiser les structures intermédiaires d'accompagnement à l'innovation qui présentent, pour certaines d'entre elles une relative inertie,
- la nécessité de mieux prendre en compte le **lien étroit existant entre l'innovation et l'international**. Le besoin d'internationalisation des structures d'accompagnement tout comme le développement de partenariats interrégionaux et internationaux, constitue un préalable au positionnement de la région dans les niches d'excellence.

Nous avons ainsi capitalisé les acquis de la SRI 2009-2013 et nous nous sommes appuyés sur les recommandations issues de cette première expertise européenne pour poursuivre et conforter, en lien avec les acteurs régionaux, la démarche engagée en 2009.

1-2- De la SRI à la SRI 3S

1-2-1- Le processus de découverte entrepreneuriale

Cette démarche de Smart Specialisation initiée en 2009 et qui se poursuit depuis en continu, s'appuie sur un **processus de découverte entrepreneuriale** alimenté par :

- des données quantitatives et qualitatives issues d'études macroéconomiques, d'enquêtes et de démarches d'évaluation,
- une mobilisation active des acteurs et de leurs réseaux pour approfondir le périmètre des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS),
- une sollicitation directe d'entreprises « cibles » dans le cadre d'une mission spécifique confiée aux cabinets Price Waterhouse Cooper et CEIS pour faire émerger des projets structurants issus des DAS.

Près d'une **vingtaine d'études** réalisées entre 2009 et 2013 ont ainsi contribué à une actualisation régulière et permanente de la démarche :

- **2009** : étude sur les Domaines d'Activités Stratégiques (*Cabinet Technopolis*) - enquête sur les PME innovantes de PACA (*Méditerranée Technologies*) - étude sur le potentiel de valorisation de la recherche dans les TIC, l'énergie et les sciences de la mer (*Association Valorpaca et cabinet Alcimed*) - étude sur les incubateurs et les pépinières de la région (*Cabinet InnoTSD et Méditerranée Technologies*)
- **2011** : premier baromètre des entreprises innovantes (*Méditerranée Technologies-Opinionway*) – évaluation des PRIDES (*Cabinet CMI*) - étude sur les entreprises issues du système d'accompagnement en PACA (*Méditerranée Technologies*) - panorama de l'enseignement supérieur en PACA (*Méditerranée Technologies*) - panorama des industries culturelles (*Mission de Développement Economique Régionale*)
- **2012** : étude sur l'essaimage en PACA (*Méditerranée Technologies*) - étude sur les SHS et l'innovation (*Méditerranée Technologies*) - évaluation du programme PACA Labs (*Méditerranée Technologies*) - étude sur les start up dans les secteurs émergents de l'économie régionale (*Méditerranée Technologies*)
- **2013** : deuxième édition du Baromètre des PME innovantes de PACA et des ETI (*Méditerranée Technologies*) - panorama des TIC en PACA (*Mission de Développement Economique Régionale*) – Mission Price WaterHouse Cooper/CEIS sur l'ingénierie des projets structurants des Domaines d'Activités Stratégiques.

La **base de données des entreprises innovantes** alimentée par l'Observatoire Régional de l'Innovation, permet d'assurer un suivi régulier des entreprises innovantes, de leur évolution dans les temps sur les principaux indicateurs économiques et de détecter les nouvelles start-up régionales.

La construction de la SRI-3S a fait l'objet d'une **large consultation** des acteurs de l'innovation et des entreprises dans le cadre de **6 groupes de travail** propres à la démarche (*services de soutien à l'innovation – financement de l'innovation – évolution des pôles et PRIDES – ressources humaines pour innover – TIC et croissance numérique – Domaines d'Activités Stratégiques*) ou articulés avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (*assises régionales de l'innovation*) et le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation (*consultation écrite*), complétés par un cycle de **10 réunions territoriales** qui se sont tenues en juillet et septembre 2013 associant chacune une quinzaine de chefs d'entreprises représentatifs de l'économie régionale. Cette démarche a, par ailleurs, permis de mettre à jour les résultats des études les plus anciennes.

Le travail de définition des Domaines d'Activités Stratégiques s'est déroulé en parallèle de la révision des feuilles de route des Pôles de Compétitivité. S'appuyant sur une approche « bottom-up » impliquant les entreprises adhérentes, ce travail de révision a, lui aussi, nourri le processus d'identification des activités de spécialisation de la région. Un **croisement entre les feuilles de route des pôles et la 3S** a ainsi été réalisé entre les mois d'avril et juin 2013 dans le cadre d'échanges directs avec tous les directeurs des pôles de compétitivité de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1-2-2- L'identification des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) et l'émergence des projets structurants

Les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) constituent la pierre angulaire d'une nouvelle politique régionale industrielle et d'innovation, recentrant l'investissement public sur un nombre limité de priorités basées sur les caractéristiques intrinsèques du territoire et affirmant une ambition forte pour le développement régional et la création d'emplois.

Les DAS ont pour objectif d'accélérer la création et le développement de start-ups et PME innovantes à fort potentiel de croissance, positionnées sur des industries émergentes.

A ce titre, les DAS peuvent aussi bien contribuer au renouvellement de secteurs traditionnels (*tels que par exemple le bâtiment ou le tourisme*) que participer à la création de nouvelles filières sur des industries émergentes (*comme par exemple l'énergie éolienne off-shore ou le solaire à forte concentration*).

L'identification des DAS est issue d'un processus initié dès la SRI de 2009, de détermination des avantages compétitifs de la région à partir :

- d'une masse critique innovante (*talents de R&D, forces entrepreneuriales, infrastructures de recherche, clusters, organismes de transfert de technologies,...*),
- de ressources « low tech » (*organismes de formation, laboratoires de sciences humaines et sociales*) et de l'identification des principaux concurrents.

Ce processus s'appuie également sur la prise en compte d'enjeux sociétaux et environnementaux particulièrement prégnants en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*vieillesse de la population, rénovation de l'habitat, prévention des risques naturels et industriels,..*) et du positionnement euro-méditerranéen de la région.

8 domaines potentiels avaient été déterminés en 2009, sur la base des études mentionnées précédemment : sécurité et sûreté, technologies numériques et industries du contenu numérique, bâtiment durable et écologie urbaine, transport et mobilité durables, e-santé, santé et alimentation durables, maladies émergentes et infectiologie, gestion des risques. Ces domaines devaient alimenter les deux thématiques différenciatrices de la SRI : l'Economie créative et la Méditerranée durable.

Le caractère large et hétérogène de ces thématiques ne permettant pas une appropriation collective des acteurs, des **ateliers participatifs** réunissant entre 20 à 25 acteurs représentatifs du système d'innovation (incubateurs, CEEI, Pôles et PRIDES, laboratoire de recherche, universités,..) se sont tenus en 2011.

Ces ateliers ont permis de valider la caractérisation des domaines, compléter les éléments de connaissance sur le potentiel régional et pointer les pistes de coopérations inter-PRIDES. Le travail au sein des ateliers a d'autre part permis de resserrer le périmètre à **5 Domaines d'Activités Stratégiques** et d'en identifier les premières problématiques de marché.

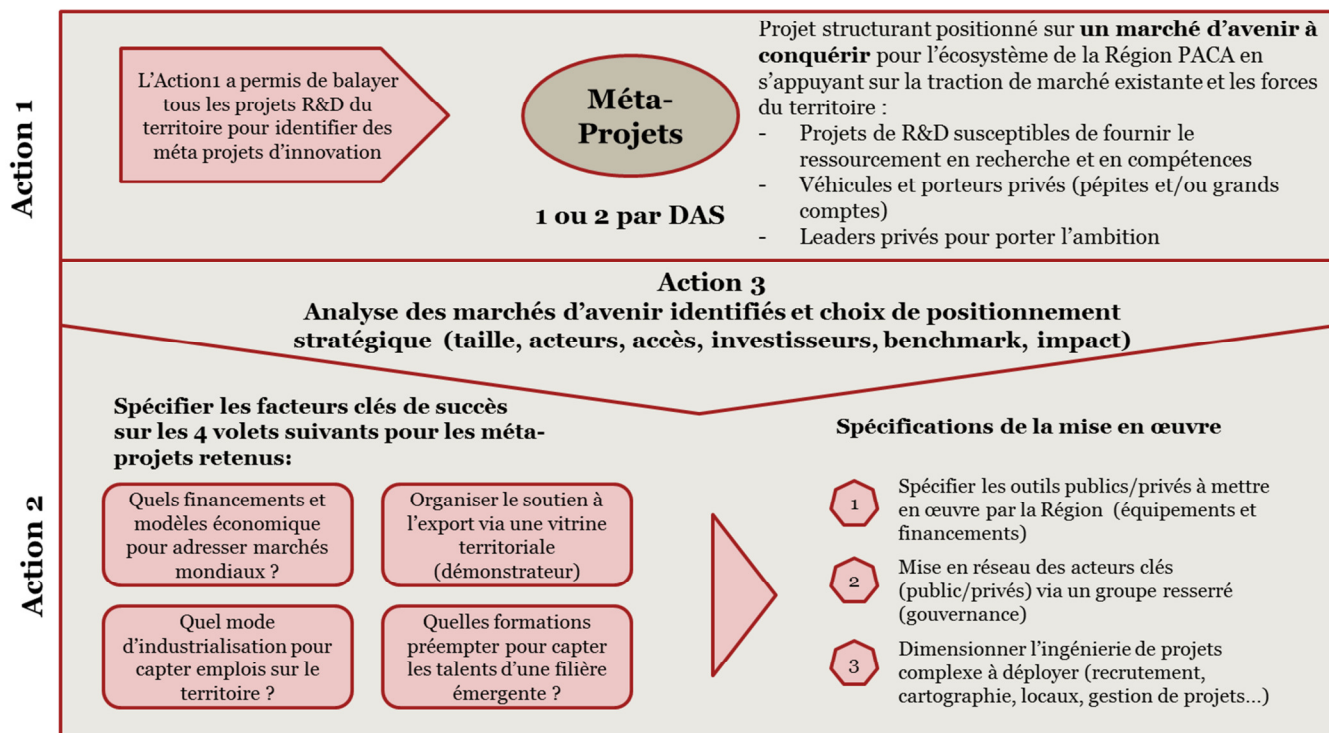
Ces 5 DAS ont constitué dès 2011-2012 un filtre de sélection pour le soutien régional aux projets de recherche et développement et aux bourses doctorales.

DAS	Problématiques marché
Habitat durable et écologie urbaine	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique dans le bâtiment (<i>bâtiment méditerranéen durable, isolation thermique</i>) • Production et gestion de l'énergie (<i>smart grids</i>)
Mobilité intelligente et durable	<ul style="list-style-type: none"> • Régulation du trafic : <i>information, surveillance, gestion</i> • Véhicule propre : <i>biocarburant, allègement de véhicule</i> • Inter-modalité, interconnexion des flux logistiques
Risque, sécurité et sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance environnementale, dépollution. • Gestion de la ressource en eau • Sécurité : <i>intervention en milieu hostile, protection des infrastructures critiques, communications sécurisées</i>
Santé et Bien être	<ul style="list-style-type: none"> • Santé à domicile • Alimentation santé
Industries culturelles et du contenu numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Loisirs numériques • Transmédia

Pour répondre aux questions liées au caractère opérationnel des DAS qui se sont alors posées (*comment faire des DAS des accélérateurs d'innovation ? comment les utiliser pour asseoir un positionnement différenciateur « tiré par les marchés » ? comment ce ciblage thématique peut-il produire un effet d'entraînement sur l'économie et l'emploi ?*) une mission a été confiée en 2012 aux cabinets Price Waterhouse Cooper et CEIS afin de détecter les entreprises à potentiel et construire des programmes d'accélération vers les marchés pour chacun des 5 domaines. Cette mission de mise en œuvre opérationnelle des DAS a été segmentée en **3 phases** :

- réalisation du **portefeuille R&D du territoire** à partir d'un balayage de tous les projets structurants de recherche issus des projets des pôles de compétitivité et du Programme d'Investissement d'Avenir en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- sélection et définition du contenu d'une liste restreinte de programmes d'accélération vers le marché (*dits méta-projets*) à partir d'une **analyse rapide des périmètres des marchés stratégiques** correspondant à chacun d'entre eux
- spécification des **besoins des entreprises et des outils à mettre en œuvre** en répondant à plusieurs interrogations (financement, industrialisation locale des produits, soutien à l'exportation, formation) dans le cadre d'une vaste campagne d'entretiens auprès des entreprises.

Conquérir de nouveaux marchés d'avenir pour l'écosystème d'innovation en PACA



Source: Price Waterhouse Cooper / CEIS – Etude DAS – Région PACA

La **première étape** s'est focalisée sur le portefeuille R&D du territoire. Tous les projets structurants de recherche ont été détectés à partir des projets des pôles de compétitivité et de ceux issus du Programme d'Investissement d'Avenir. Ce sont les projets de recherche les plus en aval dans la chaîne de valeur et potentiellement positionnés sur les marchés les plus porteurs qui ont retenus l'attention.

48 projets de Recherche Développement Innovation (18 dans le DAS « Santé-Alimentation », 14 dans le DAS « Transition et efficacité Energétique », 12 dans le DAS « Risques Sécurité sureté », 4 dans le DAS « Industries Culturelles et Contenu Numérique ») ont ainsi été analysés en fonction d'indicateurs de compétitivité et d'attractivité. Les DAS « Transition Energétique », « Risques Sécurité », « Santé alimentation » présentent une maturité technologique plus élevée que le DAS « Mobilité Intelligente et Durable » dont le périmètre est plus hétérogène et le DAS « Tourisme Industrie Culturelle et contenu numérique » qui représente un domaine en émergence.

Dans une **deuxième étape**, les projets de RDI les plus prometteurs ont été positionnés, pour chacun des DAS, sur des chaînes de valeurs afin de regrouper ceux qui convergeaient sur les mêmes périmètres de marché.

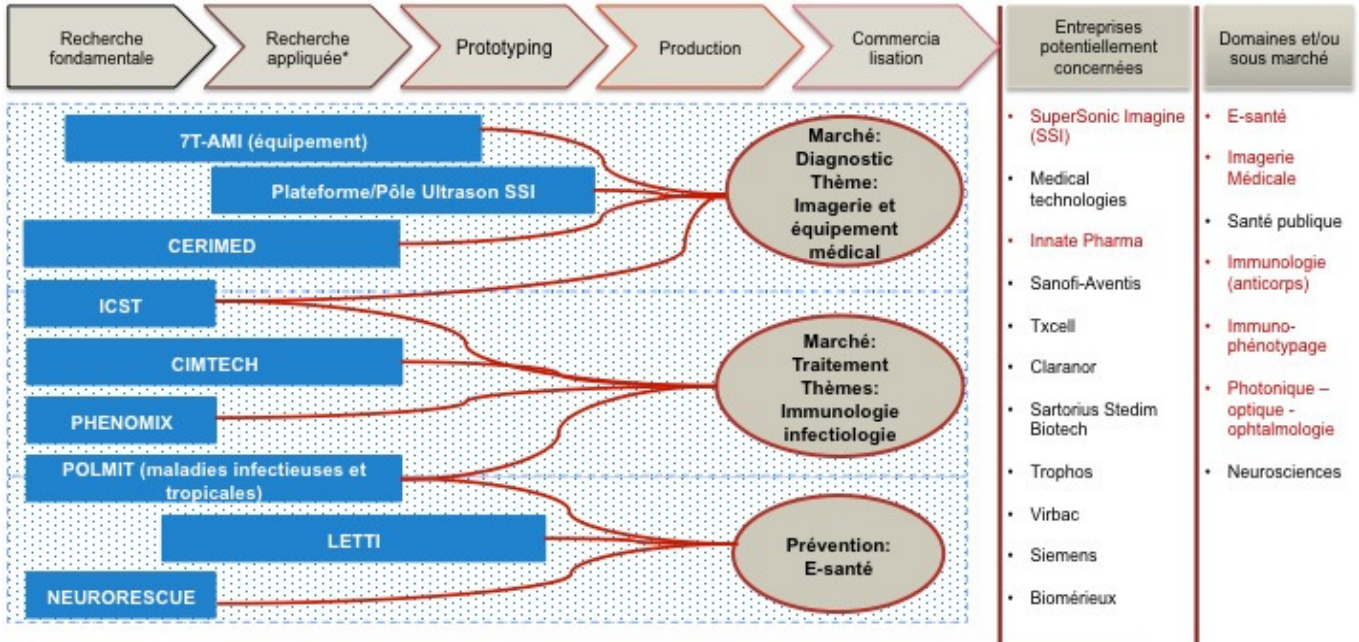
Chacun de ces périmètres de marché a été défini comme stratégique pour le territoire dès lors qu'il se caractérisait par un potentiel de R&D solide et par un tissu d'acteurs économiques (PME ou Grands Donneurs d'ordre) disposant soit d'un portefeuille de produits innovants, soit d'une capacité avérée à transformer la R&D produite localement en produits d'avenir.

Exemple de ces deux étapes pour le DAS « Santé – Alimentation »

Vision d'ensemble des projets dans la chaîne de valeur: DAS « Santé et Alimentation »

Périmètre des méta-projets à construire

Projets structurants à construire pour accéder aux marchés



ENJEUX CLÉS:

- Accompagner les projets vers leurs marchés
- Agrégation de projets autour d'une compétence forte diagnostic / imagerie / immunologie / Ophtalmologie
- Quel opérateur pour le déploiement e-santé ?
- Quel financement de l'accélération et du développement commercial ?

Source: Price Waterhouse Cooper / CEIS / Etude DAS / Région PACA

DAS SANTE - ALIMENTATION	
<i>Leaders internationaux n'ayant pas leur siège en PACA mais y développant une activité commerciale, susceptibles de tirer le marché</i>	<i>Premier cercle de PME régionales qui se démarquent par leur capacité d'innovation susceptible de tirer le marché</i>
SANOFI SIEMENS SARTORIUS STEDIM BIOTECH	SUPERSONIC IMAGINE, ENOVACOM, MEDIANE SAS, OLEA MEDICAL, CDL PHARMA, MEDIAN TECHNOLOGIES, NEUROSERVICE, SENSOR, INNATE PHARMA, TROPHOS, TXCELL, SARTORIUS STEDIM BIOTECH, OLEA MEDICAL, CDL PHARMA, MEDIAN TECHNOLOGIES, NEUROSERVICE, EUROS, BIOTECHNI, CDL PHARMA, GRAFTYS, SENSOR

La **dernière étape** a consisté à sélectionner et définir le contenu d'une liste restreinte de **programmes d'accélération vers le marché** à partir d'une analyse rapide des périmètres de marchés stratégiques correspondant à chaque DAS et à partir de la consultation de **25 entreprises clés** répondant aux critères mentionnés précédemment.

Chaque programme d'accélération se définit comme un **ascenseur d'accès au marché** pour les entreprises positionnées sur la chaîne de valeur « Recherche / Prototype / Production / Commercialisation ». Les facteurs clés de succès sur ces marchés d'avenir ont été définis en fonction des **besoins spécifiques des entreprises** et de **l'expertise sectorielle** des cabinets PWC et CEIS.

DAS « Santé-Alimentation »

eNOVACOM, INNATE PHARMA, OLEA Medical, CDL Pharma, CDL PHARMA, GRAFTYS, BIOTECHN PROVEPHARM

DAS « Risques-Sécurité-Sureté »

COMMUNICATIONS & SYSTEMES, ECOGEOSAFE, GEOMATYS, GROUPE 4G, EASII IC.

DAS « Transition et efficacité énergétiques »

AV COMPOSITES, FERMACELL, GSE, 8'33, AIRIUS EDF ENR SOLAIRE, DUAL SUN, ADVANSOLAR, ARCHISOLAR, EOLE WATER, ATOLL ENERGY

DAS « Tourisme-Industries culturelles-contenu numérique »

ANDELLA

L'ingénierie de 6 premiers programmes a été réalisée pour 4 des 5 DAS:

➤ **DAS Transition énergétique :**

- P4- Augmenter significativement la production d'énergie renouvelable à partir de technologies dé-carbonées (éolienne flottante, solaire à forte concentration...);
- P5- Réduire la consommation énergétique au travers d'une meilleure isolation thermique de l'habitat et la mise en place de réseaux intelligents ;

➤ **DAS Santé - Alimentation :**

- P1- Améliorer l'accès au diagnostic et la prise en charge du patient par le développement de l'imagerie médicale, des dispositifs médicaux d'équipement et des systèmes d'information ;
- P2- Favoriser la prévention des maladies infectieuses et du cancer, leur diagnostic et leur traitement par le développement de technologies et de médicaments innovants ;

➤ **DAS Risques :**

- P3- Prévoir et gérer les risques par un dispositif intégré de système de surveillance, de traitement et interopérabilité de données et de développement management de services d'interventions ;

➤ **DAS Tourisme - Industries culturelles - Contenu numérique :**

- P6- Accroître la clientèle touristique internationale, valoriser et promouvoir la destination PACA

Chaque programme d'accélération est composé de **briques fonctionnelles**, actuellement absentes dans l'écosystème propre à chaque DAS, qui peuvent être de quatre types :

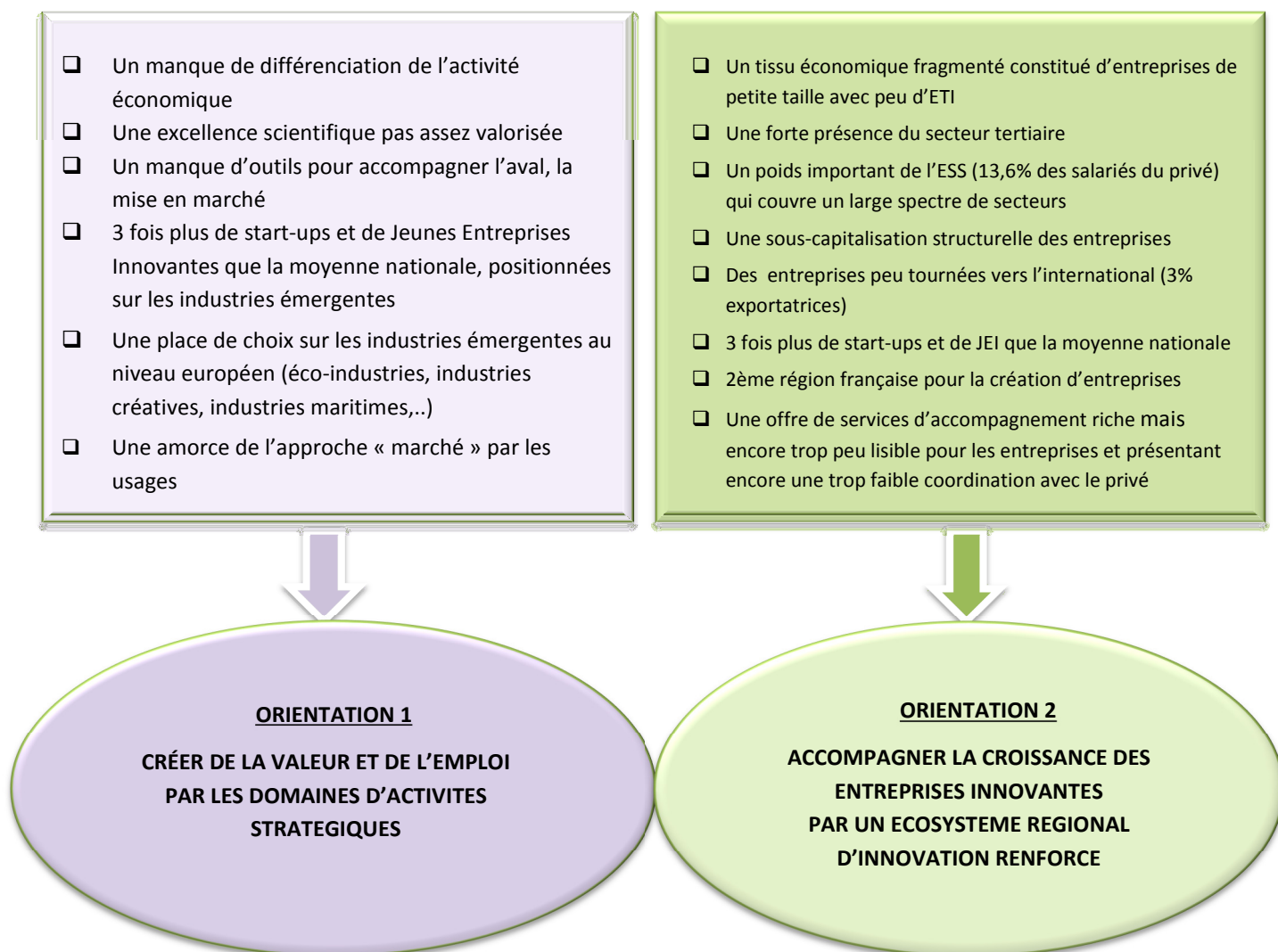
1. Mobilisation de la commande publique ou des plateformes de démonstration de marché construites à l'échelle 1 pour accélérer la mise en œuvre d'une réponse de marché à une problématique sociétale propre à un DAS;
2. Définition et installation d'une nouvelle chaîne industrielle nécessitant de nouveaux procédés manufacturiers et matériaux ;
3. Accélération de l'internationalisation et du financement des PME innovantes;
4. Infrastructures indispensables au développement économique d'un programme (ex: Centre de données).

Chaque programme d'accélération est, de plus, basé à court terme, sur le portefeuille produits des entreprises innovantes, et à plus long terme sur le portefeuille R&D du territoire, en lien avec les acteurs de l'innovation et de la recherche du territoire (pôles, universités, SATT ...).

2- DU DIAGNOSTIC AUX ORIENTATIONS

L'identification des **deux grandes orientations de notre SRI-3S** s'est appuyée sur le croisement :

- des **éléments clés du diagnostic** de la dynamique régionale entrepreneuriale et d'innovation (*le diagnostic détaillé est annexé au présent document*) issu des différentes études remises à jour et d'échanges avec les acteurs,
- d'une **volonté politique affirmée** de mettre l'innovation au cœur de la politique de développement économique, de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux propres à notre territoire, mais aussi de recentrer l'action régionale sur les besoins des PME, de privilégier le soutien à un nombre limité de filières/domaines validés avec les acteurs régionaux et de renforcer la synergie entre les acteurs de l'innovation,
- d'un **jeu de contraintes liées** à la situation économique nationale et régionale, à l'évolution des contextes législatifs européen, national et régional et aux tensions budgétaires qui nécessitent de combiner les différents outils financiers publics et privés et les différents niveaux de financements (régionaux, nationaux, européens) afin de maximiser l'effet levier des politiques publiques d'innovation.



3- LES ORIENTATIONS DE LA SRI

Les 5 Domaines d'Activités Stratégiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur, identifiés selon le processus décrit au chapitre 1-2-2 :

- s'appuient sur l'analyse du potentiel scientifique et industriel de Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes de recherche (publique et privée), de R&D, de moyens industriels et de ressources humaines, qui a mis en évidence une **masse critique régionale significative** dans le domaine concerné,
- sont positionnés sur des **marchés en forte croissance** aux niveaux national, européen et mondial pour lesquels un ensemble d'entreprises régionales dispose de produits et de services capables de répondre à cette demande,
- répondent à des **enjeux et défis sociétaux et environnementaux** identifiés dans le cadre d'Horizon 2020 et fortement présents sur le territoire régional,
- ont fait l'objet d'un travail de concertation avec les acteurs concernés dans le cadre du processus de **découverte entrepreneuriale**.

Dans le cadre de ce processus **évolutif**, nous avons mis en œuvre les 8 premières des 12 étapes clés issues de l'étude de Price et CEIS, mentionnées dans le tableau ci-après, qui permettent aujourd'hui de construire un premier programme d'actions stratégiques sur chacun des DAS, qui sera développé dans le **chapitre 5 « Plan d'actions opérationnel et indicateurs »**.

1. Identifier une **demande de marché en forte croissance**, au niveau national, européen et mondial.
2. Identifier un **ensemble d'entreprises régionales** disposant de produits et de services capables de répondre à cette demande.
3. Vérifier que cet **écosystème d'entreprises** est connecté aux forces de recherche privées et publiques disponibles sur le territoire.
4. Evaluer la **masse critique d'acteurs** présents sur un ou plusieurs segments du marché ciblé (dynamiques collectives, nombre d'entreprises et typologie, forces de recherches disponibles, projets structurants, Programmes d'Investissements d'Avenir, financements publics et privés levés...)
5. Positionner ces différents acteurs sur la **chaîne de valeur** pour détecter les lacunes et repérer les leaders.
6. Réunir les **leaders** appartenant à un premier cercle d'entreprises susceptibles de jouer un rôle de locomotives. Identifier avec eux l'impact sur le tissu économique de la croissance de ces entreprises.
7. Identifier les **besoins de ces entreprises** pour accroître leur part de marché localement et à l'international.
8. Construire à partir de l'ensemble des éléments collectés, un **programme d'accélération de ces entreprises vers leurs marchés**.
9. Fixer des **objectifs de captation de marché** pour le tissu d'entreprises locales et dimensionner les missions opérationnelles en fonction des besoins identifiés.
10. Construire une **gouvernance publique-privé** qui associe les entreprises du premier cercle.
11. Décliner ensuite **une feuille de route opérationnelle** et recruter un **leader d'opinion** incontestable pour porter la dynamique aux côtés des entreprises et de la puissance publique.
12. Construire un **outil de suivi calé sur chaque feuille de route thématique** et piloté par des indicateurs de marché (progression du CA des entreprises du premier cercle, nombre d'emplois créés sur le territoire,...).

Le premier enjeu aujourd’hui est de pérenniser le travail réalisé afin d’évoluer vers un **système innovant ouvert**, basé sur des relations inter-secteurs et inter-clusters et de développer une **ingénierie « public-privé »** autour des programmes d’accélération vers le marché.

Un deuxième enjeu consiste à assurer un **processus permanent de veille et de découverte entrepreneuriale** en détectant les entreprises à potentiel, en identifiant des projets de recherche en lien avec les DAS ou sur des thématiques émergentes à potentiel de valorisation, en assurant le monitoring des projets de R&D et de l’état d’avancement des projets structurants (démonstrateurs technologiques, d’usages et de produits)...

Enfin, la construction d’un positionnement original, différenciateur, vise à procurer de la visibilité économique à la région et à renforcer son attractivité au travers d’opérations de marketing ciblées. Il convient donc de **développer des coopérations aux niveaux national et européen** sur tous les éléments de la chaîne de valeur (recherche amont, R&D, production, distribution, accès au marché, services), de renforcer les échanges entre régions et de mettre en place de nouvelles modalités opératoires pour favoriser la diffusion de l’innovation.

Ce sont les objectifs transversaux des deux orientations de la SRI de Provence-Alpes-Côte d’Azur :

Orientation 1 - Créer de la valeur et de l’emploi par les domaines d’activités stratégiques
Orientation 2 - Accompagner la croissance des entreprises par un écosystème régional d’innovation renforcé

Positionnement des orientations au regard d’Horizon 2020

La mise en perspective des deux orientations prioritaires de la SRI avec les priorités affichées dans le nouveau programme pour la recherche et l’innovation – **Horizon 2020** - de la Commission Européenne montre qu’il existera des synergies possibles dans la mobilisation de ces différents instruments financiers.

En terme de thématique, 4 des 5 **Domaines d’Activités Stratégiques** s’inscrivent dans un, ou plusieurs, des objectifs liés aux défis sociétaux affichés par Horizon 2020 :

Défis sociétaux HORIZON 2020	DAS PACA
Santé – Evolution démographiques – Bien-être	Santé - Alimentation
Sécurité alimentaire – agriculture durable – recherche marine et maritime	
Energies sûres, propres et efficaces	Transition énergétique – Efficacité énergétique
Transports intelligents, verts et intégrés	Mobilité intelligente et durable
Sociétés sûres, protection de la liberté et de la sécurité de l’Europe et de ses citoyens	Risques – sécurité - sûreté

La Région développe d'autre part des compétences particulières dans **3 des 6 technologies génériques clés** :

Technologies génériques clés HORIZON 2020	Compétence et DAS PACA
Photonique	Pôle de compétitivité OPTITEC DAS « Santé Alimentation », « Transition et efficacité énergétiques » et « Risques Sécurité Sûreté »
Biotechnologies	Pôle de compétitivité EUROBIOMED DAS « Santé Alimentation »
Micro et nano électronique, semi-conducteurs	Pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées DAS « Mobilité intelligente et durable », « Santé Alimentation » et « Risques sécurité »

L'appui des industriels et des groupements industriels européens (comme les clusters) représente la colonne vertébrale du programme phare « Primauté Industrielle » qui, partie intégrante du programme cadre de R&D européen Horizon 2020, doté de 12 milliards d'euros pour la période 2014/2020. Les projets financés dans ce cadre seront des projets collaboratifs de recherche ainsi que des programmes de financements publics/privés. Les pôles régionaux de Provence-Alpes Côte d'Azur devront donc pouvoir se positionner sur ces projets ambitieux destinés à mettre les leaders industriels européens et leurs partenaires PME sur les rails de la compétition internationale.

La double approche « *Domaines d'Activités Stratégiques orientés vers le marché* » et « *accompagnement de la croissance des entreprises innovantes à potentiel* » inscrite dans la SRI-3S fait donc écho aux priorités d'intervention d'Horizon 2020 ciblant un soutien accru à l'innovation et à des activités proches du marché, et favorisant une implication forte des PME.

3-1- Orientation 1 : créer de la valeur et de l'emploi par les domaines d'activités stratégiques

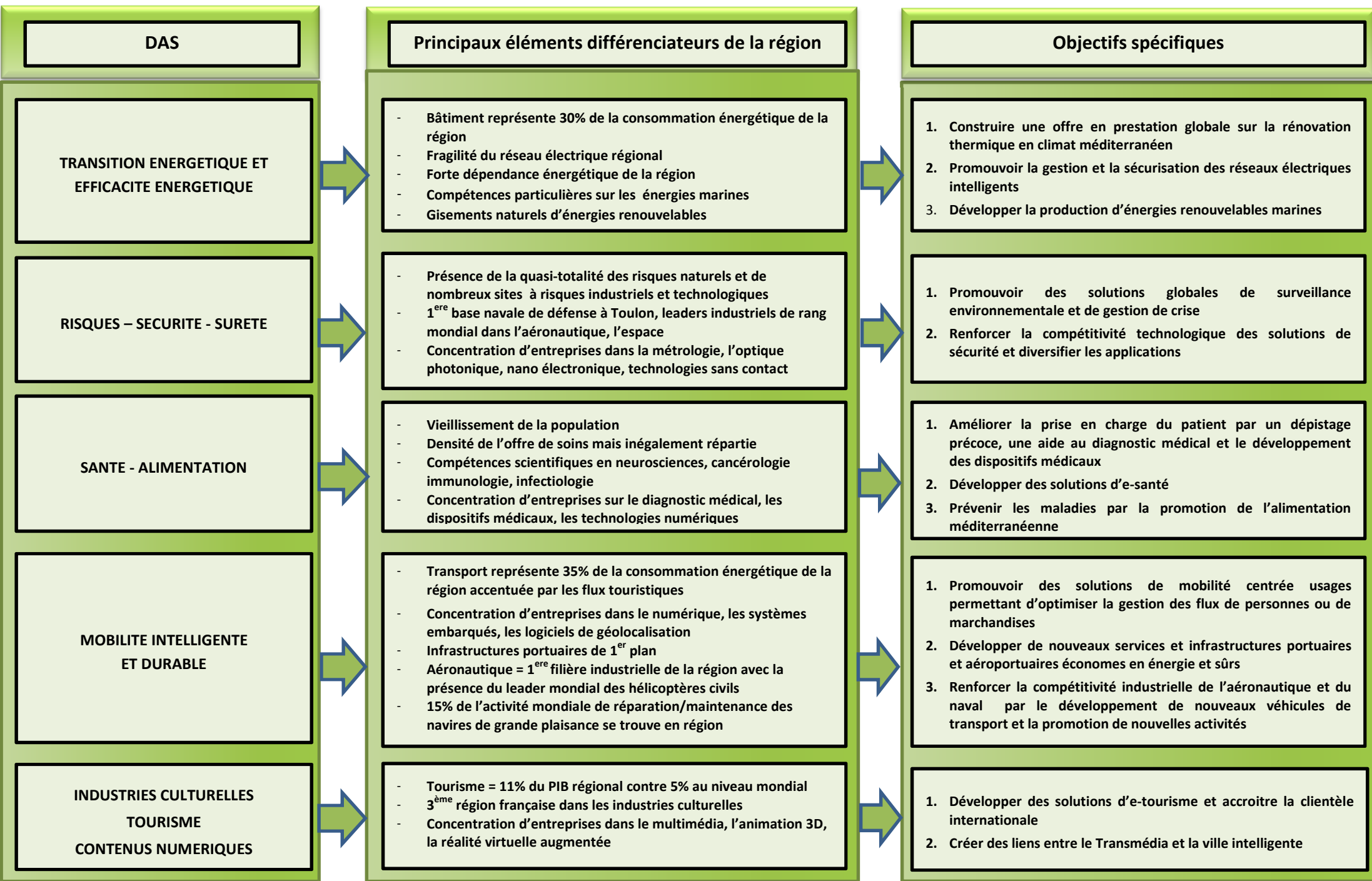
Nota : ce chapitre se veut volontairement synthétique, la démarche détaillée étant annexée au présent document et les matrices AFOM ainsi que les atouts de la Région pour chacun des DAS faisant l'objet d'un chapitre particulier du diagnostic annexé au présent document.

Les DAS présentent des **objectifs stratégiques communs** liés à la double approche « marché » et « innovation », et des **objectifs spécifiques** qui traduisent le positionnement différenciateur de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la fois en termes d'enjeux, d'atouts et de potentiel de marché.

Pour chacun des DAS, des Programmes d'Accélérateurs de Mise en Marché (ou Méta-Projets) ont été formulés à partir des enjeux sociétaux premiers auxquels la Région doit répondre et se déclinent avec des objectifs de marché pour lesquels les entreprises du territoire disposent de produits et qu'elles peuvent contribuer à atteindre par une offre innovante.

Les objectifs stratégiques communs des DAS

- Mettre l'accent sur les **domaines les plus porteurs d'activité à 5 ans**,
- Faire croître les start-up et les PME positionnées notamment sur les **industries émergentes**,
- Conforter un **processus de ré-industrialisation** de l'économie régionale,
- Accroître la **visibilité économique** de la région,
- Développer des **coopérations** aux niveaux national et européen,
- Evoluer vers un **système innovant ouvert** (*relations inter-secteurs et/ou inter-clusters*) et rechercher une co-construction « public-privé »,
- Développer sur les territoires de la région des **expérimentations** et des vitrines de nos savoir-faire,
- Promouvoir une innovation qui répond à des **enjeux sociétaux et environnementaux**,
- Assurer un **processus permanent de veille et de découverte entrepreneuriale**, associant étroitement les acteurs régionaux de la recherche.



3-1-1- DAS « Transition énergétique / efficacité énergétique »

La « transition énergétique » recouvre un ensemble d'actions, d'investissements et de décisions permettant d'optimiser la production d'énergie par rapport aux besoins de consommation et dans le respect de l'environnement. Elle concerne les secteurs technologiques suivants : l'efficacité énergétique des bâtiments et les économies d'énergies (*isolation, smart-grids, comportements individuel et collectif, gestion informatisée, cogénération ...*), le stockage de l'énergie (*batteries, hydrogène, réservoirs ...*), la production intermittente d'énergies renouvelables (*éolien, solaire, ...*), la production d'énergie en régime continu (*bois, biocarburants, hydraulique, fossiles, fission, fusion*).

La demande énergétique mondiale est satisfaite à 80% par les énergies fossiles (*pétrole, charbon, gaz*), à 13% par les énergies renouvelables (*dont 10 % d'hydraulique*) et à 6% par le nucléaire. Si cette demande mondiale progresse à un rythme annuel de 2,4%, la consommation d'énergie primaire de l'Union Européenne est en revanche quasiment stable depuis la fin des années quatre-vingt. L'Union Européenne est responsable d'environ 14 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre alors qu'elle contribue à près de 23 % du PIB mondial en 2012.

L'une des caractéristiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur est sa **forte dépendance énergétique**, puisque seuls 9% de l'énergie consommée sont produits en région. La consommation régionale d'énergie finale - *près de 13 millions de tonnes équivalent pétrole* - est répartie de manière équivalente entre l'industrie, les transports et le bâtiment. La répartition par énergie montre que les produits pétroliers occupent une part prépondérante des consommations (40%) suivis par l'électricité (25%) et le gaz (15%).

Une deuxième caractéristique de la région est la **fragilité de son réseau électrique** avec une seule ligne à haute tension alimentant le littoral est de la région.

La production régionale d'énergie primaire de 1,2 Millions de tonnes équivalent pétrole est à 54% d'origine hydraulique grâce aux installations de la chaîne Durance-Verdon, des Alpes-Maritimes et de la vallée du Rhône, à 39% du bois, à 4% issue de la valorisation des déchets, 2% de solaire et 1% d'éolien. À l'enjeu de **maîtrise de la demande énergétique** s'ajoute celui du **développement de la production d'énergies renouvelables ou non émettrices de gaz à effet de serre**, qui ne représente aujourd'hui que 10% de la consommation régionale.

La région dispose en revanche **d'atouts significatifs dans ce domaine tant en terme de recherche, que de réseaux d'entreprises et de potentiel d'expérimentation** lui permettant de se positionner sur 3 objectifs opérationnels porteurs et de décliner pour chacun d'eux un certain nombre d'actions ou projet :

Construire une offre en prestation globale sur la rénovation thermique en climat méditerranéen

Promouvoir la gestion et la sécurisation des réseaux électriques intelligents

Développer la production d'énergies renouvelables marines

→ **Construire une offre en prestation globale sur la rénovation thermique en climat méditerranéen**

L'efficacité énergétique des bâtiments constitue l'une des clés qui permettra de réaliser la transition énergétique dans laquelle souhaite s'engager la Région, en parallèle à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et à l'accès à plus de sobriété énergétique dans les transports ou l'industrie par exemple.

Le bâtiment représentant 30% de la consommation énergétique en région, l'objectif est de réduire cette consommation de 5% en favorisant la rénovation énergétique des bâtiments existants par l'amélioration de l'isolation thermique, par le développement des énergies renouvelables intégrées au bâti et par la mise en place de mesures de contrôle de la consommation énergétique.

Les objectifs du scénario négaWatt régional fixent à 23 000 le nombre de rénovations thermiques pour les maisons individuelles à atteindre d'ici 2022, à 34 000 logements en 2020 le nombre de rénovation thermique pour les logements collectifs, ainsi qu'une rénovation thermique progressive pour le tertiaire.

Le marché régional des bâtiments existants engagés dans une réhabilitation avec labellisation BBC-Effinergie se décompose selon les segments suivants : 31% pour l'isolation thermique des parois vitrées et portes, 23% pour l'isolation thermique des toitures, 21% pour le système de chauffage, 12% pour l'isolation thermique des murs, 7% pour les systèmes de chauffage utilisant une source d'énergies renouvelables (EnR), 6% pour les systèmes de production utilisant une source d'EnR.

Le **système d'éclairage des bâtiments** constitue d'autre part une brique technologique photonique essentielle pour diminuer la consommation énergétique des bâtiments. Plusieurs acteurs industriels de la filière photonique régionale développent des solutions innovantes pour la gestion de l'éclairage d'un bâtiment.

La région dispose d'atouts dans le domaine de la rénovation thermique, tant en termes de recherche, que de réseaux d'entreprises et de potentiel d'expérimentation :

- deux plateformes au sein du CSTB dédiées à la R&D des procédés photovoltaïques intégrés aux bâtiments et au développement de nouveaux produits ou procédés de performance thermique,
- la présence de la Cité de l'Energie du CEA, issue d'une collaboration entre le site de Cadarache avec les centres de Grenoble et Chambéry, qui développe des technologies solaires à concentration (thermique, photovoltaïque, smart grids) et souhaite construire des maisons expérimentales axées sur l'efficacité énergétique des bâtiments méditerranéens,
- un réseau dense d'installateurs et d'artisans capables d'intervenir dans le champ de la rénovation thermique et un deuxième cercle d'une trentaine de PME innovantes dans les champs des technologies solaires, du petit éolien, de l'isolation thermique des parois vitrées, du comptage intelligent ,...
- une implantation commerciale de leaders nationaux et internationaux en capacité d'entraîner le tissu de sous-traitants et d'installateurs dans leur sillon et une forte capacité d'innovation (R&D privée),
- des coopérations structurées entre le Pôle de Compétitivité Capénergies et le PRIDES Bâtiments Durables Méditerranéens,
- la région possède le seul industriel national en capacité de produire des éclairages à base d'OLED.

Les actions à mener à court et moyen termes seront les suivantes :

- promouvoir la **création de maisons expérimentales du bâtiment méditerranéen durable** avec une attention particulière à porter sur le confort d'été afin de proposer des offres de systèmes constructifs globales (conception, organisation et gestion de la fabrication des produits utilisés dans le bâtiment),
- accélérer la **mise sur le marché des produits et des services intégrant des technologies de l'efficacité énergétique passive** adaptées aux caractéristiques du climat méditerranéen (enveloppe du bâti, systèmes de chauffage et climatisation) et des technologies de l'efficacité énergétique active, permettant d'optimiser l'usage de l'énergie et la gestion des flux énergétiques par des outils de mesure, de contrôle et de pilotage de la consommation. Si la région est bien positionnée sur les technologies actives, il convient en revanche de renforcer la R&D I sur les technologies passives en particulier les systèmes d'enveloppe du bâti, l'usage des nouveaux matériaux,
- renforcer la **formation des artisans et installateurs** pour leur permettre d'intégrer de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes dans leurs prestations est une condition forte pour la diffusion de ces nouveaux produits,
- promouvoir **l'intégration des ENR (photovoltaïque petit éolien) dans le bâti** qui constitue également une voie de développement. Dans le domaine du solaire, les capteurs thermiques pour la production d'eau chaude, et les panneaux photovoltaïques à base de silicium pour la production d'électricité ont atteint un certain degré de maturité. Il convient de **poursuivre la R&D sur les nouvelles générations de cellules photovoltaïques** basées sur l'utilisation de matériaux inorganiques semi-conducteurs en couches minces et sur des matériaux organiques afin d'optimiser les rendements et de diminuer la durée d'amortissement de ces équipements. Les projets de R&D sur la **climatisation solaire réversible avec stockage d'énergie** et leur déploiement sont également à encourager,
- développer les expérimentations associant **approvisionnement énergétique du bâtiment et d'un véhicule électrique** qui représentent un axe exploratoire particulièrement pertinent.

La création de cette « offre en prestations globales » du Bâtiment Méditerranée devrait ensuite permettre d'exporter ces nouveaux produits dans les pays soumis aux mêmes conditions climatiques.

Des partenariats pourront être noués avec les régions et les acteurs ci-après :

- **Pôle Advancity (Ile de France)** sur les thématiques de la ville, son aménagement et sa gestion ; de l'habitat et la construction ; de la mobilité des personnes, des biens et de l'information. En partenariat avec **System@tic et Cap Digital** « outils de conception et simulation du bâtiment à la ville », et « Systèmes de gestion technique et supervision, du bâtiment à la ville et à l'environnement »
- **Pôle Tennerdis et clusters Eco-Energies et Lumière (Rhône Alpes)**: domaine de spécialisation dans le Bâtiment intelligent et l'Efficacité énergétique.
- **Cluster Bâtiment économe (Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées)**
- **Cluster éco construction (Wallonie) approche trans-sectorielle** entre les architectes, les constructeurs, les fournisseurs de matériaux et les entreprises des énergies renouvelables.
- **Pôle Green Building (Autriche)** : construction et mode de vie durable, efficacité énergétique, espaces de vie de qualité (environnement intérieur), nouvelles structures multi-niveaux bâties sur la base de bâtiments passifs, restauration de l'habitat ancien.

→ **Promouvoir la gestion et la sécurisation des réseaux électriques intelligents**

Le modèle du réseau électrique national, également dénommé « réseau d'alimentation générale », qui repose pour l'essentiel sur des centrales de grande taille assurant la production en « base », avec un opérateur unique pour le transport et la distribution est appelé à évoluer, en raison de l'ouverture des marchés de l'électricité et de la production croissante de sources d'énergies renouvelables.

Les réseaux de distribution électriques acteurs sont actuellement surdimensionnés car organisés pour fonctionner en heures de pointe et ils ont des difficultés à intégrer la production d'énergies renouvelables intermittentes. Les **smart grids** constituent un marché prometteur couvrant de nombreux segments industriels : infrastructures, réseaux, compteurs, automatisation, pilotage.

Des positions fortes sont à chercher sur des marchés émergents et ouverts puisque les technologies et les standards ne sont pas encore arrêtés. La France dispose de compétences importantes en R&D en matière de réseaux électriques avec un accompagnement fort par les pouvoirs publics par rapport à ses partenaires européens. Au niveau national, sur ces concepts de smart grids et de Smart City, les pôles de compétitivité Advancity, Alsace Energivie, Capenergies, Derbi, Minalogic, SCS, S2E2, Systematic, Tenerrdis ont décidé de renforcer leur coopération dans le cadre d'une convention en mettant en avant leurs compétences et la diversité de leurs territoires, en recherchant les mutualisations possibles de leurs moyens et ressources.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est positionnée sur **la gestion, le pilotage et l'automatisation des équipements réseaux, la gestion active de la consommation** notamment grâce aux entreprises du numérique particulièrement actives dans l'analyse, le stockage et la sécurisation des données. Le déploiement des technologies de compteur intelligent est plus avancé en Italie, en Europe du Nord et aux Etats-Unis. Ce marché s'articule fortement avec l'efficacité énergétique des bâtiments développée précédemment. La majorité des acteurs sont des cabinets de conseil, d'ingénierie et les bureaux d'étude qui commercialisent des produits ou services de sociétés externes. EDF, ERDF, Schneider, Veolia, Orange, ST Microelectronics, Gemalto ont tous une implantation régionale et sont impliqués dans les projets d'expérimentation smart grids sur le territoire.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a d'autre part été précurseur sur son territoire avec **l'expérimentation PREMIO**, première plateforme expérimentale de gestion de l'énergie sur le territoire français. Depuis, une dizaine d'expérimentations a émergé sur le territoire et il convient de déployer PREMIO+ pour favoriser la production locale et résoudre les problèmes de tension sur le réseau électrique à l'Est de la région.

L'enjeu pour le développement des smart grids est de passer d'une production d'énergies intermittentes à une production garantie grâce à la prévision mais également au stockage et lissage des énergies intermittentes. Les verrous à lever sont d'ordres technique, sociologique, règlementaire et économique.

Sur le **plan technique**, plusieurs innovations sont à promouvoir :

- les équipements qui permettent de gérer efficacement et en temps réel le transit de l'énergie sur le réseau ainsi que les outils de pilotage et de supervision associés (logiciels et transmission de données) ;
- les moyens de stockage de l'électricité, qui permettent de faire face aux fluctuations de la production et de la consommation;
- les moyens permettant d'optimiser le profil de consommation au niveau du client final, tels que les compteurs de nouvelle génération, rendant par ailleurs possible le développement de nouvelles offres de service.

Afin de mesurer l'avancée technologique, il conviendra de renforcer les liens avec la plateforme technologique européenne dédiée aux réseaux électriques du futur qui recense 281 projets de réseaux intelligents et 90 pilotes de compteurs intelligents ainsi que des projets de déploiements dans 30 pays européens. Enfin, une attention particulière devra être apportée en matière de **services énergétiques** qui doivent évoluer à l'exemple des contrats de performances énergétiques sur une meilleure prise en compte des besoins du client final.

→ Développer la production d'énergies renouvelables marines

► **Créer une filière industrielle sur l'éolien flottant**

Les perspectives de développement de l'éolien flottant s'inscrivent dans les moyen et long termes. Le potentiel des énergies marines est significatif mais aucune technologie ne permet à ce jour de l'exploiter de façon fiable, efficace et rentable.

Les éoliennes flottantes élargissent les zones potentielles de développement de parcs d'éoliennes dans de nombreux pays. Une industrie complète spécialisée pour l'«offshore» est en cours de constitution en Europe. Le parc d'éoliennes en mer est composé d'environ 800 turbines raccordées au réseau, totalisant une puissance de 2 GW, essentiellement en Europe, notamment en Allemagne et au Royaume-Uni, en augmentation de 54 % [source: European Wind Energy Association EWEA]. Les plus grands prototypes industriels atteignent 10 MW et des diamètres de 145 m. En 2050, les principaux marchés seront la Chine, l'Europe et les États-Unis.

En France, le pôle Mer Bretagne expérimente de nombreux projets : EDF et Alstom, unis dans le consortium Éolien Maritime France, ont obtenu trois sites : Fécamp, Courseulles-sur-Mer et Saint-Nazaire, tandis que le site de Saint-Brieuc a été attribué à Iberdrola et Areva.

Au niveau national le marché de l'éolien flottant ne représente que 1,6 % du marché de l'éolien, une forte progression est attendue à l'horizon 2020. La Région souhaite augmenter la part de production régionale d'énergie primaire issue de l'éolien actuellement de 1% par la création d'une filière industrielle sur l'éolien flottant.

L'éolien offshore flottant fait l'objet d'un programme fédérateur du Pôle Mer Méditerranée, en partenariat avec le Pôle Capénergies. 120 entreprises sont identifiées sur la filière de l'éolien offshore flottant. Ces entreprises sont mobilisées sur l'ingénierie des systèmes et des équipements des parcs énergétiques en mer, la maintenance des parcs, la construction de rotors d'éolienne, le suivi environnemental ou de sûreté sécurité maritime des parcs.

Les technologies sous-marines à mettre en œuvre notamment pour l'ancrage des éoliennes s'apparentent à celles de l'offshore pétrolier, pour lesquelles de nombreuses entreprises leader sont présentes en région.

Plusieurs études indiquent que le potentiel éolien offshore flottant est largement supérieur à celui de l'éolien offshore posé, ce qui est particulièrement intéressant pour Provence-Alpes-Côte d'Azur du fait de la profondeur des fonds marins à proximité des côtes.

Compte tenu des obstacles techniques multiples à savoir la tenue des équipements en environnement sévère (milieu salin, intempéries) et les contraintes de raccordement au réseau électrique, il convient de maintenir un effort de R&D régulier sur une longue durée incluant la mise au point de démonstrateurs.

VERTIWIND, le prototype sur un site d'essai en mer de 3 éoliennes, et le démonstrateur Provence Grand Large de 20 éoliennes, présentent une rupture technologique avec une éolienne à axe vertical et constituent une niche industrielle. Les technologies sous-marines à mettre en œuvre notamment pour l'ancrage des éoliennes s'apparentent à celles de l'offshore pétrolier, pour lesquelles de nombreuses entreprises sont présentes en région

Les obstacles techniques sont multiples : développement de nouvelle génération de turbines, et de structures marines spécifiques, capture d'énergie et le raccordement au réseau électrique Les coûts prohibitifs pour les acteurs privés liés à l'installation en mer et au raccordement au réseau électrique nécessitent un investissement public important et de longue durée pour faire émerger la filière industrielle. La principale difficulté est d'ordre technologique, afin de concevoir des flotteurs à la fois stables et souples pour résister à des mauvaises conditions météorologiques. Un défi technique doublé d'enjeux économiques. **"Le challenge est d'arriver d'ici à 2020 à un prix de l'énergie voisin de celui de l'éolien offshore fixe"**. L'électricité produite par les éoliennes en mer actuellement en fonctionnement oscille entre 150 et 200 euros le MWh. La filière espère abaisser ce coût à 100/125 euros, pour se rapprocher de l'éolien terrestre (82 euros le MWh). Les efforts doivent porter maintenant sur la baisse du coût des composants, des installations, de la chaîne d'approvisionnement et de maintenance.

Compte tenu de ces éléments il convient **d'accompagner les projets éoliens en mer** en soutenant les projets de R&D connexes, en développant des fermes industrielles sur la façade méditerranéenne, en consolidant le partenariat avec la Région Languedoc Roussillon. La perspective est d'adresser un marché international à l'horizon 2025.

► Valoriser l'exploitation des micro-algues

Face à des enjeux stratégiques mondiaux concernant le développement des bioénergies, les micro-algues apparaissent aujourd'hui comme une solution porteuse d'avenir et de développements économiques majeurs à un horizon d'une dizaine d'années. Cette filière offre l'opportunité de produire des biocarburants de troisième génération à partir de CO₂ d'origine industrielle et de substrats issus d'eaux recyclées. Par ailleurs, les micro-algues peuvent accumuler jusqu'à la moitié de leur poids en lipides, matières premières des biocarburants, d'où une productivité qui peut atteindre des valeurs bien supérieures à celle des végétaux terrestres.

Les laboratoires scientifiques de la région situés à Marseille (Institut de Microbiologie de la Méditerranée) et Avignon (équipe Green), à Sophia-Antipolis (équipe Biocore de l'INRIA et laboratoire de l'INRA), à Cadarache (laboratoire LB3M du CEA) ou à La Seyne-sur-Mer (IFREMER) développent des compétences tout au long de la chaîne de valeur : sélection des souches, culture, récolte, extraction, raffinerie ainsi que des compétences transversales dans la modélisation et la simulation.

Ces acteurs sont partenaires du **projet d'Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonnées GREEN STARS** dont l'objectif est de renforcer les liens entre la recherche et les industriels de l'énergie, de la chimie et de l'alimentaire et du démonstrateur SALINALGUE pour lequel des complémentarités fortes sont à renforcer avec la région Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur apportant la compétence scientifique et Languedoc-Roussillon la compétence industrielle. D'autres projets devraient émerger dans le cadre de l'IEED GREENSTARS avec des complémentarités à renforcer entre les deux régions.

En soutenant l'effort de R&D, il convient de passer du stade laboratoire au stade industriel, et de lever les verrous économiques en étant capables de produire de la matière sèche de biomasse algale à un prix compétitif qui concurrence les produits d'origine fossile.

Suivant les résultats obtenus, **une filière industrielle** rassemblant des producteurs de matière algale, des fournisseurs d'équipements et des bureaux d'étude pourraient être créées. La production des biocarburants pourrait s'appuyer sur les raffineries de l'Etang de Berre facilitant du même coup la reconversion de ce site.

D'une façon plus générale dépassant le cadre de ce DAS, il convient de **soutenir la valorisation industrielle de micro algues** car elle est porteuse d'activité et de créations d'emplois à court terme dans les additifs alimentaires et la cosmétique, secteurs industriels fortement présents en région.

3-1-2- DAS « Risques – Sécurité – Sûreté »

Avec la présence sur son territoire de la quasi-totalité des risques naturels (séisme, tsunami, inondation, sécheresse, feu de forêt) et d'implantations industrielles majeures comme la zone pétrochimique de Fos-Berre-Lavéra ou celle du CEA de Cadarache, la région a développé des compétences spécifiques en termes de surveillance et de prévention des risques.

Par ailleurs, la façade méditerranéenne de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la présence de la plus grande base navale de défense française à Toulon, procurent à la région un positionnement fortement différenciateur en matière de sécurité sûreté maritime et de sécurité des biens et des personnes.

Compte tenu des atouts de la région en matière scientifique et économique, du double enjeu de maîtrise de l'impact des risques naturels et industriels sur l'environnement et sur la santé et de protection des citoyens contre les interventions hostiles, le DAS « Risque – Sécurité – Sûreté » doit permettre de positionner le territoire régional comme leader européen en matière de surveillance environnementale globale et de promouvoir et exporter des solutions de sécurité.

Les marchés liés aux risques et à la sécurité ont un fort potentiel de développement et se chiffrent en milliards d'euros¹ à l'échelle mondiale. Ces marchés représentent des opportunités réelles pour le tissu d'entreprises en PACA qui disposent autant de produits que de capacité à générer de nouvelles technologies. Les clés de l'innovation de ces trois marchés reposent sur la même base technologique. Ainsi les technologies ou les produits (comme les hélicoptères ou les drones) peuvent avoir des applications civiles ou militaires.

La région peut se positionner sur 2 objectifs opérationnels porteurs et décliner pour chacun d'eux un certain nombre d'actions ou projets :

Promouvoir des solutions globales de surveillance environnementale (terre, air, mer, eau) et de gestion de crise

Renforcer la compétitivité technologique des solutions de sécurité et diversifier les applications

¹ En 2008, le seul marché de la métrologie, de l'analyse de l'air, de l'eau et des sols ainsi que l'observation satellitaire et l'ingénierie de données environnementales était estimé à **8.1Md€** et devrait passer la barre des **9Md€** en 2014 (source : BCG).

→ **Promouvoir des solutions globales de surveillance environnementale (terre, air, mer, eau) et de gestion de crise**

En termes de protection de l'environnement et des personnes, l'enchaînement et la superposition des risques passe par une approche systémique et un couplage de données hydrographiques, météo et terrain.

La surveillance environnementale peut s'appuyer en région sur une taille critique de PME innovantes dans la métrologie : instrumentation, appareils de mesure, capteurs intelligents et communicants ainsi que sur le leader européen dans le domaine des satellites Thales Alenia Space. Concernant la phase d'intermédiation et de gestion de crise, le territoire est riche de la présence du constructeur mondial des hélicoptères civils et possède un savoir-faire reconnu en matière de gestion des incendies.

Ces compétences économiques spécifiques sont complétées par des compétences scientifiques en matière d'observation du littoral, de recherche sur la vulnérabilité des écosystèmes, les changements climatiques, la prévention et traitement des pollutions, la ressource en eau.

Il convient **d'accompagner le développement du projet CEMER** (Centre Euro-méditerranéen sur les Risques) et promouvoir des solutions de supervision environnementales globales combinant des mesures aériennes et spatiales et in situ. De plus, il est nécessaire de soutenir le **développement de services innovants à forte valeur ajoutée** pour soutenir l'aide à la décision des collectivités afin de mettre en place des solutions intégrées d'organisation et de gestion de crise. A ce titre, le projet de **Plateforme de Sécurité civile du pôle Risque** constitue un vecteur important de structuration de la filière sur le territoire. Un appui en **ingénierie de la commande publique d'innovation** aux collectivités locales est à mettre en place pour dynamiser le marché.

La chaîne de valeur des risques industriels comprend les phases de prévention au travers des actions de formation /sensibilisation des personnels industriels, de surveillance au travers des dispositifs de surveillance (capteurs, analyseurs de gaz, caméra thermiques ...) jusqu'à la gestion de crise. Au sein du pôle Risques, 70 acteurs sont positionnés sur la prévention surveillance des risques industriels (sites industriels, transport de matières dangereuses, démantèlement de centrales nucléaires) sans compter l'expertise du CEA qui dispose d'une plate-forme de services pour la gestion des matières nucléaires, des déchets et des rejets des installations nucléaires et de moyens pour assurer la surveillance des installations et de l'environnement, la sécurité. Les services aériens (drones et systèmes autonomes) du pôle Pégase peuvent compléter l'offre en matière d'interventions sur crise.

Enfin, quelle que soit la nature du risque, le facteur humain est au cœur du dispositif : de l'interface homme/machine, à l'analyse des risques jusqu'au management de crise. A ce titre, il convient de **renforcer l'action du Centre d'Etude sur les Facteurs Humains**.

→ **Renforcer la compétitivité technologique des solutions de sécurité et diversifier les applications**

Deux domaines d'application sont particulièrement concernés en région :

- la sécurité et la sûreté maritimes,
- la sécurité et l'identité numériques, la sécurité des biens et des personnes.

► **Sécurité et sûreté maritimes**

Le domaine de la sécurité maritime évolue d'une logique de défense des approches maritimes à une logique de sauvegarde (prévention et résolution des conflits d'usage, protection et gestion des ressources naturelles du domaine maritime et des risques environnementaux, contrôle de la navigation, prévention et gestion des accidents et catastrophes, sécurité des navires et de leur navigation, sauvetage en mer).

Le marché est très fragmenté et encadré par les directives et réglementations nationales ou internationales. Les principaux donneurs d'ordre de ces marchés sont les collectivités territoriales, les ministères, des sociétés mixtes publics-privés et des entreprises privées. Au niveau français, les douanes utilisent les drones, et les patrouilleurs pour leurs missions de surveillance. Les CROSS (centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage) assurent la surveillance de zones de séparation de trafic et coordonnent le sauvetage.

Les marchés visés sont des marchés mondiaux. De nombreux Etats côtiers se sont engagés dans des processus de mise à niveau de leurs moyens de surveillance et d'intervention en mer adaptés à leur besoins spécifiques. Au Moyen Orient, il existe une forte demande de protection des zones pétrolières, l'Asie doit également faire face à des enjeux de sécurité maritime car 80% du commerce international transitent par cette zone et les USA ont un programme structurant: Deep water (garde-côtes)

Provence Alpes Côte d'Azur bénéficie de l'implantation d'acteurs mondiaux de l'industrie de défense et de la sécurité civile sur son territoire. Le Var est le 1^{er} département de défense de France grâce à la présence du 1^{er} port militaire français et méditerranéen qui draine un vaste réseau de PME sous-traitantes disposant d'une base technologique solide.

Les principales compétences relèvent des outils de détection (capteurs physiques, chimiques ou biologiques), de l'intelligence et du traitement des données (modélisation, simulation, technologies 3D, réalité virtuelle), des vecteurs de surveillance aérien (drone), sous-marin (robotique) et des moyens d'intervention (hélicoptère).

Trois grands intégrateurs systèmes de dimension internationale DCNS, THALES et EADS-CASSIDIAN/SIGNALIS jouent le rôle de locomotive. Les technologies concernent les réseaux d'instrumentation in-situ et l'observation satellitaire de la surface de la mer, les modèles de prévision, les outils d'alertes.

Quel que soit le vecteur de surveillance, habité ou non habité, il est souvent nécessaire d'y adjoindre des équipements spécifiques pour accomplir une mission. A ce jour, la majorité des missions de surveillance et d'intervention sont menées à partir de vecteurs et de moyens nautiques habités. La tendance est au développement de la robotique pilotée à distance.

Dès lors, il convient de :

- **Soutenir la R&D facilitant l'intégration des systèmes d'information** pour la prise de décision : mise en réseau des systèmes et capteurs, automatisation des alertes ...,
- **Renforcer la performance** (poids, autonomie, consommation) des vecteurs de communication (capteurs à terre, sur navire ou intégrés à un satellite, drones de surface, sous-marins ou aériens) et **tester en mer** des nouveaux équipements robotiques,
- Développer des **solutions globales de sécurisation**, avec une intégration dans les outils de gestion portuaires,

- Adapter les produits et technologies militaires aux **applications civiles** des produits et technologies utilisés dans la Défense et exporter ce savoir-faire.

► **Sécurité et identité numériques, sécurité des biens et des personnes**

Le potentiel de ce marché augmente avec la pluralité des domaines liés à la protection des données sensibles ou personnelles (dossier médical, compteurs électriques intelligents, domotique pour les personnes âgées à domicile...). La sécurisation des données, des réseaux et des serveurs devient de plus en plus indispensable. Les systèmes logiciels de sécurité visent à prévenir, détecter et limiter les attaques malveillantes à l'encontre des systèmes, des contenus, des services et des personnes.

Ils se fondent en particulier sur la cryptologie et la sécurité de la donnée. Ces systèmes doivent assurer l'intégrité, la confidentialité, la disponibilité et la traçabilité de la donnée et de ses traitements.

Si les applications de sécurités sont nombreuses, certains secteurs sont très demandeurs : finance, administration, services informatiques, fabrication des composants électroniques, militaire, défense, aérospatial. La sécurité n'est plus vue comme un « monde à part » mais comme une composante essentielle et intrinsèque de tout système d'information.

En matière de sécurité et d'identité numérique, la région dispose **d'acteurs de rang mondial et de compétences technologiques spécifiques** avec le Centre National de RFID expert sur les usages et l'appropriation de la RFID au niveau européen ainsi qu'une plate-forme mutualisée « CIMPACA » de pré-certification de technologies sans contact.

Les fabricants de semi-conducteurs (St Microelectronics, Inside Secure) de rang mondial sont présents sur le territoire, mais également des PME et ETI fabricants d'objet sans contact comme Tagsys ainsi que des PME éditrices de logiciel. Les usages adressés relèvent de la traçabilité, du contrôle d'accès physique mais aussi de l'authentification, de la signature électronique.

L'enjeu en matière de sécurité et sûreté est de **déployer des équipements à très haute performance et faible coût** (composants actifs basés sur matériaux semi-conducteurs inorganique et organiques, détecteurs CMOS, détecteurs EIR pour des applications industrielles, composants photoniques actifs et passifs à faible coût) au croisement technologique entre les KET 's « Matériaux avancés » et « Nanotechnologies ».

Dès lors, il convient d'encourager la **recherche en algorithmique**, qui est la base de la sécurité, mettre en place des filières intégrées autour de la sécurité informatique, incluant le matériel, la cryptologie, le logiciel, les services..., sensibiliser le grand public et les entreprises sur les aspects de sécurité.

3-1-3- DAS « Santé – Alimentation »

Le périmètre des marchés lié à la santé comprend les services de santé (soins à domicile), les produits de santé et de bien-être (dispositifs médicaux : aides techniques, imagerie, cardiologie, produits pharmaceutiques, alimentation, santé, cosmétique) et les services supports (assurance publique et privée, e-santé).

En matière de santé, Provence-Alpes-Côte d'Azur doit faire face à des enjeux liés au **vieillessement de sa population et à l'organisation du système de soins**. La population régionale est en effet plus âgée que la moyenne nationale (en 2012 près de 10 % de la population avaient plus de 75 ans contre 8,5 % au niveau national). L'offre de soins est dense mais inégalement répartie sur le territoire avec deux pôles majeurs sur la zone littorale situés à Marseille et Nice, et des carences dans les parties éloignées du littoral.

Le DAS santé se positionne sur 3 objectifs en cohérence avec le Projet Régional Santé de l'Agence Régionale de la Santé notamment sur les objectifs suivants : améliorer l'organisation du parcours des patients dans le système de santé, favoriser le maintien à domicile de la personne malade ou fragilisée par l'âge ou le handicap, innover pour améliorer la qualité des prises en charge:

Améliorer la prise en charge du patient par un dépistage précoce, une aide au diagnostic médical et le développement des dispositifs médicaux

Développer des solutions d'e-santé

Prévenir les maladies par la promotion de l'alimentation méditerranéenne

→ **Améliorer la prise en charge du patient par un dépistage précoce, une aide au diagnostic médical et le développement des dispositifs médicaux**

Le secteur du **diagnostic** connaît des évolutions majeures pour améliorer le diagnostic des pathologies et établir un diagnostic plus rapidement. Les développements de diagnostic rapide sont essentiellement portés par des laboratoires académiques, des start-up et des PME travaillant sur la convergence de la biologie, des biomatériaux, de la microélectronique et des nanotechnologies.

Les innovations attendues concernent les **bio marqueurs prédictifs** permettant d'améliorer la prévention des maladies neuro dégénératives (essais clinique en immunologie et neurosciences) et sur lesquels reposeront de futurs tests de diagnostic.

En 2008, le marché mondial du diagnostic in vitro était de 27 Md€, dont 9,98 Md€ pour le marché européen. La France représente, quant à elle, 16,6 % de ce marché, se plaçant en seconde place en Europe (derrière l'Allemagne).

Les avancées en **imagerie**, tant en termes techniques que d'interprétation, viendront également compléter l'évolution du domaine du diagnostic. Quel que soit l'outil de diagnostic, des sociétés pourront également se développer grâce à l'élaboration de logiciels d'aide à la décision. Le vieillissement de la population va accélérer le besoin de diagnostic in vivo notamment l'IRM, la médecine nucléaire et le scanner. En diagnostic in vivo (imagerie), le couplage de différentes technologies de diagnostic au sein d'un même équipement conduira à l'émergence de nouveaux produits. Le potentiel de marché européen du diagnostic in vivo est évalué à 6 milliards d'euros en 2017. De même la chirurgie guidée par imagerie combinera l'acte chirurgical avec l'acte de diagnostic à travers une interprétation en temps réel.

Le marché mondial du **dispositif médical hors diagnostic in vitro** était estimé à environ 166,6 Md€ en 2008, dont 53,6 Md€ pour le marché européen et connaît une progression de 5-6 % par an. L'Allemagne est clairement le leader du marché européen, avec 27,8 % du marché européen. En France, le marché était de 6,2 Md€ en 2008 pour les dispositifs médicaux hors diagnostic in vitro.

Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par l'importance de la **recherche clinique en neurosciences, cancérologie, infectiologie** et par la présence du **deuxième Centre Hospitalier Universitaire de France**. Les défis santé que souhaitent relever le **pôle de compétitivité Eurobiomed** sont la médecine personnalisée, les maladies chroniques et les maladies rares.

D'autres régions françaises sont très bien positionnées dans le diagnostic et le traitement médical, en cancérologie et en infectiologie : **Ile de France** avec le Pôle Medicen et l'Institut Pasteur, **Rhône-Alpes** avec Lyon-biopôle et l'Institut de Recherche Technologique Bioaster dédié à l'infectiologie et à la microbiologie. Au niveau **européen** Medicon Valley à l'est du Danemark et au sud-ouest de la Suède, représente l'un des pôles en sciences de la vie les plus performants d'Europe. C'est pour ces raisons qu'il convient d'accélérer les start-up et les PME en biotechnologie de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur des niches particulières. Les dispositifs médicaux d'équipement, l'instrumentation pour la santé regroupent en région une **centaine de TPE et PME spécialisées dans l'imagerie médicale, l'élaboration de laser pour la thérapie, les techniques de spectroscopie et d'imagerie cellulaire**. Ces entreprises dont une partie est membre du pôle de compétitivité OPTITEC peuvent s'appuyer sur le **Centre Européen de Recherche en Imagerie Médicale (CERIMED)** situé à Marseille qui met à disposition ses équipements et ses compétences pour le développement et la validation de nouveaux protocoles et techniques d'imagerie médicale.

Le potentiel de valorisation industrielle se situe principalement sur l'axe **immuno-cancer structuré autour du Cancéropôle et de Marseille Immunopôle**. La région occupe une place de premier plan sur le diagnostic médical. Le pôle de compétitivité Eurobiomed est membre du « European Diagnostic Cluster Alliance » qui regroupe plus de 400 PME européennes, 70 en Provence-Alpes Côte-d'Azur sur le diagnostic in vitro, les bio marqueurs, l'imagerie médicale.

La région est d'autre part reconnue dans le domaine de la **recherche sur les maladies infectieuses**, avec notamment la présence sur son territoire de l'Institut Hospitalo-Universitaire sur les maladies infectieuses et tropicales (Méditerranée Infection) qui participe à l'élargissement des champs de compétences dans le diagnostic médical.

La région peut donc revendiquer une **position de leader européen** sur l'accès au diagnostic et la prise en charge du patient dans le domaine des maladies inflammatoires, des maladies infectieuses et du cancer. Il s'agit dans ce cadre de:

- Développer des **outils de prévention innovants** et sensibiliser les professionnels de santé,
- Soutenir les **essais cliniques en immunothérapie** et accélérer l'achat de tests,
- Développer les **dispositifs médicaux à forte valeur ajoutée**,
- Renforcer les ressources marketing pour conforter notre positionnement en **immunothérapie**.

→ **Développer des solutions d'e-santé**

L'autonomie des personnes est un enjeu majeur aussi bien pour les personnes âgées, que pour les patients atteints de maladies chroniques ou en retour d'hospitalisation. Elle répond autant à un besoin de bien-être des personnes qu'à la nécessité de réduire les coûts de santé.

La décentralisation de la fourniture de soin de santé (hors des laboratoires ou de l'hôpital) constituera une innovation majeure tout comme la généralisation du diagnostic auprès du patient. Les années à venir verront se multiplier les thérapies utilisables à domicile : des dispositifs médicaux permettant d'ajuster la délivrance de médicaments, suivre l'activité des personnes ou des paramètres biologiques et physiologiques, des systèmes de communication entre les personnes à domicile et le personnel médical. Le développement de la télémédecine est nécessaire au développement de la médecine personnalisée.

Le marché de **l'e-santé** est un marché en émergence qui représente 72 milliards d'euros au niveau mondial et 15 à 20 milliards d'euros en Europe. Le marché compte ainsi pour 2 % des dépenses de santé en Europe, alors que l'objectif qui était affiché par l'UE pour 2010 était de 5 %.

Le secteur est particulièrement fragmenté et cross-sectoriel. Il concerne la filière des TIC (*logiciels d'aides au diagnostic, de gestion des données, services pour monitoring des patients, communications sécurisées*), et celle de la santé (*dispositifs médicaux, télé radiologie, télé expertise, actes chirurgicaux à distances et des services à la personne (professionnels des soins à domicile)*).

En France les TIC représentent seulement 1,5 % des dépenses de santé. Toutefois, le marché de l'e-santé est amené à croître fortement car ce secteur est porteur d'une forte création de valeur, en termes de développement de l'offre industrielle et de services innovants. Plusieurs démarches de e-santé sont lancées au niveau national: en **Ile de France** avec des coopérations effectives entre les pôles « CAP DIGITAL », « Optics Valley », le Génopôle et le pôle Medicen, en **Alsace** avec Alsace Biovalley sur les dispositifs médicaux, la robotique et l'imagerie médicale, en Bourgogne avec le Gérontopôle...

En région, le **Groupement de Coopération Sanitaire e-santé** met en œuvre des projets santé liés au numérique principalement sur le traitement et l'interprétation des images médicales numériques acquises par radiographie, échographie, scanner, IRM. Parallèlement le Programme régional de télémédecine a fixé comme priorités : la permanence des soins en imagerie, la prise en charge de l'AVC, la prise en charge des maladies chroniques, les soins en structure médico-sociale ou en hospitalisation à domicile.

La structuration de cette filière portée par les pôles de **compétitivité Eurobiomed et Solutions Communicantes Sécurisées** en articulation avec le **pôle de compétitivité OPTITEC et le PRIDES Services à la Personne** peut s'appuyer également sur plusieurs centres techniques et d'usages : le Centre National de Référence Santé à domicile, le Centre d'Innovation et d'Usages en Santé (CIUS) et sur un réseau d'entreprises leaders comme Bull (Amesys), Elster (Coronis), Gemalto, IBM, Orange Healthcare, Sanofi, SAP, ST Microelectronics ainsi qu'un réseau de 75 TPE et PME dynamiques et innovantes (les laboratoires pharmaceutiques, les industriels du dispositif médical, les fabricants de matériel TIC, les éditeurs de logiciels et de sites SSII), sans oublier les nombreux prestataires de services à la personne.

Plusieurs verrous sont d'ores et déjà identifiés. Si les technologies sont matures et éprouvées, toute la difficulté réside dans leur déploiement. Les innovations dans ce domaine sont avant tout des **innovations d'usage**. La réticence des patients (des technologies qui effraient les moins jeunes, la peur de ne pas garder le contrôle sur ses données personnelles) et des professionnels de santé (résistance au changement organisationnel dans les établissements de soins) nécessite du temps et des moyens pour sensibiliser, expliquer et former les futurs utilisateurs.

Au-delà de cet enjeu, le **verrou économique** persiste. Très peu de solutions de télémédecine sont aujourd'hui prises en charge par l'assurance maladie et elles le sont au titre du dispositif médical. Le mode de rémunération à l'acte des professionnels de santé est inadapté pour la télésurveillance ou la télé-expertise, l'analyse des données à distance n'est pas prévue dans le remboursement de l'Assurance Maladie, ce qui freine la généralisation de ce type de pratique dans le milieu médical.

Pour déployer des projets de télémédecine à large échelle en région, il convient :

- d'accompagner les **innovations organisationnelles** (protocoles médicaux),
- de renforcer le **niveau de financement des projets**, leur seuil de rentabilité étant atteint au bout de 3 à 5 ans,
- de **réduire le processus de prise de décision** des pouvoirs publics sur le secteur de la santé,
- de déterminer le **modèle économique** à travers une répartition du coût de prise en charge entre le patient, l'assurance maladie, ou les mutuelles.

→ Prévenir les maladies par la promotion de l'alimentation méditerranéenne

La progression de l'obésité et du surpoids, le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques renforcent le besoin de se nourrir sainement. Des liens sont aujourd'hui établis entre l'alimentation et les grandes pathologies (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète, allergies...). Il est donc nécessaire de promouvoir une alimentation saine et sûre et de qualité, accompagner un vieillissement en bonne santé et maîtriser l'impact environnemental des productions agricoles.

Les consommateurs recherchent de plus en plus des fruits et légumes de haute qualité organoleptique, parfaitement sains (absence de pathogènes, toxines et résidus de pesticides) et ayant une bonne valeur nutritionnelle. Sur le plan de la nutrition et du bien-être, les recommandations du « manger mieux » se traduisent en effet par une plus grande consommation de produits végétaux divers et une consommation modérée de produits carnés. Les recherches sur l'alimentation et les choix alimentaires vont impacter en amont la production et la transformation des produits.

Le marché de la **production des aliments santé** est divisé en trois segments : aliments à vocation thérapeutique, produits diététiques et compléments alimentaires. Ce marché compte 4 grandes catégories d'acteurs industriels : les grands noms de l'industrie agroalimentaire, qui ont développé des offres dédiées à la nutrition-santé (Danone, Nestlé, Lactalis), les spécialistes du bio et de la diététique (Distriborg, Lea Nature, Santé & Nutrition), les producteurs de compléments alimentaires (Arkopharma, Forte Pharma, Innéov, Oenobiol, etc.), les industriels de l'agroalimentaire traditionnels, qui ont investi le marché de la santé avec des offres variées.

La région dispose d'une **taille critique en agroalimentaire** (2^{ème} secteur industriel de la région avec près de 800 établissements et 28 000 emplois), d'une **position de leader dans de nombreuses productions méditerranéennes** : fruits et légumes, fleurs, plantes à parfum, riz...

La région dispose d'autre part d'une concentration inégalée en Europe de sociétés productrices **d'ingrédients aromatiques** (70 entreprises – 3 800 salariés), qui assurent plus de la moitié de la production française. S'appuyant sur un capital technique, scientifique et humain, mondialement reconnu pour l'exploitation des matières premières naturelles, les leaders mondiaux (Firmenich et International Flavors and Fragrances) et nationaux (V. Mane & Fils, Robertet), il s'agit là d'une industrie au cœur du développement du Sud-Est de la France, avec un impact sur son espace, son économie, son emploi ou même son identité.

La filière agroalimentaire est structurée autour du **pôle de compétitivité TERRALIA** qui a, parmi ses objectifs, ceux d'optimiser les propriétés nutritionnelles et de garantir la sécurité des aliments. Cette filière bénéficie d'autre part d'une recherche de haut niveau portée par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), des expertises du **Centre Technique de Conservation des Produits Agricoles**, premier centre de recherche agroalimentaire français et du **Centre de Recherche en Nutrition Humaine Méditerranée** commun à Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon notamment dans le domaine de la nutrition, des lipides, de la biodisponibilité et du métabolisme des nutriments.

Les acteurs économiques clés en région sur ces segments sont les **industriels transformateurs de fruits et légumes, d'agrofournitures et ceux de la nutraceutique** (Arkopharma, Bionatec, Phytomédecine, Scalime, Naturex,...) et des produits diététiques (Phytoscience, Holistica, Pronutri,...). La région peut aussi s'appuyer sur le leader mondial de production d'extraits végétaux Naturex (1400 employés) et certaines sociétés cosmétiques également fortement positionnées sur le segment des ingrédients naturels (Laboratoire M&L (L'OCCITANE, 900 personnes).

A ce jour, il existe peu de collaboration entre les industriels de la filière agroalimentaire et ceux de la santé. D'autres régions françaises sont plus avancées sur le thème de l'alimentation santé comme le **Pôle Nutrition Santé Longévité** (Nord Pas-de-Calais) et le **Pôle Vitagora** (Bourgogne).

Parmi les enjeux, il convient de **structurer une filière « alimentation santé » en renforçant les coopérations** entre le secteur de l'agroalimentaire et celui de la santé. Il s'agit aussi de **développer des expérimentations grandeur nature** avec des populations différentes (*jeunes, personnes âgées*)

Au niveau des **progrès technologiques sur la production alimentaire**, il convient de soutenir la R&D permettant de sélectionner des variétés répondant aux enjeux de l'agriculture de demain (stress biotique, changement climatique...), de rechercher des solutions alternatives aux traitements phytosanitaires (résistance génétique, lutte biologique, production intégrée ...) et de développer des procédés durables d'extraction, de transformation ou de conservation garantissant la sécurité alimentaire.

L'étape d'extraction mobilise en effet 70 % des investissements et 50 % des consommations d'énergie dans l'agroalimentaire, la chimie fine, la pharmacie et la cosmétique. L'enjeu est donc de **développer des technologies « durables »** permettant simultanément une meilleure prise en compte des contraintes des industriels, de protection de l'environnement et des besoins des consommateurs. Il est à noter que 3 pôles de compétitivité Trimatec (écotechnologies), PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs) et TERRALIA (Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes) sont appuyés par des partenaires techniques experts. Le laboratoire Green de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV/INRA) et l'association Innovation Fluides Supercritiques (IFS) ont, d'autre part, créé l'association France Eco Extraction en 2012 pour conforter les actions menées depuis 2009 dans le secteur de **l'éco-extraction du végétal**. Ils ont été rejoints par l'Université Européenne des Senteurs et Saveurs (UESS) et FranceAgriMer. Les équipements proposés pour développer de nouveaux ingrédients et procédés complèteront les technologies offertes par deux plateformes existantes : Erini à Grasse et Extralians à Nyons.

Enfin, il est nécessaire d'engager un **plan de communication de grande envergure pour valoriser les produits issus des terroirs méditerranéens** dans lequel le consommateur ait confiance, des produits sains dont les effets sur la santé seront validés.

3-1-4- DAS « Mobilité intelligente et durable »

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente un littoral très urbanisé avec de grandes agglomérations (Marseille, Nice, Toulon) où se concentrent des nœuds logistiques, industriels, commerciaux, touristiques et des centres résidentiels. La région se trouve au carrefour des réseaux maritimes, aériens, routiers, ferroviaires.

Sur le plan environnemental, le transport routier est identifié comme l'un des principaux contributeurs à la pollution atmosphérique et aux émissions de gaz à effet de serre, responsables pour l'essentiel de l'élévation globale de température liées aux activités humaines. En Provence-Alpes-Côte d'Azur les transports représentent 35 % de la consommation d'énergie finale soit le second secteur consommateur d'énergie. Lors des pics touristiques, le trafic routier augmente de 25 % pour le territoire. En région sur la totalité des marchandises circulant sur le territoire (hors transit et maritime), 92% des tonnes-kilomètres sont transportées par la route, 6% par voie ferroviaire, 1,8% par voies navigables.

La saturation des grands réseaux de transports, les flux touristiques, l'étalement urbain sont responsables des pollutions atmosphériques et nécessitent la recherche de solutions innovantes pour diminuer les risques sanitaires. **La mobilité intelligente et durable sur le territoire PACA présente plusieurs enjeux pour absorber les pics de circulation** et appelle le développement de solutions de mobilité centrée usage et une gestion optimisée des flux logistiques.

Il convient parallèlement de faire évoluer les infrastructures portuaires et aéroportuaires qui sont soumises à des conversions écologiques, à des nécessités d'optimisation des flux et de sécurité des personnes et des marchandises. La mobilité intelligente et durable fait également référence au secteur liés aux transports au premier rang duquel figure l'aéronautique (1^{ière} filière industrielle régionale) et le naval avec un positionnement différenciateur sur la réparation des navires de grande plaisance.

Ce DAS vise donc 3 objectifs :

Promouvoir des solutions de mobilité centrée usage permettant d'optimiser la gestion des flux de personnes ou de marchandises

Développer de nouveaux services et infrastructures portuaires et aéroportuaires économes en énergie et sûres

Renforcer la compétitivité industrielle de l'aéronautique et du naval par le développement de nouveaux véhicules de transport et de nouvelles activités

→ **Promouvoir des solutions de mobilité centrée usage permettant d'optimiser la gestion de flux de personnes ou de marchandises**

La saturation des infrastructures routières, le développement encore insuffisant du trafic ferroviaire, et les flux touristiques impliquent la recherche de solutions mobiles innovantes.

Dès lors que l'on conçoit le transport comme un système intégré, **le recueil et l'échange des données** entre objets et acteurs deviennent des fonctions essentielles. Ce marché concerne les applications des télécommunications pour les systèmes de sécurité et la gestion du trafic et les usages innovants en termes de déplacement. Il repose en partie sur les technologies de liaison de données infrastructures – véhicule et est fortement conditionné par l'inter opérabilité des systèmes d'information.

Le domaine des transports intelligents est structuré en France autour d'industriels majeurs dans les télécommunications, système d'information et réseaux (Alcatel Lucent, Axis, CS, Orange...), les fournisseurs de produits électroniques (capteurs, systèmes de détection, produits de signalétiques (ST Microélectronics, ISOSIGN, Citilog...), des sociétés de travaux publics et fournisseurs d'infrastructures de transport (Thales, Colas..), des systèmes de suivi et localisation intelligent. Les industriels européens (Thales Alenia Space, EADS Astrium) construisent actuellement plus de 80% des satellites civils dont les applications couvrent les télécommunications, l'observation de la Terre et la navigation.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose de **nombreuses compétences dans les technologies et protocoles de communication** notamment au niveau de l'acquisition, du traitement et de la sécurisation des données.

La région est d'autre part centrée sur quelques maillons de la chaîne de valeur : **les systèmes de capteurs et de systèmes embarqués** susceptibles d'être intégrés dans l'architecture des systèmes de surveillance autour de grands industriels comme la DCNS ou Thales et la **géolocalisation** au travers d'un ensemble de PME qui exploitent les applicatifs de géolocalisation. D'autres régions sont particulièrement actives dans ce domaine : Ile de France, Bretagne, Midi Pyrénées.

Les communications véhicule-véhicule (V-V) et véhicule-infrastructure (V-I) seront de plus en plus sollicitées pour assurer un recueil des données de trafic à destination des opérateurs d'infrastructures, faire coopérer des systèmes pour la sécurité et la gestion du trafic, ou pour assurer les missions de maintenance prédictive ou de services de confort aux utilisateurs des transports.

Dans cette perspective, il conviendra de poursuivre la **politique d'ouverture des données publiques en matière de transport**, de tester sur plusieurs territoires de la région un **système intégré de recueil et d'échange des données** entre objets et acteurs, de **soutenir les applications logicielles et l'interopérabilité des données** et mettre en place un **portail régional sur les transports** en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

→ **Développer de nouveaux services et infrastructures portuaires et aéroportuaires économes en énergie et sûrs**

Les nouveaux services portuaires et aéroportuaires représentent un marché en émergence. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires sont soumises à des enjeux similaires en termes de conversion écologique, d'optimisation des flux de personnes et de marchandises, de sécurité et nécessitent des réflexions approfondies sur les usages et les nouveaux modèles économiques.

Une centaine de PME innovantes peuvent apporter des solutions dans l'ingénierie des systèmes embarqués, les systèmes électrotechniques complexes, l'optimisation de la maintenance, la simulation, la sécurité, la formation, l'aide à la navigation et au pilotage, l'ingénierie de navires complexes.

Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose historiquement de nombreux atouts liés aux activités industrialo-portuaires, avec la présence des infrastructures de 1^{er} plan : le Grand Port Maritime de Marseille 1^{er} port français pour le commerce extérieur, Toulon premier port militaire de la Méditerranée, des ports de grande plaisance de renommées mondiales.

L'organisation du réseau portuaire européen et méditerranéen, la spécialisation des ports, l'accroissement de la taille des navires de commerce impliquent une modernisation des ports et un réaménagement des installations existantes. Les ouvrages maritimes devront mieux intégrer les usages de demain, les constructions réversibles pour l'environnement, des nouvelles zones dédiées aux navires du futur aux activités de déconstruction. Par ailleurs, la conversion écologique des ports nécessitera la promotion de l'alimentation électrique des navires à quai, l'approvisionnement énergétique des navires pour répondre aux nouveaux modes de propulsion, le développement des engins de servitude à propulsion.

Au niveau des infrastructures aéroportuaires, les aéroports régionaux captent une part significative du trafic de passagers hors Paris, avec 28,4% pour les seuls aéroports de Nice Côte d'Azur et Marseille Provence. Le marché mondial des services aéroportuaires a dépassé en 2010 les 102 Mds\$, suivant une croissance moyenne de 3% par an. En parallèle, la vente en aéroports suit une courbe ascendante, malgré une baisse des achats unitaires, en raison de l'augmentation du nombre de passagers transitant par les aéroports, notamment dans les pays émergents, au Moyen-Orient et en Afrique.

La **gestion opérationnelle des ports et des aéroports** inclut une optimisation des flux logistiques (automatisation et dématérialisation, centrale de réservation).

La **sûreté** est un axe de développement à part entière autour de l'authentification des passagers, de la traçabilité des marchandises, de l'analyse des risques.

Le besoin d'informations sur le fonctionnement des systèmes en temps réel ou quasi réel est de plus en plus important. Ce besoin sert notamment les dispositifs actifs de sécurité embarqués ou coopératifs; les opérations de gestion de trafic ; la télémaintenance ou la surveillance en continu à des fins de maintenance prédictive.

Les actions à engager dans ce cadre concerneront prioritairement **l'optimisation des flux logistiques**, le développement des **technologies de sûreté** et **des services associés** (RFID,...).

→ **Renforcer la compétitivité industrielle de l'aéronautique et du naval par le développement de nouveaux véhicules de transport et de nouvelles activités**

► **Les aéronefs du futur : dirigeable et hélicoptère du futur**

Le domaine des **dirigeables** est un marché émergeant, porteur d'un potentiel de développement très important en raison des caractéristiques techniques de ces appareils à savoir la capacité à porter des charges très lourdes et de très grandes dimensions, une très faible consommation, un besoin d'infrastructures au sol légères, de faibles coûts d'exploitation. Le pôle Pégase porte une feuille de route nationale dans laquelle les dirigeables gros porteurs constituent une alternative écologique et complémentaire aux transports terrestres, fluviaux ou maritimes.

Les dirigeables partagent avec la filière hélicoptère une forte synergie technologique en termes de matériau et procédé, de solutions énergétiques embarquées, d'organisation.

Le marché des **hélicoptères** est un marché mature présentant de bons résultats depuis plusieurs années et offrant de belles perspectives de croissance sur les marchés du renouvellement, et sur de nouvelles missions avec une montée en puissance des services autour des usages de l'hélicoptère.

La croissance et la différenciation sont d'autant plus importantes que la concurrence internationale s'aiguise (Agusta/ Westland, constructeurs américains ou russe) avec également la montée en puissance des pays émergents (Corée, Chine, Inde...). Cette concurrence avérée ou potentielle bénéficie d'une politique publique volontariste et de taux de change avec l'Euro favorable. La bonne santé du secteur crée des tensions sur la chaîne de sous-traitance européenne pour qui la montée en charge est difficile à absorber laissant de la place pour une sous-traitance internationale avec un risque de délocalisation déjà encouragée par la compétitivité des prix de ces pays.

Le maintien de la compétitivité de l'industrie européenne passe par le maintien d'une valeur ajoutée technologique, la réduction des coûts de conception et d'exploitation et la qualité des services. Il est désormais crucial de garder une longueur d'avance en matière d'innovation, pour garder une part significative de valeur ajoutée.

La diminution des coûts de conception et d'exploitation à juste niveau de qualité, en optimisant les process reste un moyen de lutter contre la délocalisation des prestations à haute valeur ajoutée (recherche, innovation, développement).

La région se place **en deuxième position au niveau national en termes de présence industrielle et de capacités de recherche dans le secteur aéronautique et spatial**. On dénombre 1 700 chercheurs, 200 PME spécialisées, et des leaders mondiaux (Eurocopter leader mondial sur le marché des hélicoptères civils, Thales Alenia Space, Dassault Aviation) soit 27 000 emplois. L'aéronautique est en effet la **1ère filière industrielle de la région** organisée autour de compétences fortes en matière de tests et simulation, de design et manufacture d'hélicoptères et d'expertise sur les drones. Cette filière couvre une large gamme d'activités de pointe touchant aux dirigeables, aux avions ultra légers, et au spatial...

La région bénéficie du siège et du principal **site industriel d'Eurocopter, 1er constructeur mondial** doté d'une solide réputation d'excellence technologique et de son réseau international y compris dans les pays émergents à forte croissance. Il convient donc pour les PME de capter une part de la croissance de cette locomotive et de soutenir cette croissance par une différenciation plus marquée.

Le projet de **techno centre Henri Fabre** sur la zone de l'Etang de Berre qui s'appuie sur la R&D développée au sein de la **plateforme partenariale INOVSYS** permettra de conserver l'avance technologique des PME autour de la mécanique à haute valeur ajoutée fonctionnelle, des matériaux avancés et des procédés du futur, d'augmenter drastiquement les capacités de production des acteurs locaux et de favoriser la différenciation par la montée en gamme des produits et de soutenir les innovation notamment dans la réduction de la consommation énergétique et du bruit.

L'approche retenue est de **construire un écosystème partenarial en usine étendue** sur la zone à l'est de l'étang de Berre, c'est-à-dire proche du donneur d'ordres Eurocopter. Il faut également mentionner une zone complémentaire à l'ouest de l'étang de Berre (Istres) qui mobilise déjà des moyens pour la filière aéronautique et notamment des moyens d'essais essentiels qui permettront de réaliser les prototypes de dirigeable et d'ancrer les compétences sur le territoire.

Dans le **domaine des « dirigeables »** les actions seront centrées sur le **soutien à la R&D** afin de faire émerger une filière industrielle dans ce domaine pour préparer une position de leader à 10 ans sur les dirigeables gros porteurs.

Pour le domaine des hélicoptères, il convient **d'accompagner et amplifier l'action du projet Henri Fabre** (cf diagnostic) et d'engager une **stratégie de différenciation par les usages**, tels que les services de maintenance prédictives pour améliorer la disponibilité des appareils, la personnalisation - adéquation du véhicule à des missions variées, la sécurité avec des systèmes d'assistance au pilotage pour limiter les accidents et incidents. A ce titre, le **Centre d'études des facteurs humains (CEFH)** offre une expertise de haut niveau permettant d'intégrer le facteur humain sous l'angle de la performance industrielle (aide à la conception, maquettage virtuel) et de la maîtrise des risques (simulation, aide à la décision, retour d'expérience) ainsi que des outils de motivation ou de formation des employés.

Il convient d'autre part de favoriser **l'évolution des modèles économiques en s'appuyant sur les usages**. Dans l'aéronautique civile et de défense, les utilisateurs des aéronefs utilisent de plus en plus la location avec contrat de maintenance pour disposer de leurs appareils. Ainsi, les loueurs d'avions sont parmi les premiers acheteurs, au profit de tous les types de compagnies, qui ont souvent un parc mixte de possession propre et de location. Il existe des opportunités de plus en plus fortes pour des offres intégrées comprenant la vente du produit et le service associé.

► Le navire du futur

La France et l'Europe, bien que largement distancées par l'Asie dans le domaine de la construction des grands navires à faible valeur ajoutée (pétroliers, porte conteneur, vraquiers ...), demeurent de grandes puissances maritimes, et des acteurs importants de la conception, de la réalisation et de la maintenance des navires militaires, civils et industriels haut de gamme ainsi que des bateaux de plaisance et de grande plaisance.

L'industrie navale et nautique française représente 70 000 emplois, pour un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 milliards d'euros. Elle exporte 30 à 80 %, selon les segments de marché, de ses réalisations pour près de 4 milliards d'euros. Malgré les ralentissements économiques, les deux crises de 2008 et 2012 qui ont considérablement affecté le transport maritime mondial (hors passagers), des milliers de nouveaux navires sont encore livrés chaque année. Les armateurs, poussés par la modification des flux et de la demande, changent certains paramètres de leur modèle économique, affutent les niveaux de sobriété, de sécurité et le retour sur investissement des unités s'accroît entraînant de nouveaux besoins et conduisant à de nouveaux défis technologiques.

D'autre part, le trafic passager (croisières, ferries et mobilité urbaine littorale par navettes à passagers) a poursuivi sa croissance. La moitié de la flotte mondiale de navires de croisière navigue en méditerranée 6 mois par an, et les lignes de ferries n'ont cessé de se renforcer sur toute la zone méditerranéenne, les ports régionaux progressant dans ce contexte de 5 à 10% par an.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des trois régions maritimes navales françaises avec les régions Pays de Loire et Bretagne. Au **niveau européen**, le Maritime Cluster Schleswig Holstein en Allemagne, le Dutch marine Cluster en Hollande, le pôle Carthagène en Grèce, la Spezia en Italie sont des partenaires potentiels.

La région se distingue sur l'ingénierie, la conception et la construction de navires spécifiques, navires à passagers côtiers et yachts ainsi que sur les équipements pour ces mêmes navires et sur la maintenance, réparation et refit des navires militaires, yachts et des grands navires de croisière. Un réseau de 150 TPE et PME assure la **réparation et la maintenance de 15% de la flotte mondiale de navires de grande plaisance**. Les deux autres régions sont plus fortement positionnées sur la construction.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupe **25 % de l'ensemble des unités immatriculées de bateaux de plaisance en France** (900 000 dont 600 000 actives) et 40 % avec le Languedoc Roussillon. La Fédération des Industries Nautiques a évalué le tonnage de bateau de plaisance hors d'usage à 10 000 t en 2010 et 20 000 t en 2025.

Il conviendrait donc de **soutenir la R&D navale** dédiée aux technologies avancées de production composites, métalliques et structures hybrides en partenariat avec l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne de Nantes.

Il serait d'autre part opportun pour la région de se doter d'un **centre opérationnel de déconstruction et de valorisation des déchets issus des navires de plaisance en fin de vie (BPHU)**, en soutenant la R&D et en développant des procédés de démantèlement propres. Le recours à l'insertion par l'activité économique permettrait par ailleurs d'assurer un modèle économique viable.

3-1-5- DAS « Industries culturelles – Tourisme – Contenus numériques »

Ce DAS, tel que nous le considérons, regroupe un ensemble d'activités qui relèvent selon la terminologie européenne des **industries émergentes de « l'expérience »**.

Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'atouts significatifs en matière de **tourisme et d'industries culturelles** (cinéma, audiovisuel multimédia) et de l'une des concentrations **d'entreprises numériques à potentiel de croissance** les plus importantes en France et en Europe. La région est également bien positionnée sur le créneau des **contenus numériques** et peut compter sur une taille critique d'entreprises en **multimédia** et des compétences reconnues dans le traitement de **l'image numérique, la réalité virtuelle augmentée, l'animation 3D**. Composé essentiellement de TPE et PME, ce tissu représente 77 000 emplois en région (services associés inclus) et réalise 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les entreprises du secteur sont réunies autour d'acteurs structurants : le pôle Média (contenus multimédias), le pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées (centré hardware) ou encore le PRIDES PRIMI (sur le transmédia).

S'y ajoutent de fortes compétences en matière **d'objets intelligents et communicants**, autour d'acteurs marquants de la filière (Centre National de Référence des RFID, Ericsson, ATMEL, INTEL, ST Microelectronics...). Ces compétences se rejoignent dans les enjeux d'avenir des industries numériques : l'internet « ubiquitaire », l'industrie « de l'expérience » qui supposent la multiplicité des supports et contenus numériques et la connectivité de l'environnement. Le tourisme et l'industrie culturelle et de loisirs constituent deux champs majeurs d'application de ces technologies.

Les entreprises du numérique constituent un vecteur d'innovation important pour le tourisme et les industries culturelles en termes de création artistique, de production de services touristiques, de vecteur de commercialisation,...

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce DAS sont les suivants:

Développer des solutions d'e-tourisme et accroître la clientèle internationale

Créer des liens entre le transmedia et la ville intelligente

→ **Développer des solutions d'e-tourisme et accroître la clientèle internationale**

Avec près de 31 millions de touristes accueillis en 2011, et une consommation touristique de près de 14 milliards d'euros, le **tourisme représente plus de 11% du PIB régional** contre 7% de PIB au niveau national et 5% au niveau mondial. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première destination touristique des français et la clientèle étrangère représente 20% des touristes.

Certaines grandes tendances émergent dans le tourisme : une poursuite de l'appropriation numérique des seniors, une forte propension des jeunes aux voyages, une mondialisation qui renforce les enjeux de visibilité et de lisibilité et une nécessaire différenciation à partir des atouts du territoire, la recherche d'une expérience de voyage/de développement personnel de la part du consommateur touristique qui est davantage attentif à la qualité des prestations et sensible aux problèmes de sécurité.

Les mutations technologiques conduisent au développement des contenus enrichis par le multimédia et de l'activité sur internet (*nouveaux systèmes de recherche et de cartographie en ligne, interactivité avec l'internaute, information touristique via la téléphonie, systèmes de paiement sécurisés...*).

Si la région occupe la **2^{ème} place européenne en terme de capacité d'accueil**, elle n'arrive qu'en 8^e position au regard du nombre de nuitées. La clientèle étrangère représente seulement 20% des touristes. Le potentiel de touristes au niveau international à convaincre est immense. Compte tenu de la taille du territoire régional, le potentiel de croissance peut être estimé à plus de 10 millions de nuitées sur un total actuel de 35 millions de nuitées ce qui placerait la région au niveau de la région de Venise mais encore loin derrière la Catalogne.

Avec un accroissement de 20% de la clientèle étrangère, le tourisme qui représente 7% de l'emploi salarié en région pourrait voir ses effectifs augmenter significativement. **L'objectif opérationnel vise à augmenter de 10% sur 3 ans le montant des recettes générées par le tourisme ce qui signifie un impact de 1.4 milliard, soit 1% du PIB de PACA.**

Les technologies numériques et l'exploitation des données libres peuvent totalement changer l'expérience du touriste. Le voyageur se voit proposer de nombreuses offres numériques avant son départ (*portails de destination, plateformes commerciales, comparateurs de prix, sites d'entreprises, réseaux sociaux...*). En revanche, arrivé à destination, il se retrouve souvent confronté à un réel manque d'informations pratiques et pertinentes en adéquation avec son séjour. Le touriste aura donc besoin d'un maximum d'informations en peu de temps sur les activités susceptibles de l'intéresser sur le territoire. Outre les données touristiques à proprement parler (*monuments, hébergements, activités sportives etc...*) le touriste vit dans un écosystème de données (*santé, mobilité...*) indispensables à connaître pour que son séjour soit réussi.

Il convient donc de renforcer **l'ouverture des données publiques** des différents opérateurs touristiques, de **structurer le développement des plateformes commerciales** permettant l'information et la réservation rapide et d'aider les entreprises touristiques à utiliser le web marketing pour améliorer leur visibilité en ligne (référencement des offres sur les moteurs de recherche des marchés ciblés).

Un programme d'**assistance à la création de contenus et services digitaux de qualité**, innovants et en langue étrangère pour les touristes internationaux permettrait également de mieux répondre aux demandes des visiteurs potentiels étrangers.

La **numérisation des contenus**, la **diffusion des sites culturels sur le net** participe également à une internationalisation du tourisme culturel. Qu'il s'agisse du patrimoine déjà inventorié ou de projets culturels, il apparaît essentiel que la région puisse offrir un large panorama des ressources des territoires qui la composent en mobilisant les outils numériques (*sites dédiés, parcours virtuels 3D, réalité augmentée, géolocalisation, applications sur les terminaux de poche ou Smartphones...*). Le référencement, la planification, la visualisation à distance des sites et infrastructures, l'assistance lors des visites dépendent dans une grande partie des **infrastructures, des services et du contenu numériques** qu'il convient de soutenir.

→ Créer des liens entre le transmedia et la ville intelligente

Le label Marseille Provence 2013 capitale européenne de la culture reste un vecteur d'attractivité touristique et une opportunité pour ancrer et structurer les acteurs des industries culturelles et créatives du territoire. A ce titre en 2010, Provence-Alpes-Côte d'Azur a été force de proposition dans le cadre de la consultation du livre vert de la Commission sur le potentiel des industries culturelles et créatives notamment sur l'impact du numérique dans ces industries.

Au cours des 10 dernières années, les innovations technologiques ont révolutionné les comportements des utilisateurs en terme de divertissement notamment l'internet à haut débit, la TNT, les sites de partage de vidéos, les réseaux sociaux, les Smartphones, les consoles de jeu. Ces technologies ont également modifié les habitudes d'information, de communication, d'interaction et d'achat.

Les applications de communication et de loisirs grand public, qui utilisent de façon conjointe et sous des formes complémentaires différents modes de communication (*Web, téléphone mobile, jeux vidéo, Dvd, diffusion broadcast HD, cinéma..*), sont devenues un enjeu incontournable pour les acteurs des industries culturelles.

Le transmedia doit rassembler trois industries (jeux / multimedia/ audiovisuel) qui n'ont pas d'histoire commune. A ce titre, il convient de **soutenir le développement du transmedia auprès des acteurs régionaux, en renforçant l'action du PRIDES PRIMI et de mettre en place des formations dédiées.**

Plusieurs pôles sont présents et dynamiques dans les technologies de l'image et du contenu numérique : le Pôle CAP DIGITAL en **Ile-de-France** sur les contenus numériques, les jeux vidéo, le design numérique ; le pôle Images et Réseaux en **Bretagne et Pays de Loire** dans les services de la chaîne de l'image, images en mobilité, réseaux, distribution de contenus, sécurité des réseaux, réalité virtuelle augmentée, logiciel et génie logiciel ; le Pôle Imaginove en **Rhône-Alpes** sur les filières de l'image en mouvement (jeu vidéo, cinéma audiovisuel, animation et multimédia) ; Iconoval, Pôle Image d'**Alsace** dans l'audiovisuel et multimédia ; le Pôle Image en Nord Pas-de-Calais), la Vallée des Images en **Poitou Charentes**.

Face aux autres pôles présents en France la région doit trouver un positionnement différenciant. La dynamique créée autour de **Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013** offre l'opportunité de **créer des liens entre le transmedia et la ville intelligente**. Il s'agit de relier les applications de communication et de loisirs grands publics (web, téléphonie mobile et géo localisée, média classiques) et les objets intelligents et communicants implantés dans l'espace urbain. La **ville intelligente** est l'une des applications les plus prometteuses de l'informatique ubiquitaire, c'est à dire un univers numérique, qui à tout instant et en tous lieux, analyse le contexte de ses utilisateurs et répond à ses besoins.

A ce titre il convient de souligner la place de la métropole niçoise Nice Côte d'Azur dans les smart cities : elle est parmi les 24 premières villes au monde à recevoir l'expertise d'IBM en planification stratégique, gestion de données et compétences technologiques au service de la transformation des villes.

3-1-6- Les technologies génériques clés

L'architecture des 5 DAS doit bien évidemment être rapprochée des technologies génériques clés (Key Enabling Technologies dits KETs) définies par la Commission Européenne qui constituent la clé de voûte de la prochaine politique de soutien à l'industrie européenne.

Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose à cet égard d'une solide base technologique avec 11 pôles de compétitivité (cf diagnostic en annexe) dont certains (Solutions Communicantes Sécurisées, OPTITEC, EUROBIOMED) sont directement positionnés sur les KET's identifiées comme prioritaires par la Commission Européenne.

Aussi, en complément de la démarche stratégique élaborée sur les Domaines d'activités stratégiques (DAS), il est indispensable de conforter les technologies génériques clefs dans lesquelles Provence-Alpes-Côte d'Azur détient une position d'excellence, une masse critique de compétences ou qui apparaissent comme importantes pour irriguer le développement des différents DAS. Ces technologies génériques clefs, stratégiques pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, doivent donc être considérées comme entrant dans le périmètre des priorités définies par la S3 aux côtés des DAS.

Le marché européen des technologies clés génériques représente **20 % du marché mondial** et un volume de production industrielle de **60 Md€** avec un taux de croissance de 10 % par an.

	Taille actuelle du Marché \$ (2006/2008)	Taille projetée du marché (2015)	Taux de croissance annuel attendu
Nanotechnology	12 Mds	27 Mds	16 %
Micro & nanoelectronics	250 Mds	300 Mds	13 %
Industrial Biotechnology	90 Mds	125 Mds	6 %
Photonics	230 Mds	480 Mds	8 %
Advanced materials	100 Mds	150 Mds	6 %
Advanced Manufacturing systems	150 Mds	200 Mds	5 %

Les KET's présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur nourrissent fortement la plupart des DAS :

- **Les nanotechnologies, micro-et nanoélectronique et semi-conducteurs particulièrement présentes au sein du pôle Solutions Communicantes Sécurisées.**

Les TIC sont omniprésentes dans ce XXI siècle très numérique et leur déploiement offre d'énormes potentiels d'innovations de services et d'usages et de création de marché. Si ces nouvelles technologies révolutionnent la vie quotidienne des personnes, elles bousculent aussi les processus et mode d'organisation des entreprises. Dans cet environnement technologique très dynamique, il convient de soutenir la montée en puissance des logiciels embarqués dans les systèmes ou enfouis dans les puces électroniques ainsi, le rapprochement entre l'informatique les Télécommunications et la microélectronique permet d'accueillir toujours plus d'applicatif dans les composants et les produits à l'exemple de la téléphonie mobile qui offre des services multimédia, géo localisés et personnalisés utiles au développement de solutions de mobilité. Par ailleurs, le développement massif de l'« **Internet des objets** » va continuer à profondément changer notre société en terme de facilitation de la vie quotidien (domotique, automobile connectées, e-tourisme, de sécurité, traçabilité des objets, capteurs de e-santé, supervision environnementale).

De ce fait, il apparaît important de conforter les 3 domaines de spécialisations portés par le pôle Solutions Communicantes Sécurisées (SCS) et son écosystème de PME et de laboratoires de recherche, où la région possède une forte spécificité, une masse critique et une position d'excellence (en regard des autres clusters TIC français et européens): les technologies du sans contacts, les réseaux M2M (machine to machine) et services mobiles ainsi que les technologies de la sécurité et de l'identité numérique. Cela passe notamment par le renforcement de ces écosystèmes et de l'action des plateformes technologiques telles que Com4Innov (Très Haut Débit mobile, 4G/LTE, M2M) et CIM PACA.

Enfin, il apparaît également pertinent de conforter les atouts de la région dans des domaines où existent des positions d'excellence et des opportunités telles que les technologies 3D, le calcul intensif et la simulation numérique, le traitement des données (big Data et visualisation) et le « cloud computing ».

Ce sont donc les **quatre DAS « transition et efficacité énergétiques » (smart grids) « mobilité intelligente et durable », « Santé » et « Risques – sécurité »** qui sont notamment alimentés par ces technologies génériques.

- **La photonique particulièrement présente au sein du pôle OPTITEC**

La photonique qui rassemble principalement des domaines tels que le laser, les grands instruments, l'éclairage... participe activement, en tant que fournisseur majeur de fonctions et de sous-ensembles innovants, à de nombreuses autres filières (TIC, Automobile, Défense et Sécurité, Aéronautique, Spatial, Santé, Energies...).

La photonique est un domaine où les innovations et les ruptures technologiques font l'objet d'applications très diversifiées impactant conjointement différentes chaînes de valeur stratégiques au niveau européen. A travers la plate-forme Photonics 21, un « **Photonics Public-Private Partnership** » (PPP) a été négocié avec la Commission Européenne, avec pour objectif d'assurer un très fort engagement des industriels et un effet de levier du privé vers le public. La plateforme « Photonics 21 », qui définit les axes stratégiques pour la photonique européenne à horizon de 2020, met en perspective 5 grands challenges : un socle majeur en termes de recherche académique et de ruptures technologiques , des programmes de démonstrateurs comme effets de levier sur la création d'emplois et la pénétration de nouveaux marchés, le développement de plateformes et lignes pilotes de fabrication basées sur technologies photoniques, un tissu de PME fortement innovantes, une réponse à des grands enjeux sociétaux: *santé et vieillissement de la population, climat et efficacité énergétique ; accès facilité à l'information ; sécurité et sûreté des personnes et des sites...*

L'action du pôle de compétitivité OPTITEC, et notamment le projet OPTOPOLIS, contribue à la création d'une filière industrielle dynamique au niveau européen et soutient la base technologique lié aux **trois DAS « Santé », « Transition énergétique », « Risques Sécurité »**.

- **La biotechnologie particulièrement présente au sein du pôle EUROBIOMED.**

La biotechnologie concerne l'application des principes scientifiques et de l'ingénierie à la transformation de matériaux par des agents biologiques. Il s'agit d'une technologie de bioconversion au croisement de disciplines telles que la microbiologie, la biochimie, la biophysique, la génétique, la biologie moléculaire, l'informatique. Parmi ces technologies d'avenir, la région est particulièrement bien positionnée sur l'ingénierie du système immunitaire, les technologies de diagnostic rapide, les technologies pour l'imagerie, les capteurs pour le suivi en temps réel, les systèmes bio embarqués qui sont des éléments structurants du **DAS « Santé »**.

De manière générale et parce que ces technologies ont la **capacité d'irriguer d'autres secteurs que ceux concernés par les DAS**, il conviendra de créer un environnement propice au déploiement de ces technologies génériques en apportant un soutien aux **plateformes technologiques partenariales, centres technologiques, incubateurs d'entreprises innovantes, projet collaboratifs de R&D et démonstrateurs**, permettant d'accompagner le développement d'entreprises innovantes et de conforter l'excellence technologique de la région sur ces segments.

Il conviendra par ailleurs de soutenir les acteurs régionaux de la recherche ainsi que les PME/PMI qui souhaitent prendre part aux projets européens KETs leur permettant ainsi de participer à des projets ambitieux aux côtés des grands industriels européens.

L'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises, présentée de manière détaillée dans le chapitre « Instruments de gouvernance et pilotage », sera au cœur de la mise en œuvre opérationnelle de cette politique régionale en faveur des Domaines d'Activités Stratégiques par sa mission d'animation des groupes d'acteurs qui seront mis en place pour chacun des DAS afin de nourrir le travail collaboratif indispensable à l'évolution de leur périmètre et à l'émergence continue de projets.

3-2- Orientation 2 : accompagner la croissance des entreprises par un écosystème régional d'innovation renforcé

3-2-1- Accompagner la croissance des entreprises innovantes à potentiel : de la création à l'internationalisation

L'objectif central de notre stratégie est le renforcement de la compétitivité et de la croissance des entreprises régionales. Pour ce faire nous souhaitons opérer un changement de paradigme et déplacer le curseur de la politique publique vers les phases plus avales du processus d'innovation. Cela nécessite de re-questionner l'approche purement linéaire de l'innovation qui se déroulerait de manière déterministe depuis la R&D jusqu'au développement et à la mise en marché des produits, en intégrant au contraire une conception non linéaire, itérative et en boucle du processus d'innovation, prenant en compte les dimensions « usages » et l'innovation ascendante, et de viser immédiatement les marchés.

Par ailleurs la taille réduite de la plupart des PME régionales et françaises est devenue un handicap majeur pour leur compétitivité car elle limite leur capacité à innover, à répondre aux attentes du marché et à exporter, ce qui, avec la qualité et la création de valeur ajoutée, représentent des conditions *sine qua non* de leur survie et de leur développement. Il s'agit donc bien de changer la conception de l'innovation en termes de processus et de cible pour favoriser une croissance plus rapide des PME.

Pour atteindre ces objectifs les pouvoirs publics sont appelés à diffuser plus largement la culture de l'entrepreneuriat, à mettre en adéquation la demande et l'offre de services de manière efficace et efficiente et à renforcer un écosystème favorable à l'innovation et au développement des entreprises.

Pour la Région, il s'agit, en poursuivant les objectifs déjà engagés dans le cadre de la stratégie régionale d'innovation adoptée en 2009, de :

1. Mettre en adéquation la demande et l'offre de services de soutien à la croissance et à l'innovation, en la structurant et en l'optimisant afin de fournir des services à valeur ajoutée à destination des entreprises de croissance (conseil et financement) en partenariat entre les prestataires de services publics et privés.
2. Faire évoluer l'écosystème pour le rendre le plus adapté possible au développement des différentes formes d'innovation porteuses de valeur ajoutée (innovation de services, innovation par les usages,...), pour le doter des infrastructures (notamment de réseaux à très haut débit) nécessaires à la croissance des entreprises, et pour créer les conditions permettant d'attirer et retenir les talents, développer les compétences et favoriser l'expérimentation.
3. Stimuler et promouvoir toutes les formes d'innovation et notamment celles apportant des réponses aux besoins sociaux et sociétaux qui ne sont pas satisfaits par une offre de solutions publiques et privées (innovation sociale...)
4. Favoriser la diffusion des TIC, levier majeur d'innovation et de compétitivité pour les entreprises et la société, et levier d'inclusion pour les citoyens.

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA RÉGION

Un tissu de PME en déficit de croissance et d'internationalisation mais avec un bon positionnement sur les marchés d'avenir

Le tissu économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure fragmenté avec **une surreprésentation des TPE et PME** : 52% des entreprises régionales ont moins de 50 salariés contre 47 % en France. Ce constat est le même pour les PME « innovantes » de la région : 95% des entreprises interrogées dans le cadre du baromètre des PME innovantes (enquête 2011) ont moins de 50 salariés et 76%, moins de 10.

Un effet « taille » qui se répercute également sur la **capacité d'exportation de ces entreprises** : 50% d'entre elles ne réalisent pas de chiffre d'affaires à l'export et seules 28 % d'entre elles plus de 10% de leur chiffre d'affaires. Un état des lieux qui interpelle au regard de l'infléchissement du marché intérieur et de la compétition accrue sur les marchés internationaux.

Il s'agit d'un phénomène qui est aussi fortement corrélé à la **sous-capitalisation structurelle des PME régionales** : 50% des entreprises interrogées dans le cadre du Baromètre des PME innovantes de Provence-Alpes-Côte d'Azur déclarent en 2011 avoir moins de 150K € de capitaux propres. Ce qui s'explique par une faible ouverture du capital des entreprises au financement de tiers : le fondateur de l'entreprise reste le principal détenteur du capital avec sa famille (75% des cas).

Les difficultés de croissance des entreprises régionales sont plus aiguës qu'au niveau national autant pour les PME que pour les entreprises de taille intermédiaire, les ETI, moteurs de la croissance et de la création d'emplois, et les plus à même de soutenir l'exportation régionale. Provence-Alpes-Côte d'Azur compte en effet **1,2 ETI pour 1 000** : c'est plus de deux fois moins qu'au niveau national (2,8 pour 1 000). Elles réalisent en moyenne 14% de leur chiffre d'affaires à l'export, contre 20% pour les ETI nationales. Des performances très inférieures à celles du *mittelstand* allemand, référentiel de comparaison en Europe, où les ETI exportent plus de 50% de leur chiffre d'affaire.

Pour soutenir efficacement la croissance des PME régionales des fondamentaux solides doivent être présents dès la phase de création des entreprises : si Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région française pour la création, elle se situe en revanche aux dernières places du classement national pour le **taux de survie à trois ans** (66%, ce qui la place au 18^{ème} rang en France). Ce qui indique des **bases déjà fragiles dès les premières phases de vie des entreprises**. Et si l'on considère les entreprises innovantes accompagnées à la création (malgré un taux de survie à 3 ans qui dépasse en moyenne 80%), seul un petit nombre d'entre elles parvient à croître de manière significative.

Pour autant, il existe des signes encourageants quant à la **capacité du territoire régional à renouveler son tissu économique** et à créer des entreprises atteignant la taille critique suffisante leur permettant de se confronter sur l'échiquier international :

- la région bénéficie d'un **très bon positionnement en Europe dans les industries émergentes** (correspondant aux principaux DAS régionaux) sur le segment des sociétés entre 1 et 50 personnes en croissance : un vivier d'entreprises qui peut favoriser la transition de l'économie régionale vers les marchés du futur et produire les ETI régionales de demain.
- au regard des ETI existantes, on observe que l'emploi dans les ETI régionales a crû de 40% entre 2003 et 2011, donc bien plus vite que la moyenne nationale (22%). Ainsi, les ETI de Provence-Alpes-Côte d'Azur rattrapent et dépassent la moyenne nationale des effectifs à partir de 2006.

Le chiffre d'affaires par emploi en région a lui aussi crû de 43%, là encore bien plus rapidement que la moyenne nationale (22%), et enfin, le **chiffre d'affaires moyen des ETI en région a été multiplié par deux (+101%)** entre 2003 et 2011 : une croissance deux fois plus rapide qu'au niveau national. Sur la période, la région a ainsi réduit de moitié son écart avec le chiffre d'affaires moyen en France (il était de 40% en 2003).

Les services aux entreprises : une offre riche, mais encore trop peu lisible, nécessitant une plus forte coordination

En Provence-Alpes-Côte d'Azur l'offre d'accompagnement à l'innovation est structurée autour du **Réseau PACA Innovation**, qui fédère plus de 70 organismes régionaux intervenant sur l'ensemble des métiers de l'appui et du financement à l'innovation. Cette offre très dense traduit le dynamisme de la région : elle compte en effet 11 pôles de compétitivité dont 4 classés parmi les plus performants de France (selon l'évaluation conduite par les cabinets Erdyn, Technopolis et Boering Point en 2011/2012), 3 incubateurs et des pépinières d'entreprise couvrant l'ensemble du territoire, des réseaux de business angels désormais structurés, un réseau consulaire bien ancré dans le territoire, un réseau EEN parmi les plus performants de France...

Cet écosystème a globalement permis de construire au cours de ces dernières années des relations solides entre entreprises et laboratoires de recherche et d'élargir l'offre d'accompagnement autour d'une conception large de l'innovation dépassant les limites de l'accompagnement à la R&D et au développement de nouvelles technologies. L'offre de services prend ainsi en compte d'autres facettes des projets de développement des entreprises : le financement (en amorçage et primo développement en particulier), la mise en marché (y compris les phases amont : business model, design, usages..) et les Ressources Humaines (même si ce dernier volet de l'offre reste encore à développer et à diffuser davantage sur le territoire).

Toutefois, l'analyse de l'offre de services du réseau PACA Innovation conduite en 2012 montre qu'il existe encore des **marges de progression** notamment dans **l'adéquation de cette offre aux besoins des entreprises**, et ce malgré l'évolution et la professionnalisation de l'offre impulsée par la SRI 2009, via notamment l'organisation d'un programme de formations *ad hoc*.

Cette analyse a permis de recenser **1 300 services** - soit entre 17 et 20 services par structure - avec un fort taux de recouvrement pour certains services. Ce recouvrement, dont la pertinence mérite d'être étudiée de manière plus approfondie, nous interpelle sur la lisibilité et l'efficacité de l'offre régionale globale. D'autant que, suite à l'évolution de la mission des Pôles de compétitivité, ces derniers sont amenés à proposer des services d'accompagnement à la croissance des entreprises, avec un important élargissement de leur spectre d'intervention.

Coté demande, on a relevé que 53 % des entreprises innovantes de PACA déclarent² ne pas connaître ou mal connaître l'offre de services et d'outils de soutien à l'innovation, malgré la bonne notoriété de certains acteurs (comme par exemple OSEO pour l'accès au financement des projets d'innovation et les Chambres de Commerce pour l'accès à un premier niveau d'information), sollicités par 87% des PME.

En outre, l'offre de services, assez fragmentée, ne permet pas toujours de fournir une ingénierie globale de solutions à apporter au projet de développement d'entreprise ni un parcours simplifié pour les porteurs.

Le croisement de ce constat avec l'appréciation de l'offre exprimée par les PME régionales innovantes dans le cadre du Baromètre **appelle en définitive à une organisation de l'offre de services plus lisible et efficace qui permette aux entreprises de trouver des réponses rapides et efficaces** à des besoins allant d'une demande générale d'information jusqu'à un accompagnement personnalisé pour les entreprises de croissance.

Un financement des entreprises innovantes encore trop concentré sur les phases amont

Les dispositifs existants en matière de financement de l'innovation couvrent globalement la chaîne de l'innovation et du développement des entreprises avec toutefois une **forte concentration des aides dans les phases de R&D au détriment des phases plus avales**. Le soutien à la R&D doit être poursuivi en faveur des partenariats entre laboratoires de recherche et entreprises dans le cadre de projets collaboratifs et de développement de plateformes d'innovation, avec une sélectivité accrue au regard des potentialités de retombées économiques en lien avec les DAS.

La couverture des phases plus avales est essentiellement assurée par le dispositif régional PACALabs qui finance les projets d'innovation numérique par les usages (mais dont les ressources budgétaires sont limitées), par les aides à la primo innovation, PRM (Prestation Régionale d'accès au Marché), PTR (Prestation Technologique Réseau), Idéoprojet (aide destinées aux entreprises artisanales), et par OSEO pour le financement de la croissance.

Le financement des phases d'amorçage, de démarrage et de primo-développement des entreprises (entre 50 K€ et 150 K€ et entre 300 K€ et 1M€) demeure encore difficile, les investisseurs privés en dehors des Business Angels étant réticents à s'engager face au niveau élevé de risque qui caractérise ces phases de la vie des entreprises. Les Business Angels interviennent entre 100 K€ et 300 K€ et le relais par les capitaux-risqueurs n'est assuré qu'au-delà d' 1M€, la rentabilité des projets d'investissement n'étant pas suffisante pour ces derniers sur des interventions inférieures à ce montant. De plus, le **montant des fonds privés consacrés au capital-risque s'est considérablement réduit depuis la crise financière**.

Les travaux des clusters français réunis au sein du réseau **France Clusters** montrent que les besoins en capitaux se situent essentiellement sur les entreprises industrielles à forte densité technologique pour financer les phases d'industrialisation, de développement et de mise sur le marché sur des tickets allant de 500 K€ à 3 M€. L'enjeu est de minorer la perception du risque par les investisseurs en couplant les outils d'ingénierie financière avec des processus d'accompagnement en lien avec les écosystèmes d'innovation et de croissance de l'entreprise.

² Source : Baromètre des entreprises innovantes en PACA 2011

L'innovation de services se trouve, elle aussi, confrontée à des difficultés de financement aussi bien public que privé. De nombreux projets de services dans le web, suscitent de l'intérêt auprès des BA mais peinent à être financés car ils n'obtiennent pas de soutien d'OSEO. Les données sur les financements issus d'OSEO et du Fonds Unique Interministériel (FUI) montrent que le **premier secteur d'intervention de la banque nationale est représenté par les TIC** (avec de nombreux financements sur des tickets de montant limité) suivi par l'industrie de la santé (dans lequel un plus faible nombre d'entreprises est financé sur des montants élevés).

Le défi pour la région est donc de soutenir la dynamique positive de croissance et de se préparer à la compétition internationale sur les marchés d'aujourd'hui et de demain, en permettant aux entreprises de bénéficier d'un accès simplifié au financement pour les différentes phases de leur développement, et en leur offrant des services adaptés à la mise en marché de leur produits et services, en particulier à l'international. Pour relever ce défi, il est indispensable de **renforcer l'adéquation entre les services de soutien à l'innovation offerts et les besoins des entreprises** en termes d'innovation, de croissance et d'internationalisation, mais aussi de **renforcer l'écosystème** lui-même afin de créer les conditions locales favorables à l'innovation et la croissance.

Trois actions majeures à mettre en œuvre :

Identifier et accompagner les entreprises à potentiel de croissance dans les différentes phases de leur développement

Construire une offre de services lisible et des solutions adaptées au profil des entreprises : l'usager au cœur de l'offre

Stimuler les projets d'innovation les plus porteurs de Valeur Ajoutée pour le marché

3-2-1-1- Identifier et accompagner les entreprises à potentiel de croissance dans les différentes phases de leur développement

Le changement de paradigme de la politique d'innovation vers la compétitivité et la croissance, acté par le lancement de la phase 3.0 de la politique des pôles de compétitivité, ainsi que par le nouveau cadre de l'appel à projet régional PRIDES, sous-entendent et préconisent une évolution majeure dans l'organisation de l'offre de services d'accompagnement des entreprises régionales à potentiel de croissance.

L'objectif est de **fournir une palette de services qui soit la plus adaptée possible** aux exigences des entreprises, depuis les services d'information et d'orientation jusqu'aux solutions « sur mesure » destinées aux projets de croissance, et cela en fonction du profil (taille, secteur, positionnement marché, positionnement dans la chaîne de valeur...) et du stade de développement de l'entreprise à accompagner (création, développement, « pivotage »- soit repositionnement sur le marché-, internationalisation, ...).

La première condition de réalisation de cet objectif est d'une part de cibler des **projets de création de start-ups positionnés sur le marché d'avenir** et d'autre part de recenser les **TPE et les PME à plus fort potentiel de croissance sur lesquelles cibler une offre de services « sur mesure »**. La réalisation de cette condition nécessite un élargissement de la base d'observation de projets de création et des PME à potentiel.

Les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) de demain

Le renouvellement du tissu économique d'un territoire se nourrit fortement de sa capacité à se «régénérer» en favorisant la création de nouvelles entreprises sur les marchés du futur. Cet axiome, qui est au cœur de la démarche DAS, se fonde sur le constat que l'innovation est potentiellement porteuse dans la durée, de valeur et donc de compétitivité. C'est le cas notamment pour les Etats Unis : 82% des entreprises américaines qui sont aujourd'hui dans le MIB 30, étaient des start-ups. En Europe c'est le cas pour 37% des entreprises cotées, un indicateur du chemin qui reste encore à parcourir dans le développement des start-ups.

Créer de nouvelles start-ups à fort potentiel, est donc devenu l'un des objectifs majeurs de la politique d'innovation ; stimuler la croissance, en favoriser le changement d'échelle, une obligation pour notre économie.

Pour cela il est indispensable dans une première phase de **constituer et d'alimenter un vivier de projets de création d'entreprise** et, dans une deuxième phase, de sélectionner ceux dont le positionnement répond à des besoins sociétaux qui préfigurent l'émergence de marchés à forte croissance. Une telle démarche nécessite de s'appuyer sur les structures de valorisation de la recherche (SATT et cellules de valorisation), de mobiliser les clusters et de s'appuyer sur la relation entre les grands groupes et les PME.

Créer et alimenter un vivier de projets...

L'émergence de projets constitue une phase particulièrement critique du processus d'accompagnement à la création : le flux quantitatif mais aussi la qualité des idées entrepreneuriales influent de manière significative sur les chances de création et/ou d'implantation d'entreprises à fort potentiel en région. L'optimisation de cette phase d'émergence passe à la fois par une meilleure communication à la source des idées de création et par la **démultiplication de « capteurs » d'idées et de porteurs potentiels**.

Pour constituer un vivier de projets d'entreprises permettant de détecter ceux qui présentent le plus de potentiel, il s'agit d'abord de **soutenir la diffusion de la culture d'entreprise** -selon le baromètre Ernst & Young 2011, seuls 24% des entrepreneurs français jugent leur culture incitative à l'entrepreneuriat contre 98% en Inde, 92% en Chine, 88% au Canada et USA, 78% en Allemagne et 76% au Royaume Uni - en particulier auprès des jeunes lors de leur cursus de formation.

Ensuite il s'agit d'exploiter et renforcer tous les **générateurs possibles de création d'entreprises innovantes** à partir de la **recherche académique**, des **concours pour les entreprises innovantes**, mais également des **projets collaboratifs** soutenus par les pôles de compétitivité et les PRIDES et de ceux qui pourraient émerger via **une politique d'essaimage proactive**.

En ce qui concerne l'émergence et l'augmentation des flux de nouveaux projets, la Société d'Accélération de Transferts de Technologies (SATT) et les structures d'accompagnement à la création, ainsi que les grands laboratoires et centres de recherche, tels que les universités, les grandes écoles, l'INRIA, l'INSERM, le CNRS, et le CEA,... ont un rôle important à jouer, à condition que la **culture entrepreneuriale** soit diffusée au sein de ces organismes et que la **valorisation** devienne un critère fort de l'évaluation des étudiants et des chercheurs.

Les pôles de compétitivité et les PRIDES pourront eux-aussi jouer un rôle moteur par la mise en œuvre d'une **politique d'essaimage proactive** auprès des grandes entreprises, des ETI et des grosses PME régionales.

Cette dernière source de projets est relativement peu exploitée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, même si nous avons pu assister dans le temps à des exemples célèbres d'essaimage -comme celui de Gemplus - surtout issus de l'industrie microélectronique. Une politique d'essaimage « stratégique » pourrait être davantage stimulée par un travail de détection et de soutien de porteurs de projets. Les entreprises essaimées montrent en effet un potentiel de croissance élevé lié à « l'ADN » du porteur, qui l'amène à réaliser plus facilement le changement d'échelle nécessaire pour passer de la TPE à la PME et à l'ETI, à son réseau, mais également aux relations privilégiées qui peuvent s'établir avec les entreprises d'origine.

Le flux des projets de création d'entreprises en provenance d'autres régions pourrait être augmenté par une **politique de marketing territorial et d'attractivité cohérente avec les objectifs de la politique publique régionale d'innovation, et en particulier celle liée aux DAS**. Une politique ambitieuse de marketing territorial permettra d'attirer des projets exogènes dans des domaines où Provence-Alpes-Côte d'Azur présente des spécificités et des atouts différenciateurs, complétant et/ou renforçant les différents niveaux des chaînes de valeur locales. De même, une politique plus sélective dans les projets de création d'entreprise et un accompagnement renforcé pourront assurer à ces jeunes pousses prometteuses une croissance plus rapide.

... et sélectionner les projets de création pour les marchés du futur

L'identification des marchés porteurs sur lesquels orienter la sélection des projets en création découle de l'application d'une stratégie d'identification d'avantages concurrentiels, incarnée par l'approche DAS, à travers la mise en place d'une veille active sur les marchés du futur et la valorisation des projets de R&D régionaux via, notamment, la création d'entreprises. Les liens entre politique d'accompagnement à la création et approche DAS s'établissent donc à deux niveaux : ils permettent d'alimenter, dans une logique de découverte entrepreneuriale, la détection des nouvelles niches de spécialisation de la région et ils participent au renforcement des DAS régionaux existants.

Les projets de création qui émergent dans les domaines des TIC et du numérique ainsi que les projets de développement de solutions à l'interface entre l'industrie et les services dans les DAS régionaux représentent à cet égard un véritable gisement de valeur ajoutée.

Détecter les PME à potentiel de croissance

Le ciblage des PME à potentiel et de leurs différents besoins d'accompagnement, impliquent une connaissance fine du tissu des entreprises innovantes à potentiel.

*Selon le **baromètre de performance économique et sociale des start-ups numériques** établi conjointement par France Digitale et Ernst and Young, les entreprises du numérique ont connu en 2011 une croissance de 33% de leur CA, de 24% de l'emploi et de 39% du CA à l'export.*

En outre, l'étude conduite en 2012 par Ernst et Young sur le développement des services, indique que les secteurs de l'efficacité énergétique, des éco-industrie, de la santé (avec notamment le passage de solutions curatives à des solutions préventives), des industries créatives et de l'expérience, représentent les secteurs à plus forte croissance dans les années à venir.... tous domaines dans lesquels Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'avantages compétitifs indéniables en lien avec les DAS.

La question de la **collecte et de l'analyse de l'information sur les « clients »** devient alors **primordiale pour construire des offres de services** adaptées aux besoins des différents segments d'entreprises.

Il s'agit de mettre en place un **système de « capteurs »** (diagnostics à 360°, data mining, enquêtes, analyses qualitatives, monitoring des actions...) dans l'ensemble des structures d'accompagnement du réseau PACA Innovation et des dispositifs de financement et de **renforcer les outils de suivi** des PME innovantes régionales (Base de données, outil de gestion des relations clients – CRM) partagé entre les acteurs.

Les bases permettant la mise en place de ces fonctions de conception et marketing de l'offre de services existent déjà : l'observatoire régional de l'innovation, dispose en effet d'une solide base d'information (*environ 5000 entreprises innovantes*) alimentée par le baromètre des PME innovantes, ainsi que par d'autres sources d'information (*les données bilancielles publiées, des éléments qualitatifs et quantitatifs issus des activités de monitoring et d'évaluation, ...*).

En outre, les expériences conduites récemment par certains pôles de compétitivité et d'autres acteurs de l'accompagnement en matière de diagnostic des besoins des *entreprises* (*ex. le parcours de croissance » du pôle Pégase ou le dispositif créé par le pôle Risque*) pourraient être généralisées, mutualisées et structurées au niveau régional (*un projet dans ce sens est actuellement en cours dans le cadre de l'observatoire*).

Par ailleurs, des collaborations et des partages de pratiques sur ce sujet sont déjà en cours avec d'autres régions françaises et européennes dans le cadre des activités de l'Observatoire, à partir des réseaux et des échanges de pratiques réalisés dans le cadre de plusieurs projets européens et du réseau français des Agences Régionales d'Innovation. En particulier, des synergies et des mutualisations d'outils sont possibles avec Nord de France Innovation Développement en Nord Pas de Calais (*région qui présente de nombreuses affinités avec notre région en termes d'organisation de l'écosystème et d'approches*) ainsi qu'avec Languedoc Roussillon, Bretagne et Midi-Pyrénées, déjà impliquées avec Provence-Alpes-Côte d'Azur dans des démarches de collaboration et de réflexions sur ces sujets.

3-2-1-2- Construire une offre de services lisible et des solutions adaptées aux profils des entreprises : l'usager au cœur de l'offre

La construction d'une offre de services lisible et de « solutions » adaptées aux différents profils des entreprises constitue la deuxième condition de réalisation d'une politique d'innovation visant la compétitivité et la croissance.

En 2012 les réflexions d'un groupe de travail constitué de représentants des membres de PACA Innovation ont conduit à distinguer, dans l'offre de services, deux grandes catégories:

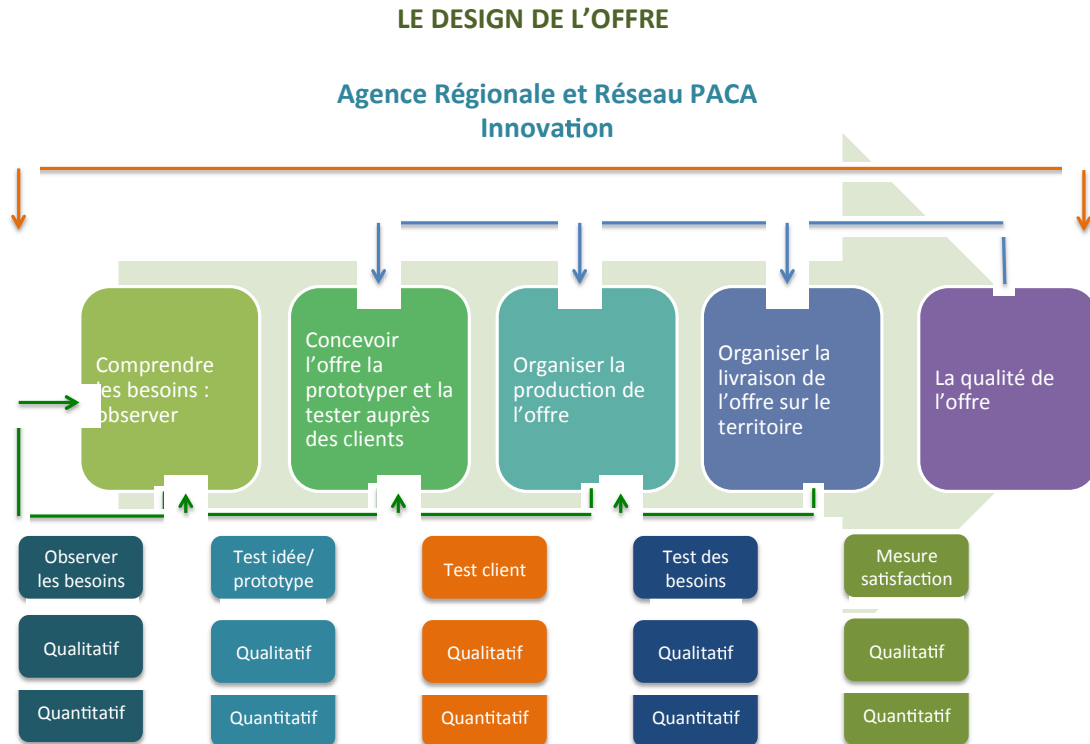
- les services d'information et d'orientation
- les services à « valeur ajoutée » couvrant l'ingénierie financière, l'accompagnement sur le marché, l'appui à la définition des besoins organisationnels et de recrutements des entreprises, mais aussi l'accompagnement à l'industrialisation de nouveaux produits et services...

Cette offre riche, et quelque fois superfétatoire, rencontre des difficultés pour s'articuler de manière lisible au niveau régional. Aussi, la palette des services offerts ainsi que leur « livraison » sur le territoire doivent être harmonisés et optimisés.

Il s'agit donc d'aboutir à une rationalisation et à une coordination de l'offre de services articulée sur le territoire et entre les différents acteurs, à travers un travail de **design et de scénarisation de l'offre s'appuyant sur les besoins des usagers**, et par un travail sur le fonctionnement du processus de production et de livraison des services.

LE DESIGN DE L'OFFRE

Le design de l'offre globale de PACA Innovation, doit se construire en collaboration avec les membres du réseau à travers différentes phases allant de la compréhension des besoins au suivi et au contrôle de la qualité :



► Comprendre les besoins et les parcours des PME clientes

La première étape dans la compréhension des besoins des « clients » est la mise en œuvre d'un diagnostic à 360° de l'entreprise et de son projet permettant d'identifier la nature des besoins et la solution à construire, grâce à un assemblage des différents services et outils nécessaires (fournis par le réseau ou par le secteur privé) : qu'il s'agisse de mise en marché (accompagnement au primo client, usages, prototypage, design,...), de stratégie (business modèle, distribution, marketing, commercialisation), de besoins technologiques, d'industrialisation, de propriété intellectuelle ou de certification...et, in fine, des besoins en matière de financement et de ressources humaines (embauche, formation continue, management...).

Comme évoqué, des outils de diagnostic ont été déjà développés par l'Observatoire Régional de l'Innovation (baromètre des PME innovantes) ainsi que par des membres du réseau. Il s'agit de les mutualiser et de systématiser la remontée des informations.

Ce diagnostic, dès lors qu'il est systématisé et standardisé, permet d'intervenir à deux niveaux :

- à un niveau macroéconomique : dans la structuration et la rationalisation de l'offre au niveau régional sur la base de la segmentation de la demande
- au niveau microéconomique : dans l'appréhension du potentiel et des besoins spécifiques des entreprises permettant la construction de solutions adaptées

► **Concevoir une offre adaptée à ces besoins, la prototyper et la valider avec le « client/usager »**

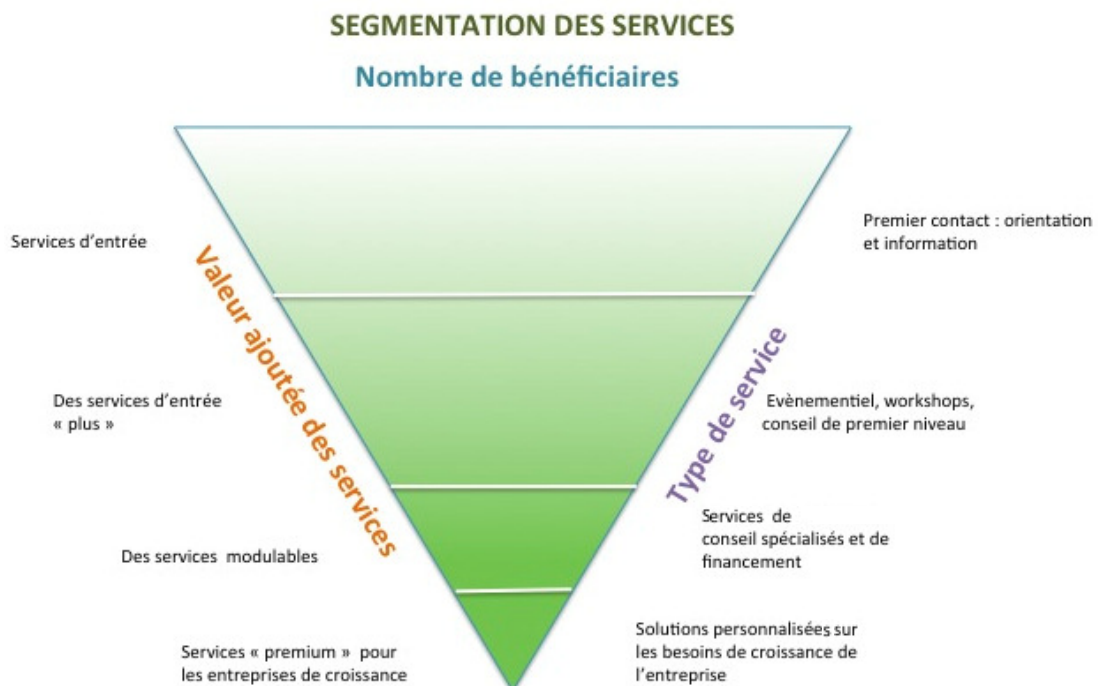
La conception de l'offre s'appuie sur l'analyse approfondie des besoins des différents profils d'entreprises, et doit donc se nuancer en fonction de la demande de l'entreprise, de son potentiel de croissance, de sa volonté de s'engager dans un parcours de développement.

Elle doit également articuler **sans rupture la phase d'incubation et d'accompagnement à la création**, pendant laquelle les jeunes entreprises sont fortement soutenues, **et la phase post incubation et de croissance**, dans laquelle elles se retrouvent souvent à devoir faire face aux défis du marché sans que des bases suffisamment robustes aient été posées (ce qui suppose un **suivi en continu** de ces entreprises pour le renforcement de leur portefeuille clients, le passage à la phase industrielle et un accès au financement qui accompagne les investissements des entreprises).

Sur la base des éléments d'analyse de l'offre réalisée en 2012, et en particulier de l'offre de services des pôles pour leur prochaine feuille de route, 4 grands familles de services peuvent être distinguées :

- **les services de base** : information et orientation ouverts à toutes les entreprises (premier contact, promotion de services standardisés, information on line, ...)
- **les services « plus »** : évènementiel, workshops, conseil de premier niveau
- **les services d'accompagnement modulables** en réponse à un besoin spécifique : financement, vouchers, soutien à la participation à des projets et actions collectives,...
- **les services Premium « sur mesure »** pour les entreprises à potentiel de croissance correspondant à l'ingénierie d'un parcours d'accompagnement personnalisé

C'est en priorité cette dernière catégorie de services qui se trouve au centre de notre stratégie : le meilleur retour sur investissement de l'argent public en termes d'emploi et de croissance découle de la mise à disposition des services à plus forte valeur ajoutée pour les PME à fort potentiel.



Adapté de C. Saublens, Eurada

Dans le **développement de l'offre de services** un accent particulier doit être mis sur les **services à l'international** et d'accompagnement à la **gestion des Ressources Humaines** peu présents à ce jour et sur le renforcement de l'offre de **financement à l'innovation**.

L'internationalisation constitue en effet une voie majeure de croissance pour les entreprises régionales dans un contexte de contraction du marché interne induit par la crise. Les PME et ETI qui visent les marchés mondiaux doivent toutefois disposer d'avantages compétitifs leur permettant de survivre face à l'intense compétition de ces marchés. L'objectif fixé est de coordonner les services et les initiatives des différents acteurs régionaux qui œuvrent en soutien de l'innovation et de l'accompagnement à l'internationalisation (export, développement R&D avec l'étranger, partenariat stratégique, prestation de recherche croisée, etc.) des entreprises afin de permettre un ciblage des marchés, organisé, plus efficace et sécurisé des PME innovantes à potentiel de croissance.

Cet objectif s'inscrit dans le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) élaboré par la Région et l'Etat avec lequel la Stratégie Régionale d'Innovation doit s'articuler étroitement.

La gestion des Ressources Humaines est indiquée par les PME innovantes de la région, avec la mise en marché et le financement, comme l'une de plus importantes difficultés dans la réalisation de leurs projets d'innovation et de développement (*difficultés à sans doute mettre en relation avec la petite taille ne permettant pas de structurer en interne une fonction de DRH*). A l'insuffisante appréhension des problématiques RH au sein des PME s'ajoute la question de l'appariement entre offre et demande: aucun dispositif ne permet de faciliter une vision globale de l'offre.

La nouvelle structuration de l'offre de services en PACA devra donc :

- accompagner la prise de conscience de l'importance d'une véritable politique RH dans les entreprises,
- offrir des services de conseil spécialisés en RH : mise à disposition de compétences *pro tempore* (*fonction RH mutualisée*) par des structures d'accompagnement ou à travers l'offre de service privée,
- favoriser le recrutement par une relation plus étroite avec Pôle Emploi et les différentes sources de recrutement (*écoles, université,..*) et par l'émergence de nouveaux *dispositifs* (« *sourceurs/ médiateurs* »)
- et proposer des formations à destination des chefs d'entreprise sur des sujets inhérents à la gestion des projets d'innovation

L'accès au financement peut être considéré sous deux angles : celui lié à la disponibilité de capitaux propres pour les entreprises en création, qui demeure souvent sous-dimensionnée pour les PME régionales et celui de la disponibilité et de l'accessibilité des financements dans les différentes phases de vie des entreprises et notamment dans les phases de croissance. Il s'agit donc de mettre en place de nouveaux dispositifs (fonds de participation privé/ public et fonds de garantie) destinés à combler les lacunes évoquées dans la chaîne de l'innovation, d'organiser une offre lisible des financements à l'innovation et à la croissance par l'articulation et l'harmonisation des instruments régionaux (PACA Investissement, ...), nationaux (BPI) et européens (FEDER, JEREMIE, Horizon 2020,...) et par la mise en place d'une plateforme des financements publics et privés permettant aux entreprises d'avoir

Fonds de co-investissement PACA Investissement

- Créé par la Région en 2010 avec le soutien financier du FEDER
- Doté d'un capital de 15,45 M€.
- Co-investit dans les PME innovantes à hauteur maximum de 50 % de fonds publics en partenariat avec un capital investisseur.
- Effet levier sur les capitaux-risqueurs et investisseurs régionaux et nationaux, de mutualiser les risques, d'accroître les capacités en fonds propres des entreprises en mutualisant investissements privés et publics.
- Les entreprises régionales de moins de 50 salariés et moins de 10 millions de CA.
- Amorçage : ticket de 150 à 500 K€
- Développement : ticket de 150 et 1 500 K€.
- 17 entreprises innovantes déjà soutenues

une vision et un accès unique à l'ensemble des outils disponibles pour leur développement. Le couplage financement- conseil est également essentiel dans la construction de solutions « sur mesure » pour les différents besoins de l'entreprise.

► **Organiser la production de l'offre : PACA Innovation, entreprise « étendue » de services**

Une organisation lisible des services se fonde sur la construction d'une offre de services centrée « usagers » et sur une **organisation efficiente de l'offre sur le territoire** afin de créer un écosystème favorable à l'innovation et la croissance.

L'objectif est d'accompagner la transformation du réseau PACA Innovation actuel vers une **entreprise « étendue » de services (cloud company)**, dont les structures membres constituent les différentes « business units » territoriales et dont les services centraux, de coordination, régulation et prospective sont confiés à une agence régionale qui regroupe les missions de développement économique, d'innovation et internationalisation.

Une évolution qui présente une certaine complexité car les missions et le rôle des différentes structures ne sont pas forcément en phase à ce jour avec les objectifs de politique publique de création, de compétitivité et de croissance. Les contrats et le système d'évaluation des différents acteurs de l'accompagnement à l'innovation ne sont en effet pas alignés sur cet objectif alors que celui-ci devient *a fortiori* l'objectif opérationnel majeur de la mise en œuvre de la 3S.

Les principes qui doivent soutenir le **passage à la phase 2.0 du réseau PACA Innovation « entreprise étendue »**, sont les mêmes, que ceux qui animent une entreprise privée de services :

- Renforcement de la marque : focalisation sur les DAS (présents et futurs) et sur les avantages comparatifs de la région,
- Rationalisation des moyens : identification et sélection des priorités d'intervention publique (accompagnement à la création, innovation par les usages, création d'écosystèmes innovants...),
- Segmentation du marché : différenciation de l'offre en fonction des cibles
- Innovation : conception de nouveaux services, d'une nouvelle organisation et livraison de l'offre...
- Amélioration des relations clients : suivi des clients, identification de ceux qui permettent le retour d'investissement le plus important en termes de croissance et de création d'emplois).
- Lieu : création d'un espace qui incarne l'image de marque et la mission de l'entreprise.

L'organisation de l'offre nécessite une analyse du positionnement des différents acteurs par rapport à une chaîne de fonctions stratégiques, construite en prenant en compte les différents segments de la demande, la typologie et la nature des services, les compétences et les missions spécifiques de chaque organisation, les synergies entre les différentes structures, la distribution géographique des entreprises, l'écosystème territorial et les compétences des membres. L'objectif est d'évaluer la pertinence et la valeur ajoutée des différents services (y compris par rapport à l'offre privée) et de compléter l'offre avec des nouveaux services pour développer une véritable « spécialisation intelligente » des structures et de leur offre.

L'articulation entre offre publique et offre privée de services.

Si l'objectif est de proposer une offre de services systémique et sur mesure pour les entreprises, celle-ci ne peut se construire que sur la base d'un partenariat public – privé, l'intervention du conseil et du financement privé venant intégrer et compléter la chaîne de valeur des services aux entreprises.

L'objectif de la politique publique est d'organiser avec les acteurs de l'accompagnement à l'innovation, l'ingénierie et la coordination d'une offre modulaire de services et d'instruments financiers publics et privés, qui soit encore une fois, la plus accessible et la plus adaptée aux besoins de développement des différents profils d'entreprises. L'offre privée d'accompagnement s'inscrit dans les différentes solutions en fonction des besoins et de sa pertinence.

► Organiser la livraison de l'offre sur le territoire

La nature hétérogène de l'offre de services du réseau et l'opportunité de garantir dans certains cas un accès localisé, ne militent pas pour la constitution d'un guichet unique mais plutôt pour la **création de différents points de relais territorialisés** qui offrent à minima des services d'information et orientation de base jusqu'aux services à forte valeur ajoutée. Il s'agit dans une approche centrée « usagers » de simplifier le parcours de l'entreprise dans l'accès aux services dont elle a besoin en minimisant les coûts implicites et explicites (temps perdu, passage par plusieurs couches d'intermédiation payantes, efficacité des réponses apportées...) auxquels elle est confrontée. Cette approche évoque globalement le concept de « no-wrong-door », dont le principe est de guider efficacement l'entrepreneur vers les organisations les plus pertinentes pour répondre à ses besoins.

Les points d'accès aux services peuvent se matérialiser sous la forme de **guichets physiques** territorialisés (sur l'exemple de TVT ou du CEEI Nice Côte d'Azur, véritables « hubs » de l'innovation territoriale, ou encore des chambres de commerce) ou non territorialisés en fonction de la nature des services, mais également à travers des **terminaux** (ordinateurs, smart phones, tablets...) via le web par la création d'un **portail de services**, permettant à l'entreprise d'avoir un aperçu et un accès à l'ensemble de l'offre de services.

Les guichets physiques : des points relais territorialisés

Dans une perspective de rencontre efficiente entre l'offre (services généralistes, versus services à valeur ajoutée) et la demande sur le territoire, la distribution des services entre les différents guichets relais est importante et plusieurs variables influent sur le choix d'une distribution optimale:

Le comportement des usagers. le consommateur a des préférences d'accès qui doivent être prises en compte : certaines structures relais représentent des points d'entrée « naturels » pour les entreprises et doivent héberger, *a minima*, des services généraux d'information, tout en offrant également des services à plus forte valeur ajoutée en fonction de leurs compétences et des besoins des territoires.

Le tissu des entreprises présentes sur les différents territoires. La répartition (*le département des Bouches de Rhône par exemple concentre la plus grande part des entreprises innovantes de la région*) et la spécialisation sectorielle des entreprises sur les territoires (*i.e. Grasse ou Avignon*) représentent également des éléments de référence dans l'analyse de la distribution des services.

La valeur ajoutée des services. « Le client », pour une question d'analyse de coûts/ opportunités, sera davantage enclin à assumer le coût d'un déplacement pour avoir accès à un service s'il en perçoit une valeur ajoutée élevée, ce qui implique que la localisation des services à valeur ajoutée élevée est fortement déterminée par les missions et les compétences des structures qui les fournissent

La nature des services. Il existe indéniablement des services du réseau PACA Innovation qui sont davantage liés aux territoires que d'autres. C'est le cas par exemple des services d'incubation et d'hébergement des entreprises en création, souvent intimement liés à l'écosystème dans lequel les futures entreprises souhaitent s'implanter, ou, dans certaines limites, des pôles de compétitivité.

Les compétences et les missions des structures d'accompagnement. La localisation de l'offre dépend également des compétences des structures intermédiaires : dans certains cas la localisation de certains services sur un territoire plutôt qu'un autre peut être déterminée par la localisation de l'expertise requise.

Le portail de services : une porte d'entrée vers les services du réseau

Le portail de l'offre de services (regroupant conseil et financement) devra constituer la porte d'entrée pour les entreprises vers l'offre de services du réseau PACA Innovation. Il s'agira d'un guichet de services de premier niveau permettant à l'entreprise d'avoir un aperçu de l'offre services (de conseil et de financement) et de disposer d'un point de contact avec le réseau qui l'orientera vers la structure la plus à même de répondre à sa demande. Par ailleurs le portail web devra permettre de répondre à un besoin prioritaire de l'entreprise : la rapidité de réponse.

► La qualité de l'offre

La crédibilité et la valeur ajoutée du réseau résident essentiellement sur la qualité des services perçue par les entreprises. L'élément central d'appréciation de la qualité des prestations – *a fortiori* si elles sont à forte intensité de connaissance et de valeur ajoutée – repose sur l'expertise et le professionnalisme des ressources humaines.

Cela implique donc pour les membres du réseau PACA Innovation de poursuivre leurs efforts de sélection, de formation et de valorisation des ressources humaines avec une attention particulière à porter à la formation et à la professionnalisation des chargés de mission qui sont au contact direct des entreprises et qui sont responsables de l'analyse de leurs besoins.

La qualité des prestations de service et la performance des structures d'accompagnement doivent, à cet égard, représenter deux critères majeurs du financement public attribué aux structures.

Cette notion de qualité de services concerne également les structures privées. Elle doit être vérifiée par le suivi systématique de la satisfaction client et par la **labellisation et la certification des prestataires privés** intervenant dans l'accompagnement des entreprises.

L'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises, présentée de manière détaillée dans le chapitre « Instruments de gouvernance et pilotage », sera au cœur de la construction de cette entreprise étendue de services. Elle assurera à ce titre la gestion des services centraux : observation, monitoring, coordination et régulation des actions des membres du réseau en matière d'innovation, attractivité et d'internationalisation.

3-2-1-3- Stimuler les projets d'innovation porteurs de valeur ajoutée notamment, l'innovation par les services et l'innovation par les usages

► L'innovation de service

Le constat est indéniable : les innovations les plus marquantes et les grands succès commerciaux de ces dernières années sont caractérisés par une composante « d'innovation service » de plus en plus importante (smart phones, Vélib parisien...) combinée à des technologies, qui contribue à constituer l'offre globale et à la rendre plus efficiente, par exemple en fournissant la plateforme de distribution des services innovants.

Des centres de calcul toujours plus puissants

L'accès à Internet et la mise en service de technologies Très Haut Débit a permis aux entreprises de services de répondre à un besoin lié à la mobilité toujours croissante des utilisateurs de leurs solutions. Les solutions et les services doivent être accessibles de partout et une des solutions qui est la plus répandue aujourd'hui est le SaaS (Software as a Service) où l'application n'est ni résidente sur un serveur ou un ordinateur local ni téléchargée sur une unité mobile. De plus en plus de services sont opérés à distance, les applications résident sur des serveurs distants qui exécutent les calculs et gèrent les bases de données (cloud computing). Ces applications nécessitent de la bande passante pour ne pas obérer l'expérience utilisateur. Les infrastructures fixes et mobiles jouent un rôle fondamental dans ce type d'application

La frontière entre les services et les produits devient de plus en plus ténue, voire s'efface. On parle de « solution », d'offre globale, de systèmes. Ce qui compte est la manière dont on décèle, dont on interprète et dont on répond aux besoins sociétaux (*santé et vieillissement de la population, transition énergétique, changement climatique, mobilité et urbanisme, sécurité des citoyens...*) et à des exigences d'usages, et qui constitue la valeur créée.

L'innovation de services et par les services devient alors un enjeu fondamental de la compétitivité des entreprises et par là même de la politique de développement économique et d'innovation.

En créant de la valeur, elle permet de s'extraire du dumping des prix et des coûts imposé par une économie de volume, qui verrait les pays européens inéluctablement perdants vis-à-vis de leurs nouveaux concurrents.

Plusieurs leviers doivent être identifiés en amont du soutien à l'innovation service :

- Parler services signifie d'abord parler clients ... et usages : l'une des caractéristiques spécifiques aux services est, en effet, l'implication de l'utilisateur dans le processus de livraison. Le client co-produit le service, son comportement façonne l'offre. Pour concevoir un nouveau service il faut l'imaginer, le scénariser et le tester avec l'utilisateur dans un processus itératif. Il faut donc pouvoir s'appuyer sur des équipes multidisciplinaires (designers, sociologues, anthropologues, ingénieurs...) qui peuvent interpréter les retours des usagers et fournir des solutions nouvelles. Il est d'autre part nécessaire de disposer d'espaces, de lieux d'expérimentation et d'échanges et... sortir résolument d'une seule logique linéaire de l'innovation.

- Les réseaux – avec les clients, les fournisseurs et les partenaires stratégiques – jouent également un rôle majeur dans la conception des nouveaux services. L'innovation « service » passe en effet souvent par un changement de modèles économiques, se traduisant par une organisation différente de la production du service et, par conséquent, des relations avec les partenaires en amont et en aval de la chaîne de valeur: les pôles et les PRIDES ont sans doute un rôle clé à jouer pour favoriser cet effet réseaux.

- Mais ce sont les TIC et le numérique qui ont introduit certaines des innovations les plus spectaculaires dans les services. Les exemples sont nombreux avec des applications significatives y compris dans les secteurs traditionnels tels que le tourisme ou la culture. Le potentiel est encore énorme, comme le démontrent les projets financés par le programme PACAlabs, qui constituent un vrai gisement d'innovation de services...Les tendances vers le très haut débit, la standardisation,... vont renforcer leur « pervasivité » dans de nombreux secteurs, depuis les industries culturelles à la santé, en passant par la gestion des risques ou l'urbanisme...

- Enfin, au regard de la quantité réduite de produit, le facteur humain devient central aussi bien dans la production du service lui-même que dans sa conception. On pense par exemple au développement attendu, pour le domaine des services à la personne, des services de soins à distance : avec le changement de compétences qu'ils supposent, on en déduit aisément l'impact sur le personnel, et notamment les conséquences en termes de formation et d'apprentissage tout au long de la vie.

Malgré sa capacité à porter de la valeur ajoutée, la place de l'innovation de services dans la politique d'innovation demeure encore trop faible. Nous sommes encore loin, par exemple, de la politique mise en œuvre par TEKES (*l'agence de l'innovation finlandaise*) qui attribue 52% des financements aux entreprises de services et 42% du total de ses financements à des volets non techniques (marque, gestion et organisation, conception, comportement des usagers...).

Aujourd'hui la majorité des outils de soutien à l'innovation, que ce soit en matière de financement ou d'accompagnement, se focalisent principalement sur le développement de projets de R&D sans que la mise en marché des projets, et donc le développement d'une solution (produit et/ou service), soit suffisamment prise en compte.

En termes d'actions il s'agit de :

- **Diffuser la culture de l'innovation de services et par les services** en s'appuyant sur la formation continue (à la fois pour les entrepreneurs et les accompagnateurs) et promouvant l'émergence de formations dans l'enseignement supérieur,
- Ouvrir plus largement le **champ de financement** de l'innovation de services,
- Renforcer **l'accès aux compétences et aux expertises** qui favorisent l'innovation dans les services et par les services et en particulier en matière de design, usages, compétences et TIC, Renforcer **l'utilisation des TIC** dans les entreprises de services à travers un accompagnement ciblé et la mise à disposition des entreprises de « vouchers » TIC.

► L'innovation par les usages

Placer l'usage et les comportements de l'utilisateur final au cœur du processus de conception peut révéler de nouveaux espaces d'innovation et orienter de manière pertinente la conception des offres (et des services) mais aussi l'effort technologique vers une plus forte valeur ajoutée sur le marché, et donc vers plus de compétitivité et plus de croissance. La prise en compte des usages contribue au questionnement par l'utilisateur de la solution proposée. Ce qui oblige quelques fois à revenir vers les phases de conception initiale pour corriger, ajuster, trouver de nouvelles caractéristiques et fonctions du produit, ou encore développer des services nouveaux associés aux produits/ services de base, par un processus qui remet en cause les approches linéaires de l'innovation.

L'approche par les usages est, par ailleurs, un catalyseur important du métissage culturel et disciplinaire aujourd'hui indispensable pour innover : remettre l'utilisateur au centre du processus d'innovation signifie prendre en compte les aspects pratiques d'utilisation mais également son comportement dans un environnement donné, ce qui nécessite des compétences élargies allant par exemple de la sociologie au design en passant par l'ergonomie.

Un métissage qui met en valeur l'apport des **Sciences Humaines et Sociales** en matière d'innovation, avec un positionnement spécifique de Provence-Alpes-Côte d'Azur encore incomplètement exploité.

L'affirmation du paradigme de l'innovation par les usages sera par ailleurs fortement renforcée par des évolutions technologiques récentes comme les imprimantes 3D, identifiées (et ce n'est pas un hasard) par Jeremy Rifkin comme l'une des innovations de rupture du nouveau siècle et prélude à la troisième révolution industrielle. L'usager pourra également devenir « producteur » (même si ce n'est qu'à une faible échelle au départ) impulsant la création de nouvelles solutions contribuant au changement ou à la multiplication des paradigmes dans le processus d'innovation.

PACA Labs : « Emergence », financer des idées folles...

"Tendre la main aux idées les plus folles, leur donner une tribune pour les exprimer. Aller chercher une multitude de projets de rupture"

"Potentiellement, à toute personne qui a une idée et souhaite la faire connaître et la creuser". On vise plutôt les communautés, les indépendants, les étudiants, les bricoleurs...Mais cela s'adresse également aux TPEs/PMEs qui veulent pousser une de leurs idées, en marge de leur "activité principale" Les grands groupes n'y ont pas de place en tant que candidats, mais peuvent être intéressés par coacher, aider à faire grandir, "parrainer"..."

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été pionnière en France en matière de dispositif de soutien à l'innovation par les usages grâce, là encore, au programme **PACA Labs** avec un focus particulier sur le prototypage et la création d'écosystèmes territoriaux favorables à l'innovation ouverte. Ce dispositif centré sur les TIC a su démultiplier leur effet diffusant pour la création de nouvelles solutions pour les marchés et confirmer également leur effet levier sur l'innovation de services.

En termes d'action, il s'agit donc de :

- Continuer à soutenir l'innovation par les usages en **amplifiant l'effet levier et diffusant du programme PACA Labs**,
- Favoriser la **création de communauté d'utilisateurs et d'écosystème ouverts** favorables à l'innovation par les usages,
- Diffuser la **culture de l'innovation ascendante** à travers des actions de sensibilisation et la constitution d'une offre de services adaptée.

► **L'innovation technologique**

Les innovations technologiques issues de la recherche et de la R&D sont historiquement à l'origine d'une majorité de produits et services nouveaux. C'est cette forme d'innovation, dont l'impact économique est considérable (depuis la révolution industrielle) qui a été jusque-là privilégiée par les financements publics. Si de nouvelles formes d'innovation sont à stimuler fortement, le processus d'innovation technologique « classique » doit être maintenu à un niveau élevé, tout d'abord pour continuer à développer la recherche finalisée (qui n'est pas rappelons-le, la mission première des laboratoires de recherche) et susciter de la valorisation et du transfert dans des domaines nouveaux, sachant que le nombre de laboratoires impliqués dans ces processus, bien qu'en croissance, est encore trop faible.

Le soutien de ces projets innovants a été une première étape permettant de favoriser le rapprochement de laboratoires publics de recherche avec le monde économique et ainsi de faciliter le transfert de résultats vers les services utilisateurs. Cette démarche de rapprochement doit être encore consolidée afin de s'ancre définitivement dans les « us et coutumes » des acteurs publics et privés de l'innovation.

Aussi, il est nécessaire de maintenir le soutien à ce type d'innovation, source de richesses sur notre territoire pour des secteurs de pointe et pour les DAS (notamment en mécanique, photonique, optique, aéronautique, santé...), à travers les **projets collaboratifs de recherche et les plateformes partenariales** qui permettent de rapprocher en amont du processus d'innovation entreprises et producteurs de connaissances et de relancer le ressourcement des DAS régionaux.

3-2-2 Renforcer l'écosystème régional

La compétitivité et la croissance des entreprises ne sont pas liées uniquement à des facteurs endogènes aux entreprises mais également à des facteurs exogènes, façonnés par un environnement favorable à l'innovation et à la compétitivité. Ce sont en effet les caractéristiques morphologiques, culturelles et historiques des territoires, le dynamisme et la créativité des hommes et des femmes qui y demeurent, les réseaux qui s'y développent, les infrastructures et la qualité des services fournis qui alimentent l'innovation et la compétitivité des entreprises. L'innovation des entreprises et l'innovation des territoires sont aujourd'hui indissociables et partagent un même enjeu, celui de la croissance économique.

Les **territoires sont des acteurs de changement et d'innovation** à part entière, puisqu'ils constituent le lieu de croisement entre des caractéristiques et spécificités propres et les besoins et les attentes des marchés et/ou de la société. C'est ce croisement qui constitue la condition majeure d'émergence des projets d'innovation et des modalités d'organisation nécessaires à leur réalisation.

Les territoires doivent d'autre part être considérés comme des espaces au sein desquels se créent des lieux favorables aux interrelations et aux échanges où se tissent des réseaux, et dont le périmètre ne correspond pas obligatoirement aux frontières liées leur organisation administrative.

Cela pose la question de la maille et de l'échelle la plus appropriée pour une politique d'innovation pertinente. Pour y répondre, nous avons fait le choix d'une **approche multi-échelle et multidimensionnelle**: les périmètres d'intervention évoluent dans le temps et en fonction des enjeux abordés et des projets construits, ce qui nécessite de **prendre en compte une coordination et une organisation des projets d'innovation à différentes échelles administratives**.

CONTEXTE ET ENJEUX POUR LA RÉGION

Si l'environnement régional dispose de nombreux atouts et ressources productives et si la région reste l'une de plus attractives de France (*elle fait partie du trio des régions les plus attractives pour les cadres³*), son attractivité économique est partiellement bridée par un **déficit d'infrastructures publiques** et par des **contraintes foncières fortes**. En outre, elle a connu ces dernières années, une certaine érosion de son attractivité par rapport à d'autres régions du sud de la France et du versant atlantique.

La pénurie, le coût élevé et le vieillissement du parc foncier économique, l'insuffisance des transports en commun et l'engorgement des voies de communication, l'insécurité touchant certaines zones d'activités, la carence et le coût de l'immobilier résidentiel ainsi que, comme nous l'avons mentionné dans les pages précédentes, une offre de services d'innovation riche mais encore insuffisamment lisible pour les entreprises, constituent les principales faiblesses de la région en termes d'attractivité économique. Ces questions doivent faire l'objet d'une articulation et d'une cohérence forte entre la Stratégie Régionale d'Innovation et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)

Concernant les infrastructures numériques, le haut et le très haut débit sont disponibles ou en cours d'aménagement sur une grande partie du territoire, et la fibre optique devrait couvrir 77% des lignes du territoire régional d'ici à 2020. Cependant, les aménagements prévus par les opérateurs privés concernent en priorité les zones densément peuplées, délaissant celles plus éloignées du littoral.

Les activités économiques, et notamment les activités d'innovation, se polarisent sur la côte autour des grands centres métropolitains d'Aix-Marseille, Nice-Sophia-Antipolis et Toulon. Des concentrations d'activités, sur des thématiques spécifiques (Agroalimentaire, nutraceutique, saveurs senteurs...) sont également présentes autour d'Avignon et Grasse.

La région Provence Alpes Côte d'Azur dispose d'un **potentiel scientifique** de bon niveau tant en nombre (4ème rang national) qu'en qualité (3^{ème} rang national pour le nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs produisant dans les unités de recherche notées A+ et A), reconnu au niveau international. Elle dispose également de très grandes infrastructures de recherche en activité (Tore Supra, moyens navals de la Flotte Océanique Française, Antarès) et en construction (ITER et réacteur Jules Horowitz). Les succès aux appels d'offres du Programme national Investissements d'Avenir viennent renforcer les moyens développés dans plusieurs domaines, dont la recherche médicale (infectiologie, immunologie, pharmacologie), les sciences de la matière et de l'énergie, de l'environnement, les sciences humaines et sociales, les sciences du numérique et informatique... Dans un contexte fortement compétitif, il est nécessaire de maintenir et de consolider ce potentiel qui constitue un socle essentiel de l'écosystème régional de l'innovation et qui doit irriguer encore davantage les territoires pour renforcer la capacité d'innovation industrielle et de services.

En ce qui concerne la **formation supérieure**, source potentiel de talents pour l'économie régionale, Provence-Alpes-Côte-D'azur était en 2008 la 3^{ème} région française pour l'accueil des étudiants du supérieur (7,3% des effectifs nationaux), une position affirmée sur les cursus longs avec près de 8% des effectifs nationaux inscrits en master ou en doctorat.

L'offre de formation supérieure est nettement spécialisée en Droit et Sciences Politiques, disciplines qui accueillent 20% des étudiants en région (14% en France), et dans une moindre mesure en Sciences Économiques, Médecine et Odontologie. En revanche, elle connaît un déficit marqué dans les formations d'ingénieurs (2% des étudiants contre 7% en Rhône-Alpes et 9% en Midi Pyrénées et 3,7% des inscrits en France) et des techniciens de niveau BTS.

3 Avec Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées

La formation continue est, quant à elle, en léger retrait en Provence-Alpes-Côte d'Azur par rapport à la moyenne française avec 5,2% de la population régionale âgée de 25 à 64 ans concernée en 2011 (5,5% en France) malgré une dynamique de croissance légèrement plus rapide.

La région connaît par ailleurs des difficultés de recrutement sur certains métiers à haut niveau de qualification (46,7% contre 45,4% en France) : les personnels médicaux, les professionnels de l'informatique et les postes de commerciaux sont les plus touchés, même si ce sont surtout les emplois moins qualifiés dans les secteurs de l'hébergement / restauration et de l'agriculture qui souffrent d'un déficit de l'offre⁴.

Face à ce constat, la création d'un écosystème favorable à l'innovation doit s'appuyer sur sa capacité à faire émerger des **projets mobilisateurs (issus en premier lieu des DAS) à partir d'une stratégie de développement des territoires** fondée sur :

- une meilleure identification et exploitation des ressources présentes (sociales, économiques, intellectuelles, géographiques,.....)
- une gouvernance participative et un ancrage territorial des innovations développées
- un renforcement du potentiel d'innovation du territoire grâce à l'amélioration volontaire et ciblée des ressources et des déterminants qui conditionnent ce potentiel : réseaux, infrastructures, « lieux » d'expérimentation, urbanisme conçu pour renforcer la créativité, attraction des talents, formation, diffusion de l'utilisation des TIC, emploi dans le numérique et des infrastructures de Très Haut Débit performantes....

Une telle stratégie nécessite aussi de disposer d'une capacité à expérimenter des nouvelles formes de gouvernance des projets d'innovation afin de « créer à toutes les échelles (agglomérations, métropoles et régions) et sur tout type de territoire (dense ou diffus) des modèles complémentaires et partenariaux répondant aux caractéristiques, aux spécificités et à l'environnement économique et social de ces territoires»⁵. Des réponses apportées dépendront aussi le renforcement global de l'attractivité de la région et l'instauration d'un circuit vertueux de développement de l'écosystème.

Trois actions majeures à mettre en œuvre :

Favoriser l'innovation dans les territoires

Favoriser l'acquisition de compétences en adéquation avec les métiers d'avenir

Renforcer l'innovation par le numérique (haut débit et TIC)

⁴ Les difficultés de recrutement anticipées par les entreprises pour 2012 sont légèrement supérieures en Provence-Alpes-Côte d'Azur (46% des projets d'embauche concernés) par rapport au niveau national (43%). Enquête en besoin de main d'œuvre réalisée par Pôle Emploi en 2012. L'enquête recueille auprès des entreprises leurs intentions de recrutement pour l'année suivante, et les difficultés qu'elles anticipent sur ces recrutements.

⁵ Source : « Territoires et Innovation » DATAR, 2011

3-2-2-1- Favoriser l'innovation dans les territoires

► Promouvoir l'émergence de projets d'innovation mobilisateurs pour les territoires

Notre choix est de ne pas opposer *a priori*, un modèle de développement dit « endogène », destiné aux territoires plus enclavés et correspondant à une économie résidentielle liée aux activités de services (tourisme, services à la personnes, etc.) et peu centrée sur l'innovation, à un modèle dit « métropolitain », où l'agglomération facilite l'accès des entreprises aux différentes ressources, humaines, matérielles, qui serait *a fortiori* producteur/ porteur d'innovation.

Une telle dichotomie ne correspondrait ni à la réalité, ni à nos objectifs de développement des territoires. En effet, les caractéristiques de ces deux modèles se combinent au sein d'un même territoire et les territoires les plus attractifs pour l'innovation sont souvent ceux dans lesquels la qualité de vie est élevée et l'économie résidentielle bien développée.

Le défi réside en fait dans l'émergence et la construction de projets mobilisateurs, construits sur les avantages comparatifs des différents territoires, dans une logique de « spécialisation intelligente » déclinée au niveau territorial le plus opportun, et dans la capacité des acteurs, qu'ils soient publics ou privés, à les construire ensemble.

► De l'aménagement à la spécialisation intelligente

Il s'agit de passer, dans l'émergence et la structuration des projets d'innovation, d'une approche « traditionnelle » basée sur une politique d'aménagement du territoire à une approche de type « processus » mobilisant les ressources propres aux territoires - usagers, « classes créatives »⁶, entreprises, élus,...- en les faisant intervenir à la fois comme producteurs d'idées, utilisateurs et premiers clients, investisseurs, ...dans les différentes phases du processus.

Ce processus qui trouve son point de départ dans la réplique au niveau des territoires du processus de découverte entrepreneuriale et donc de l'identification des avantages compétitifs par un processus de découverte entrepreneuriale décliné au niveau des territoires, peut être décomposé en plusieurs phases successives:

1. initialisation du projet favorisant l'émergence de réseaux orientés vers la réponse de besoins non satisfaits et des nouveaux marchés,
2. structuration du projet par une gouvernance ad hoc (ex. une société de portage pour structurer et démultiplier l'effet levier des réseaux : de développement, type Scic, ...)
3. ancrage territorial du projet par la mise en place des politiques (foncières, d'infrastructures, d'urbanisme, de ressources humaines et formation) et des outils (lieux, living labs,..) destinés au test et à l'expérimentation des solutions avec les clients et usagers du territoire, à l'attractivité des classes créatives, ...

Le projet **Henri Fabre** est l'incarnation de cette approche.

Le projet Henri Fabre, initié par deux grands groupes - Eurocopter et Daher,- qui a produit un fort effet d'entraînement sur les PME locales, repose sur trois facteurs clés de succès :

- *la mise en place d'un centre mutualisé de ressources et de compétences pour les industriels et chercheurs autour de deux expertises clés « mécanique, matériaux et procédés du futur » et « les services avancés aux industries ». Il s'incarnera dans un Technocentre aux Florides ».*
- *la mise en place une nouvelle relation de travail entre les Donneurs d'Ordres et leurs fournisseurs, basée sur un meilleur partage de l'information, de l'innovation et des moyens participant à la construction d'une « entreprise étendue, source de compétitivité ».*
- *le projet, même s'il a une vocation régionale, s'inscrit dans un territoire qui doit impérativement s'organiser pour être performant en termes de transports, de logement, de disponibilité foncière en lien avec les acteurs publics et les différents niveaux de collectivités territoriales.*

⁶ Entendue au sens large et dynamique de capital humain créatif (artistes, professions libérales, scientifiques...).

Ce centre mutualisé de ressources sur les thèmes de la « mécanique, matériaux et procédés du futur » et « les services avancés aux industries », a su rassembler les acteurs publics et privés concernés autour d'une initiative et d'un programme de développement d'envergure pour le territoire.

Une approche qui doit être également étendue aux projets émergents. Dans ce processus la question de la gouvernance mérite une attention particulière : d'une part elle renvoie de fait à une **organisation « pluri parties » des projets d'innovation sur les territoires, définie en fonction des objectifs fixés par les projets et régie par des « contrats » entre les différents acteurs dans une logique de partenariats public-privé ; d'autre part, elle appelle à la prise en compte du principe de subsidiarité et de complémentarité entre acteurs, aux niveaux européen, national, régional, métropolitain**, ainsi qu'à la mise en cohérence des différents cadres stratégiques : 3S, le STRATER et le SRDEII. Ce qui est, *per se*, un enjeu majeur.

► **Les métropoles : moteurs d'innovation**

La création des métropoles régionales (Marseille-Aix et Nice-Côte d'Azur) constitue une opportunité pour une meilleure gouvernance de la politique régionale d'innovation. Les métropoles représentent indéniablement des moteurs pour l'innovation, en articulation avec l'écosystème régional, comme en témoigne la densité sur ces territoires de pôles de compétitivité, de laboratoires de recherche, de TPE et PME innovantes couvrant un large spectre d'activités, des acteurs de l'accompagnement et de la valorisation de l'innovation, etc....

Leur valeur ajoutée dans le cadre d'une stratégie de spécialisation, se situe dans leur capacité à créer les conditions de croisement inter-filières permettant d'aborder de nouveaux marchés dans les domaines d'activité stratégiques et dans leur rôle d'« aménageur » du territoire. Elles peuvent également constituer des terrains propices aux expérimentations à grande échelle des innovations, avec des usagers en situation réelle (*comme le montrent notamment certains projets « PACALabs » et les expérimentations nationales « Villes NFC » conduites sur Nice, Toulon et Marseille*). Une fois leurs positionnements stratégiques identifiés, elles pourront rechercher une organisation de l'écosystème (réseau des incubateurs, pépinières et CEEI, pôles / PRIDES, etc.) sur leur territoire permettant de favoriser les rencontres et les échanges au niveau des inter-filières, encourager les complémentarités, développer les lieux d'innovation les plus appropriés au développement des DAS sous la forme d'espaces durablement performants avec des offres immobilières adaptées à chaque secteur et mis en réseau avec le reste de l'écosystème régional. Ces démarches territorialisées doivent toutefois être conduites en **forte cohérence avec le niveau régional qui doit pouvoir animer et piloter l'écosystème**, articuler les complémentarités,

favoriser les convergences et les spécialisations intelligentes autour d'une vision stratégique partagée.

► **Promouvoir et renforcer l'expérimentation à travers la création de « lieux » d'innovation**

La créativité, source d'innovation, est alimentée par la possibilité d'expérimenter, tester, prototyper..., qu'il s'agisse d'innovation technologique, ou d'innovation « ascendante », expression ultime des usages et de l'expérimentation. L'expérimentation permet d'ancrer la stratégie de spécialisation intelligente sur les territoires en les impliquant dans le test des nouvelles solutions, et en faisant de leurs habitants des usagers, des primo/ clients et des co-développeurs.

Mais l'expérimentation a besoin de « lieux », **physiques ou virtuels**, pour se réaliser.

OPTOPOLIS, c'est le projet de créer à Marseille un lieu de bouillonnement de l'innovation dans le domaine de la photonique. Pour inventer, il ne suffit pas d'avoir des projets, il faut avant tout être créatif. OPTOPOLIS fournira le « carburant » de l'innovation. OPTOPOLIS est conçu à la fois comme un lieu incontournable et original de création et d'avant-garde anticipant sur les innovations à venir, un espace ouvert à des projets pluridisciplinaires, un lieu de mutualisation et d'échanges scientifiques, technologiques et industriels, de moyens humains et matériels, et un lieu d'ancrage et d'attractivité de compétences au niveau international.

Veille technologique, forums recherche fondamentale ou industrielle, formations scientifiques et techniques, villa photonique, vitrines technologiques, show-room, échanges sur les usages et la maîtrise des technologies photoniques, sont au cœur d'OPTOPOLIS.

Il peut s'agir de living labs , d'espaces d'expérimentation et usages en grandeur nature - *comme PREMIO ou les « Quartiers Numériques »* -, de laboratoires d'expérimentation et de prototypage comme les « Fab labs », ou encore d'espaces, dits « tiers lieux », permettant l'émergence et le développement de nouvelles formes d'organisation du travail telles que le co-working (particulièrement adaptés pour favoriser les échanges et l'émergence d'innovation dans certains domaines liés au web et aux activités créatives), ou les plateformes d'expérimentations et de formation comme Henri Fabre, les plateformes CIM PACA ou le projet **Optopolis**.

Le **projet ITER** (International Thermonuclear Experimental Reactor), situé au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est l'un des principaux programmes de recherche européens, et le plus grand programme mondial sur la fusion nucléaire par confinement magnétique. Il va drainer un volume considérable d'investissements, pour la conception, le développement, la construction et la maintenance du dispositif au cours des prochaines décennies. Il conviendra de favoriser les initiatives visant à catalyser le potentiel d'innovation du tissu régional d'entreprises afin de les faire monter en compétences, pour qu'elles puissent accéder à ces marchés et se développer.

► **Favoriser les coopérations entre territoires**

Les projets d'innovation émergent souvent dans des systèmes spatiaux en décalage avec les territoires administratifs, historiquement figés. Le périmètre d'application des projets d'innovation peut ainsi se retrouver *à cheval* entre deux régions, même éloignées géographiquement, et peut même dépasser les frontières nationales, au regard des échanges, des projets communs et des partenariats.

Cette extension territoriale est bien illustrée par la densité des échanges et des relations des pôles de compétitivité avec d'autres territoires débordant largement le périmètre des frontières régionales et nationales.

Si certains d'entre eux sont « constitutionnellement » *polycentriques* au niveau infrarégional, comme le pôle Solutions Communicantes Sécurisées, ou extrarégional comme les pôles Mer, Eurobiomed ou Trimatec, d'autres élargissent leurs connexions par des coopérations ciblées : c'est le cas des pôles Optitec avec la région Rhône-Alpes, pôle Pégase avec Languedoc-Roussillon, Capénergies avec la Corse et les territoires d'outre-mer, ou encore Eurobiomed avec ses homologues américains...

Pour maximiser leur effet levier, ces coopérations et ces liens, qui constituent une condition indispensable de l'innovation, doivent s'appuyer sur une vision stratégique et identifier les objectifs et la valeur ajoutée du partenariat en termes de **masse critique** (afin de combiner les forces sur des domaines de spécialisation), de **compétences en recherche ou briques technologiques complémentaires ou de manques sur la chaîne de valeur**...

La définition d'un projet commun de développement sur la base d'un accord « contractuel », la mise en place de stratégies et d'outils adaptés aux objectifs poursuivis, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action et d'un agenda communs en constituent les principales conditions de succès. Il peut s'agir de projets partant d'une approche territoriale ou transfrontalière sur un bassin économique cohérent à partir d'un processus de découverte entrepreneuriale partagée et d'objectifs stratégiques de développement communs qui s'inscrivent sur la longue période. Il peut s'agir aussi de projets de coopération sectorielle, sur une filière ou dans le cadre d'un méta-projet répondant à une logique plus courte liée à des objectifs de pénétration de marché.

Les approches partenariales peuvent également constituer un terrain d'expérimentation dans la conception et la mise en œuvre des politiques d'innovation, comme c'est déjà le cas pour certains projets transfrontaliers, tels qu'ALCOTRA, et de coopération sur les politiques régionales d'innovation (ex. know-hub Interreg 3C) à condition d'inscrire ces démarches dans une logique stratégique pour les territoires permettant de nourrir et conforter les objectifs d'innovation, de développement et de croissance fixés.

► Renforcer l'articulation du potentiel de recherche avec les territoires

Les pôles de compétences scientifiques nouent déjà avec les territoires des relations privilégiées notamment au sein des pôles de compétitivités et des PRIDES. L'ancrage territorial et le lien avec le tissu économique local doivent être renforcés pour permettre la création de valeur à partir des ressources scientifiques et technologiques présentes ou à renforcer sur le territoire. La politique de sites, qui sera inscrite dans les priorités du futur Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, doit venir conforter cette dynamique, déjà pour partie à l'œuvre (*par exemple autour des technologies marines dans l'agglomération toulonnaise, de l'agro-alimentaire autour d'Avignon, du numérique à Sophia Antipolis ou de la micro-électronique dans l'aire marseillaise*) mais qui doit connaître une véritable accélération. Les incubateurs, les pépinières, les CEEI et la SATT s'inscrivent dans ce même processus qui doit bénéficier d'un soutien renforcé.

3-2-2- Favoriser l'acquisition de compétences en adéquation avec les métiers d'avenir

La création d'un écosystème favorable à la compétitivité et à l'innovation est fortement dépendante de l'attraction, de la formation et de la rétention des talents et des compétences nécessaires à la structuration des DAS d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit d'un **défi qui se situe autant au niveau microéconomique pour répondre aux besoins des TPE et PME locales à travers une offre de services adaptée, qu'au niveau macroéconomique pour répondre aux exigences de compétences issues de la structuration des DAS et des évolutions des filières régionales innovantes.**

Au croisement entre micro et macro économie se positionne l'intervention de PACA Mode d'Emploi, cellule opérationnelle de la MDER, qui vise à promouvoir (en collaboration avec Pôle emploi et l'AFPA), l'attractivité du territoire et à maintenir les ressources qualifiées en région, et propose aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire des services d'accompagnement dans leurs besoins RH.

Dans ce deuxième périmètre d'intervention les solutions à fournir portent sur l'analyse des chaînes de valeur des DAS régionaux et des métiers qui y sont associés.

Les deux dimensions, micro et macroéconomique, sont étroitement liées : les difficultés de recrutement et de formation des entreprises résultent de facteurs endogènes mais aussi du contexte macro-économique et, en particulier, de l'appariement entre les besoins en RH, l'offre d'emploi et de formation régionale et la capacité du territoire à attirer les profils (jeunes diplômés, cadres supérieurs et techniciens) qui pourraient satisfaire ces besoins.

Ce maillage entre les besoins d'accompagnement RH des entreprises (et, notamment, des entreprises à potentiel) et la structuration des nouvelles filières issues des DAS relèvent **des missions de coordination de l'Agence Régionale d'Innovation et Internationalisation des Entreprises** ainsi que du réseau PACA Innovation et, notamment, des pôles de compétitivité. Ce maillage doit se construire sur la base d'une analyse des besoins (à court, moyen et long termes) et des coûts, implicites ou explicites, inhérents aux différentes solutions, ou « mix » de solutions choisies.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour mettre en adéquation la demande et l'offre d'emploi sur des marchés émergents :

- **La formation continue**, pour répondre à des enjeux de court terme s'il existe des compétences qui peuvent être réorientées, pour accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs métiers et leur permettre une meilleure appréhension des défis du marché.
- **La formation initiale**, pour mettre en adéquation l'offre de formation avec les compétences requises par les nouveaux métiers des filières en émergence et par l'évolution des métiers imposée par les grands donneurs d'ordre, dans une perspective de long terme (mais elle peut être adaptée à des exigences plus immédiates via la création des masters par exemple, plus flexibles que les cursus à 5 ans).

Dans les deux cas, la promotion de la **créativité** et de la **multidisciplinarité** et le **renforcement des savoirs faire de base**, permettant une adaptabilité plus souple des profils au changement (des métiers, des technologies, du contexte économique...), sont des objectifs essentiels. Aussi, la **création en région des formations d'ingénieurs et leur lien avec les écoles de management régionales** représentent un enjeu pour la région.

- **L'attraction de compétences d'autres régions/ pays** (comme ce fut le cas de la microélectronique et comme c'est actuellement le cas pour l'aéronautique) pour répondre, dans un premier temps à des besoins importants de compétences pointues sur des domaines spécifiques. Cette dernière solution est étroitement liée à des actions de **marketing territorial et d'attractivité de la région** et implique la prise en compte du jeu de contraintes et des investissements nécessaires pour garantir des conditions d'attractivité favorables (logements, services, niveau de salaires par rapport au cout de la vie...)

Dans le choix de la solution la plus adéquate, ou du mix des solutions, la prise en compte de l'ensemble des compétences et des métiers nécessaires pour les différentes phases d'implémentation des programmes et des projets d'innovation est essentielle : si le prototypage et le lancement de nouvelles solutions sont confiés à des cadres dotés d'un niveau de formation élevée, la mise en œuvre et l'industrialisation nécessitent en revanche de disposer de profils techniques.

Ce choix doit être pesé au cas par cas en fonction de l'échéance des besoins et des investissements (infrastructures, logements, services...) nécessaires au regard des contraintes des territoires, et réalisé avec l'ensemble des parties prenantes.

La visibilité et l'articulation des différents outils existants, ainsi que l'appropriation de l'information et la mutualisation entre acteurs constituent autant de conditions à mettre en œuvre pour le renforcement de l'écosystème.

3-2-2-3- Renforcer l'innovation par le numérique

Par sa capacité de diffusion et la nature de ses applications, le numérique est un vecteur majeur de cohésion sociale, d'inclusion et d'égalité : il suffit de penser au pouvoir de décroisement de l'e-santé ou de e-learning pour les territoires enclavés, ou encore à l'impact positif sur l'environnement (par réduction des émissions de gaz à effet de serre produites par le transport routier) et la productivité du travail résultant de l'utilisation des services et technologies numériques (télétravail, réunions à distance, e-commerce...). En outre, les technologies de l'information et de la communication (télécommunications, audiovisuel, logiciel, services informatiques...) permettent des gains importants de compétitivité pour les entreprises qui les ont adoptées.

Le numérique est donc devenu un outil incontournable pour innover et développer l'économie et sa diffusion constitue un objectif stratégique essentiel d'innovation économique et sociale.

Il est estimé que l'économie numérique devrait peser en France, selon une étude du cabinet MCKinsey près de 5,5% du PIB en 2015 (contre 3,2 % en 2009). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon le récent rapport « Panorama des Filières TIC » réalisé par la MDER, les filières numériques représentent en 2013, 22000 établissements et 55000 emplois dans le cœur de filière, et jusqu'à près de 77000 emplois en associant les activités liées.

Au niveau des territoires, cet objectif, couplé avec une politique de soutien aux entreprises dédiée, peut se décliner à travers 4 leviers principaux :

- Les infrastructures à Très Haut Débit (THD)
- La diffusion du numérique dans le tissu économique
- Le développement et la structuration d'écosystèmes territoriaux d'innovation pour le développement de l'économie numérique
- La formation dans le numérique

► **Les infrastructures à Très Haut Débit : vecteur de développement, d'innovation et d'inclusion**

L'omniprésence croissante du numérique et l'augmentation des besoins de débit liés au développement des usages numériques dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne fait de l'accès pour tous les acteurs à des infrastructures à Très Haut Débit (THD) un enjeu clé et incontournable. Un grand nombre de services et d'applications ne peuvent en effet pas se développer ni diffuser sans des débits suffisants et sans des infrastructures numériques adaptées. Les usages et les services numériques sont fortement conditionnés par les niveaux de débit disponibles, les besoins des utilisateurs augmentant en moyenne de 50 % par an. La demande est donc en partie stimulée par l'offre.

Il en est ainsi des projets structurants dans les domaines d'activités Stratégiques (DAS) de la Région PACA. Les projets dans le domaine des **SmartGrids**, par exemple, font appel à des réseaux THD. Le pilotage des réseaux intelligents en temps réel nécessite une collecte de données en provenance de capteurs disséminés sur le territoire et des systèmes de traitement qui s'appuient sur des infrastructures THD, des serveurs et des centres de calcul reliés eux-mêmes par des réseaux à très haut débit.

Dans le domaine de la **Santé**, de plus en plus de télédiagnostic, voire de gestes d'intervention médicaux sont réalisés à distance. Des solutions qui nécessitent elles aussi des réseaux à haut débit.

Les infrastructures très haut débit (THD) constituent donc aujourd'hui des infrastructures stratégiques, support essentiel du développement d'une économie de la connaissance et d'innovation. De ce fait, elles ne sont pas assimilables aux infrastructures « traditionnelles » (notamment de transport).

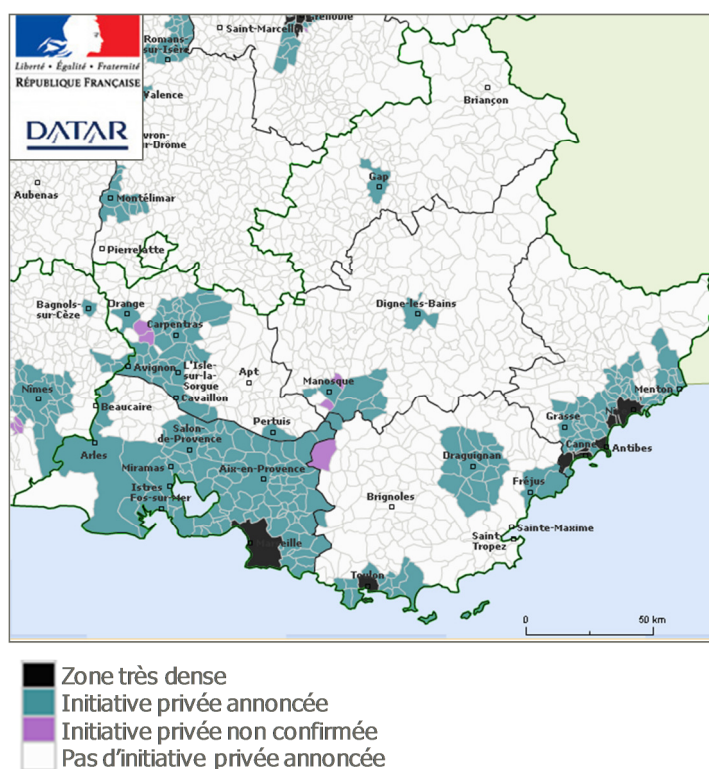
Il convient de rappeler à ce sujet les objectifs fixés par la Commission européenne dans la Stratégie numérique (« Digital Agenda ») adoptée en 2010, dans la suite d'EU2020, consistant à mettre le haut débit de base à la disposition de tous les Européens d'ici à 2013 et de faire en sorte que, d'ici à 2020, tous les Européens aient accès à des vitesses de connexion bien supérieures, de plus de 30 Mbps, et que 50 % au moins des ménages aient une connexion internet de plus de 100 Mbps.

Or, l'infrastructure cuivre actuelle, qui permet d'accéder à Internet et aux offres Triple Play (Internet, télévision, téléphone) atteint d'ores et déjà ses limites. Ses évolutions, ne constituent qu'une solution palliative pour accompagner sur le court terme les besoins croissants en débit. Parmi l'ensemble des technologies Très Haut Débit, l'infrastructure Très Haut Débit cible est la fibre de bout en bout (FtTH) car c'est la technologie la plus performante, la plus pérenne et la plus évolutive. Toutefois, il s'agit aussi de la technologie la plus coûteuse car elle requiert de déployer une nouvelle boucle locale, c'est-à-dire de remplacer la desserte en cuivre actuelle par des réseaux en fibre optique.

Cette transformation majeure nécessite des investissements considérables et l'investissement privé prévu ne cible que les zones urbaines denses, délaissant de nombreux territoires. Ce qui risque d'accentuer très fortement la fracture numérique d'ici 2020 et demande une intervention concertée des différents niveaux de pouvoirs publics. La couverture FTTH annoncée par les opérateurs privés à horizon 2020 en Provence-Alpes- Côte d'Azur masque en effet une disparité territoriale très forte au sein de la région.

Le graphique ci-après illustre les déploiements FTTH annoncés par les opérateurs et la couverture régionale résultante.

Communes couvertes par les opérateurs en FTTH à horizon 2020 (annonces AMII)



Dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intention d'Investissement mené au niveau national en janvier 2011 auprès des opérateurs de télécommunications, ces derniers ont indiqué leurs intentions de déploiements à l'horizon 2015 et 2020. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 11 communes sont en Zone Très Dense et 240 communes sont dépendantes des Intentions de déploiement des opérateurs privé (AMII) du Programme National Très Haut Débit, soit au total de 2 127 000 prises. Si l'impact de l'initiative privée « affichée » à 2020 est relativement important à l'échelle globale de la région, il masque des disparités très importantes entre les différents territoires au sein de la région et implique une nécessaire intervention publique. Ainsi :

- la population des départements des **Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes** serait quasi intégralement couverte (à hauteur respectivement de 95% et 92% des lignes).
- le **Vaucluse et le Var** seraient couverts à hauteur de 66% et 59% des lignes respectivement.
- les départements des **Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes** ne seraient que très faiblement concernés par les déploiements des opérateurs (respectivement 25% et 17% des lignes).

Par ailleurs, il s'agit bien à l'heure actuelle d'intentions de déploiement des opérateurs privés sans garantie de leur réalisation dans le respect des calendriers annoncés.

Pour répondre à ces enjeux, la Région a ainsi adopté (à l'unanimité de l'Assemblée régionale) en décembre 2011 sa **Stratégie de cohérence Régionale d'aménagement numérique (SCoRAN)** afin de dégager une feuille de route collective pour l'aménagement numérique du territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La démarche de la SCoRAN a abouti à l'émergence d'un **cadre régional d'orientation guidant l'action publique en matière d'aménagement numérique** qui est cohérent avec le Plan national très haut débit; elle s'articule également fortement aux schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique élaboré par les départements.

► **Promouvoir la diffusion du numérique dans l'ensemble du tissu économique**

En ce qui concerne la diffusion des TIC dans le tissu économique, en complément des actions spécifiques dédiées aux entreprises de croissance, nous nous sommes fixés deux autres objectifs opérationnels intrinsèquement liés aux territoires : le **renforcement de l'appropriation des TIC par le tissu des TPE et PME** de la région et **un certain nombre d'actions ciblées vers le secteur public** (le développement des services publics basés sur le Web et la diffusion des données publiques).

Le renforcement de l'appropriation des TIC par le tissu des TPE et PME de la région

L'impact microéconomique de l'appropriation des TIC dans les entreprises est aujourd'hui mesurable. Utilisées à bon escient dans les entreprises, les TIC favorisent une meilleure intégration des processus, une meilleure gestion de la relation client, une meilleure visibilité commerciale. Les enquêtes récentes (comme celle du SESSI) montrent que le gain en matière de productivité globale des facteurs est particulièrement significatif. Mais l'impact des TIC est d'autant plus important dans une entreprise si leur déploiement s'inscrit dans une démarche globale ; ce sont en effet les entreprises pour lesquelles l'introduction des TIC a été accompagnée de changement d'organisation et de stratégie qui fournissent les scores d'amélioration des performances les plus significatifs. Cela constitue un plaidoyer fort pour l'investissement en TIC et une intégration marquée de celle-ci dans les choix stratégiques et organisationnels.

Les objectifs de la stratégie régionale d'innovation en matière de diffusion des TIC dans **le tissu des TPE et PME de la région** sont doubles :

- permettre aux entreprises de bénéficier des TIC pour améliorer leur efficacité (*adaptation de l'offre à la demande en réduisant les coûts et en développant le chiffre d'affaires*), en intégrant la diversité des usages (basiques --> évolués) et soutenir l'innovation de processus et surtout l'innovation de produits et services.
- s'appuyer sur une filière numérique régionale dynamique et une organisation de l'économie régionale en clusters (PRIDES) pour "innover numériquement" le tissu économique régional.

En terme opérationnel, outre la poursuite d'actions collectives « TIC » portées par les clusters (PRIDES), il sera proposé d'intégrer dans la « boîte à outils » régional proposé au sein de PACA Innovation un **dispositif de type « voucher » TIC** permettant des accompagnements adaptés pour répondre à cet enjeu.

Le développement de services publics basés sur le Web

La diffusion des TIC dans l'économie concerne aussi le développement de la **dématérialisation des services publics**, qui représente un objectif d'innovation, d'amélioration de l'efficacité dans l'administration publique, de meilleure « lisibilité » de l'offre de services et d'inclusion pour les citoyens résidant dans des territoires éloignés des administrations centrales ou dans l'impossibilité de se déplacer. En outre, la lourdeur de la gestion administrative est citée par les entreprises comme une contrainte majeure dans la réalisation de projets d'innovation cofinancés par les collectivités.

La numérisation et la standardisation des dossiers de candidatures et de reporting ainsi que la création d'interfaces dédiées rapprochant l'administration de l'utilisateur, se traduiraient par des gains d'efficacité et de temps pour les entreprises mais également pour les administrations. Elles permettraient également un meilleur suivi des résultats et de l'impact des instruments de financement grâce à un traitement simplifié et l'agrégation des données relatives aux projets.

Le portail de l'opendata, lancé le 10 juillet 2012 (<http://opendata.regionpaca.fr>), qui a rendu disponibles dans un premier temps les données relatives à la culture, au tourisme et aux transports, est le fruit d'un travail de collaboration interne et de mutualisation de données régionales et issues de partenaires. Ce projet, qui s'est accompagné d'actions de marketing (la semaine européenne de l'Open Data avec une réunion du collectif OD France, un Data Tuesday, une exposition Data Visualisation et la perspective du projet stratégique HOMER -MED) et de mesures spécifiques de soutien (le lancement en Avril 2013 d'un concours gratuit d'applications innovantes utilisant des données publiques ouvertes avec une dotation de 100 000 €) connaît un grand succès et sera poursuivi sur un plus large nombre de thématiques.

Une politique publique d'Open Data

L'ouverture et la mise à disposition des données publiques (ou « open data ») d'utilisateurs potentiels à des fins de recherche, d'information ou de développement de nouveaux services innovants constitue une importante source d'innovation et de services nouveaux tant pour les administrations elles-mêmes que pour les entreprises et les citoyens dans les domaines d'activités issus notamment de la culture, du tourisme et des transports.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été parmi les toutes premières régions à s'engager dans cette démarche, avec l'ambition d'offrir une plus grande transparence dans la conduite de ses politiques, de favoriser le développement de services innovants pour les entreprises de la filière numérique et les associations régionales et de renforcer la connaissance du territoire. Engagée dans une démarche ouverte et partenariale, la Région a créé un portail open data mutualisé (« Open paca ») au service de toutes les collectivités et acteurs publics du territoire.

Les enjeux auxquels répond l'ouverture des données sont donc fondamentaux - conduite de l'action publique, attractivité, innovation ouverte, décloisonnement des administrations publiques, et nouveaux services numériques pour les citoyens - et s'inscrivent pleinement dans une stratégie d'innovation considérée comme levier de compétitivité et d'inclusion sociale.

► Conforter la structuration d'écosystèmes territoriaux d'innovation pour le développement de l'économie numérique

Au-delà du soutien à la filière TIC et à son écosystème organisé autour de clusters structurés (pôle SCS, PRIDES PRIMII), au nécessaire renforcement des compétences technologiques importantes que PACA détient dans plusieurs technologies clefs du numériques et sur plusieurs marchés applicatifs des 5 DAS, il est essentiel de ***faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur un territoire de référence pour l'expérimentation et l'innovation sur les usages du numérique.***

Le programme PACALabs de soutien à l'expérimentation et à l'innovation par les usages y contribue, , mais il conviendrait de l'amplifier avec un focus particulier sur le prototypage et la création d'écosystèmes territoriaux favorables à l'innovation ouverte.

Il apparaît par ailleurs que l'écosystème des entreprises innovantes du web, du e-commerce, de l'Internet et des « Digital Medias » nécessite un accompagnement spécifique, avec, si nécessaire, la mise en place ou le renforcement d'outils dédiés (incubation, amorçage, accompagnement, « programmes d'accélération », etc.) en complément des services génériques d'accompagnement des entreprises innovantes.

Il s'agit également de dispositifs qui doivent être *fortement territorialisés* car les entreprises de l'Internet, de manière assez paradoxale, ont besoin d'un écosystème fortement structuré et ancré localement. C'est pourquoi le développement et la mise en réseau de lieux d'innovation ouverte et d'expérimentations d'usages proposant des services spécifiques – « Living labs », « Fablabs », espaces de type « tiers – lieux » et de « co-working », etc. – est particulièrement adapté pour ce type d'entreprises.

Plus encore, comme l'indique le récent rapport de la CDC sur l'accompagnement des « tech champions » du numérique, « *L'attractivité des territoires en matière d'économie numérique passe aussi par la création d'écosystèmes territoriaux concentrant un ensemble de ressources et de compétences permettant d'accompagner le développement et la croissance des « tech champions ».*

Ce qui souligne l'importance stratégique de mettre en place, et en réseau, des dispositifs d'écosystèmes numériques territoriaux tels que les « Quartiers numériques » et les « Living labs » territoriaux.

► **La formation dans le numérique des jeunes, bacheliers et non bacheliers, une opportunité de cohésion et de croissance.**

La formation des jeunes issus des milieux défavorisés représente un enjeu clé pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La mise en place de formations dans les TIC, l'Internet et le multimédia, pour des bacheliers ou non bacheliers, constitue à ce titre à la fois une opportunité pour ces jeunes et un outil de politique de cohésion. « 42 » l'école fondée par Xavier Niel, le patron de Free, qui forme 1 000 futures spécialistes du numérique dans un espace de 4 200 m² constitue un exemple phare de ce type de projet.

Des initiatives et des projets de cette nature, qui trouvent leur déploiement naturel dans le cadre des métropoles, peuvent s'appuyer dans notre région sur le terreau fertile constitué par les entreprises du numérique. La région peut en effet compter sur la présence de grandes groupes tels qu'Orange, IBM, ST Microelectronics, sur un tissu de PME et TPE qui totalisent un Chiffre d'Affaire de plus de 14 milliards d'€ dans ce domaine, sur le pôle de compétitivité d'envergure mondiale SCS, et le PRIDES spécialisé dans le transmédia (PRIMI), ainsi que sur des structures de services d'accompagnement dédiés comme l'incubateur de la Belle de Mai, spécialisé dans les TIC et les multimédia).

3-2-3- Promouvoir un nouveau modèle économique et un nouvel entrepreneuriat par l'innovation sociale

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou le service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation ».

Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS)

L'objectif de promouvoir une innovation qui soit le levier d'une croissance « intelligente, durable et inclusive »⁷, au cœur de l'approche DAS, repose sur la création de valeur marchande et sociale ainsi que sur une acception large de l'innovation qui inclut, *a fortiori*, les différentes expressions de l'innovation sociale.

L'innovation sociale ne se limite pas à la sphère de l'action sociale ni à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS): elle traduit un mouvement mondial englobant toutes les entreprises qui inventent de nouvelles façons de répondre à des besoins sociétaux.

En cela, elle concerne aussi bien les acteurs de l'économie sociale et solidaire que, plus largement, tous les entrepreneurs.

En témoignent des différents exemples d'innovation sociale qui incluent autant les usages de l'open source que les services de microcrédit à destination des entrepreneurs et des artisans ne pouvant pas accéder aux prêts bancaires classiques. On n'oubliera pas de mentionner l'explosion des réseaux sociaux qui ont montré la valeur économique des interactions sociales, les initiatives de mobilité partagée, ou encore, dans le domaine du logement par exemple, celles liées à l'habitat participatif⁸. De fait, l'innovation sociale fait évoluer les frontières entre utilité et création de valeur et fait émerger la figure de l'entrepreneur social.

⁷ Cfr. Les objectifs de la stratégie Europe 2020.

⁸ Le Village Vertical à Villeurbanne, l'association Regain à Marseille...

L'innovation sociale constitue une source potentielle importante de création de valeur pour l'économie régionale dans son ensemble. Par sa centralité dans l'approche DAS⁹, par son potentiel de changement et d'évolution pour l'ESS¹⁰, et pour lequel il existe un enjeu important en termes de consolidation, de pérennité et de croissance des entreprises l'innovation sociale devient incontournable.

Ce potentiel de changement peut se développer aujourd'hui grâce aux opportunités de renforcement des outils de soutien à l'innovation sociale qui s'ouvrent, au niveau européen, national et régional.

Toutefois, pour pouvoir diffuser la culture de l'innovation sociale, il faut pouvoir mieux repérer les projets qui en émanent et en démontrer l'impact positif. Cela reste, au-delà d'un effet de mode, un terrain encore inexploré, en raison d'une insuffisance de référentiel en termes d'indicateurs, dans un système économique où la mesure de la performance est centrée sur le PIB¹¹, mais sur lequel la région dispose d'apports de connaissances et d'études issues de l'Observatoire Régional de l'ESS et de l'Université Aix Marseille (Master 2 Économie Sociale)¹².

Trois objectifs stratégiques ont été identifiés :

Promouvoir l'innovation sociale et l'émergence de nouveaux modèles économiques au croisement entre l'économie de marché et l'économie sociale

Soutenir la croissance, la consolidation et la pérennité des entreprises à finalité sociale et sociétale innovantes

Appuyer l'émergence et la pérennisation de dynamiques socialement innovantes sur les territoires

Ces trois objectifs stratégiques se déclinent en cinq objectifs opérationnels :

- Accompagner l'évolution des modèles de management des entreprises sociales et « classiques » par la formation initiale et continue.
- Renforcer les liens entre entrepreneuriat social et économie « traditionnelle » et favoriser la fertilisation croisée entre innovation technologique et innovation sociale.
- Mieux comprendre les spécificités de l'innovation sociale et les mesures de leurs impacts « sociaux » ou sociétaux.
- Mettre en place des outils d'accompagnement dédiés à l'innovation sociale via l'accompagnement à l'entrepreneuriat et la mobilisation des dispositifs de financement adaptés aux différentes phases d'émergence, de développement et de pérennisation des entreprises sociales.
- Faire des territoires les premiers écosystèmes d'appui à l'innovation sociale

⁹ Dans ce cadre et au-delà des développements technologiques et de leur application, l'objectif est de prendre systématiquement en compte la dimension sociale des innovations

¹⁰ L'ESS représente en Provence-Alpes-Côte d'Azur 49 300 établissements et 161 000 salariés, soit 13,6 % des salariés du privé de la région - dont 68% des emplois occupés par des femmes- et 3,8 milliards d'euros de salaires bruts distribués . Source Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire – CRESS PACA

¹¹ Comme souligné par les travaux de Stiglitz, Amartya Sen et Fitoussi, cette mesure très imparfaite du bien-être social est incapable de fournir des indices sur la qualité du lien social et de l'amélioration de la qualité de vie et de son cadre engendrées par les activités économique.

¹² Recherche-action en cours « Innovation sociale : repérer et caractériser des activités socialement innovantes »

3-2-3-1 Promouvoir l'innovation sociale et l'émergence de nouveaux modèles économiques au croisement entre l'économie de marché et l'économie sociale

► Accompagner l'évolution des modèles de management des entreprises sociales et « classiques » par la formation initiale et continue.

Les changements en cours dans les paradigmes de l'innovation, et le « métissage » entre différents modèles économiques, lucratifs et non lucratifs, soulignent l'importance **d'intégrer les spécificités de l'innovation sociale pour les futurs managers mais également de professionnaliser les managers de l'économie sociale** (l'ESSEC a, par exemple, mis en place un master sur l'innovation sociale).

L'objectif est double : si l'économie sociale et solidaire peut se nourrir des compétences propres à l'entrepreneuriat innovant, les entreprises lucratives et les organisations créatives peuvent se nourrir à leur tour des méthodes et modèles organisationnels propres à l'innovation sociale. Par exemple, les **processus participatifs et inclusifs** qui mettent en avant les relations et les interactions entre acteurs, la mixité des ressources et l'utilité collective définie par rapport à un territoire ou à un groupe social.

La mise en place de formations en management de l'innovation sociale, devrait également soutenir l'émergence de projets de création d'entreprises qu'il faudra incubier et accompagner.

La formation continue, quant à elle, constitue un enjeu spécifique pour les accompagnateurs des entreprises sociales, la croissance et la pérennisation de ces entreprises nécessitant des compétences spécifiques pour les accompagnateurs comme pour les porteurs de projets, ce qui rend les enjeux de professionnalisation et de formation, décisifs.

► Renforcer les liens entre entrepreneuriat social et entrepreneuriat « traditionnel » et favoriser la fertilisation croisée entre innovation technologique et innovation sociale.

Non seulement l'innovation sociale préfigure les nouveaux modèles sociétaux et économiques - aspects particulièrement importants dans l'approche de spécialisation intelligente et des DAS - mais elle favorise l'expérimentation de nouvelles méthodes de management. Il s'agit donc de **permettre aux innovateurs de tous types, sociaux, économiques et numériques**, du secteur public et des entreprises privées, de l'urbain et du rural, chercheurs, praticiens de terrain et entrepreneurs sociaux, **de trouver des espaces d'échange et de « contamination » entre méthodes de management.**

Par ailleurs, **l'innovation sociale est souvent liée -soit en tant que source, soit en tant qu'application- à l'innovation technologique** : création d'emploi, formation, pratiques sociales, usages, organisation, peuvent être induites par des innovations technologiques (les TIC et leurs utilisations dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des relations entre citoyens et administrations...) Réciproquement, l'innovation technologique peut être générée par la recherche de solutions répondant à un besoin social ou à l'intérêt général : énergie, logement, transports... **Il convient d'expérimenter des démarches hybrides prenant en compte les deux approches.**

Il s'agit de :

- Nourrir réciproquement les pratiques et les expériences dans le cadre de **réseaux pluri-acteurs et pluridisciplinaires** autour des caractéristiques communes à ces démarches (nouveau, création de valeur, appropriation, usages). **En particulier, les contaminations avec le numérique doivent être explorées et soutenues.** En effet, les premières analyses sur les modèles de l'innovation sociale rapprochent ceux-ci des modalités du « design thinking » qui est centré utilisateur et qui touche divers domaines : les services, le marketing, la stratégie, la prospective. C'est une indication forte de l'applicabilité, à l'innovation sociale, des outils et des modalités d'accompagnement propres de l'innovation par les usages.

- Soutenir des **projets pilotes** au croisement de typologies d'innovation différentes, par des **expérimentations liées aux usages**, principal trait d'union entre l'innovation sociale et les autres modèles d'innovation
- **Faire émerger/ créer / animer des « lieux » (living labs, laboratoires d'usages, fab labs, ou espaces de créativité et d'échanges comme les espaces de co-working)** au sein desquels les innovations peuvent acquérir une forte visibilité, leurs résultats devant être validés et les méthodes mises en œuvre se généraliser, **afin de donner une place centrale à l'expérimentation** sociale (sur l'exemple du projet DenokInn mis en place par le Pays Basque, <http://www.denokinn.eu/>).

La future agence régionale qui jouera un rôle clé dans le pilotage opérationnel de la SRI incarnera au niveau régional cette volonté de rapprocher les deux univers et de veiller à la fertilisation croisée des deux modèles.

► **Comprendre les spécificités de l'innovation sociale pour en élargir la diffusion et l'impact**

Si l'innovation sociale permet de défricher de nouveaux modèles économiques, elle peut également influencer l'intervention publique, à condition que cette innovation anticipe des services qui seront ensuite pris en charge par la puissance publique au regard de leur valeur sociale. Les spécificités de l'innovation sociale, ses modalités et ses facteurs clés de succès restent encore à appréhender, systématiser et valoriser davantage afin d'en démultiplier les effets diffusants dans la société, et notamment auprès des jeunes, et de développer les outils d'accompagnement et de financement qui soient les plus adaptés.

Les difficultés auxquelles l'analyse et l'étude de l'innovation sociale sont confrontées sont de deux ordres : sa « détection » et la mesure de son impact social direct et indirect, c'est à dire la mesure des transformations sociétales induites au-delà du projet initial. En effet, les innovations sociales présentent souvent une nature incrémentale par rapport à un territoire spécifique, un projet pouvant être innovant sur un territoire donné mais pas pour un autre. Les récentes études de McKinsey dans ce sens (cf. les premiers essais de mesure du retour social sur investissement « SROI ») permettent de jeter des bases intéressantes à ce sujet.

Notre objectif est de renforcer la recherche sur les mesures les plus pertinentes pour appréhender les spécificités et l'impact socio-économique de l'innovation sociale. Cette démarche est indispensable sur le plan opérationnel. En effet, les projets portés par les entrepreneurs sociaux se heurtent souvent à un défi majeur : les critères de sélection des projets. Cette **sélection nécessite un renforcement de l'expertise et du suivi des projets. Pour ces projets, l'efficacité est autant sociale, voire sociétale, qu'économique, ce qui implique une expertise spécifique de la part des financeurs.** Ce constat milite pour un élargissement et une fertilisation croisée des compétences entre experts du financement et experts du secteur afin de prendre en compte ces enjeux (actions de sensibilisation et formations pour les professionnels).

3-2-3-2 Soutenir la croissance, la consolidation et la pérennité des entreprises à finalité sociale et sociétale innovantes

► Mettre en place des outils d'accompagnement et de financement dédiés à l'innovation sociale

Pour promouvoir l'essor et la diffusion de l'innovation sociale, **l'objectif est d'accompagner, par l'intervention de professionnels privés et publics, l'émergence et le développement des projets, en prêtant notamment attention dans un premier temps, à la phase d'émergence, puis ensuite aux phases de croissance et de pérennisation.**

En ce qui concerne la phase d'émergence des projets relevant de l'innovation sociale, la création d'un incubateur ou accélérateur dédié peut être envisagée. Cet incubateur pourrait également s'appuyer sur l'expertise des structures d'accompagnement à la création, notamment **dans le domaine du numérique**. Cette expertise pourrait être utilisée afin de doter les porteurs des compétences managériales nécessaires pour assurer la viabilité de leurs projets. Cette approche permettrait aussi de favoriser les conditions de la mixité de modèles économiques entre entreprises lucratives et non lucratives et **entre innovation sociale et innovation technologique**.

La question du **financement** constitue un enjeu essentiel de l'accompagnement de projets à potentiel.

L'innovation sociale, qui reste éloignée des critères de référence traditionnels d'évaluation des projets d'innovation technologique, fait hésiter les investisseurs, ce qui *in fine* peut freiner la croissance des entreprises engagées dans une démarche d'innovation sociale. Pour pallier ces difficultés, de nombreux outils de financement sont en cours de mise en place *a latere* de la future loi sur l'ESS : l'intervention de la BPI en réponse aux besoins de développement des entreprises de l'ESS, la création du fonds d'innovation sociale doté de 20 millions d'euros sous la forme d'avances remboursables pour des projets socialement innovants, qui sera expérimenté en région de manière prioritaire, la participation apportée par la Caisse des Dépôts et Consignation au capital de SOGOMA, qui garantit des prêts aux grandes associations, la création du prêt participatif social et solidaire, destiné à exercer un effet levier sur les projets de développement, ainsi que la création d'un fonds de fonds, et le lancement d'initiatives de fonds participatifs (crowdfunding) pour les TPE.

Au niveau **régional**, les dispositifs du PROGRESS permettent d'ores et déjà soutenir les phases d'amorçage et de démarrage des entreprises socialement innovantes. Ils financent également des outils d'accompagnement tels qu'une couveuse d'activité dédiée et un réseau territorial d'accompagnement des porteurs de projet. Ces dispositifs font actuellement l'objet d'une évaluation afin d'être plus finement orientés sur les phases les plus critiques de la vie des entreprises sociales.

3-2-3-3 Appuyer l'émergence et la pérennisation de dynamiques socialement innovantes sur les territoires

► Faire des territoires les premiers écosystèmes d'appui de l'innovation sociale

L'innovation et les territoires sont aujourd'hui indissociables, liés par les enjeux communs du développement économique soutenable et de la pérennité des entreprises.

Cet enjeu peut se décliner sur les territoires autour de projets d'innovation sociale, car les **objectifs d'utilité sociétale** caractérisant cette dernière **sont souvent fortement ancrés sur un espace géographique et physique précis**, ou dans des modèles d'organisation de l'économie de rupture. C'est le cas de l'économie quaternaire, dans laquelle la proposition de vente de services prend la place de la vente de produits (ce qui nécessite, dans certains cas la proximité du distributeur des services), et de l'économie de fonctionnalité, basée sur les circuits courts, dont l'impact est à la fois économique et environnemental.

Les caractéristiques et contraintes morphologiques et sociales des territoires et leur contexte socio-économique peuvent être à l'origine de projets d'innovation sociale portés par leurs citoyens, leurs entreprises et leurs acteurs publics en matière, par exemple, de mobilité, d'emploi ou de santé...

Le défi pour chaque territoire est d'identifier les leviers d'actions et de fédérer ses acteurs et ses ressources autour de projets qui s'ancrent sur le territoire et favorisent **l'émergence de projets d'envergure multipartites conjuguant les intérêts et les objectifs de la société civile et des territoires** dans des logiques d'amélioration de la qualité de vie.

4- LES INSTRUMENTS DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE

Si la gouvernance de la SRI-3S peut s'appuyer sur la dynamique d'acteurs initiée à l'occasion de la SRI 2009-2013, elle doit prendre en compte l'évolution du contexte national et régional et s'articuler avec les autres démarches stratégiques complémentaires : le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE), le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SRESRI) et le Schéma Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) porteur de la stratégie globale de soutien au développement économique et à l'innovation.

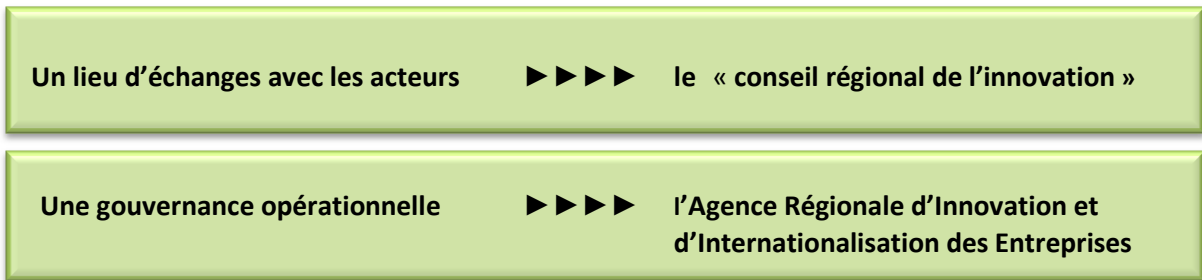
L'ensemble de ces démarches a été menée dans le cadre d'un processus de concertation commun qui s'est appuyé sur les acteurs de l'écosystème régional (réseau PACA Innovation, Pôles de compétitivité et PRIDES, acteurs de l'international, chercheurs, universitaires, chefs d'entreprises, réseaux consulaires,...). Mais aujourd'hui, la création de BPI-France comme opérateur public du financement des entreprises, la régionalisation des Chambres de Commerce et d'Industrie, le renforcement annoncé dans la future loi de décentralisation des compétences économiques des Régions notamment en matière d'innovation et d'internationalisation, l'implication de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le financement de l'innovation et des grands équipements, changent profondément la donne dans un contexte économique particulièrement difficile qui nécessite une pleine efficacité des financements publics mobilisés au service du développement économique régional.

Une nouvelle étape de structuration des acteurs est aujourd'hui nécessaire pour aborder les enjeux liés à la mise en œuvre opérationnelle des deux orientations de la SRI (animation des DAS et accompagnement de la croissance des entreprises).

La spécialisation étant un processus évolutif, elle nécessite la mise en place d'une gouvernance souple, réactive, en capacité de faire évoluer des domaines, en faire émerger de nouveaux et construire des partenariats infra-régionaux et inter-régionaux, reposant sur 6 grands principes :

- une relation étroite avec la Commission Européenne,
- un partenariat étroit avec l'Etat,
- un partenariat resserré avec les acteurs clés de l'innovation et du monde économique,
- une concertation approfondie et permanente avec les acteurs économiques,
- une organisation cohérente et resserrée du pilotage opérationnel,
- un processus continu d'approfondissement et de mise à jour du diagnostic et de la stratégie.

Cette gouvernance sera ainsi structurée autour de deux niveaux complémentaires :



4-1- Le « conseil régional de l'innovation »

Le « conseil régional de l'innovation » rassemble l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation : acteurs du réseau PACA-Innovation, pôles de compétitivité et PRIDES, acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, chambres consulaires, financeurs publics et privés de l'innovation, chefs d'entreprises, institutionnels... Il est co-présidé par le Président de Région et le Préfet de Région qui le réunissent en assemblée plénière au moins une fois par an pour échanger sur le bilan de la mise en œuvre de la SRI et sur les grands enjeux pour la région. Il constitue un véritable **levier de communication et de valorisation** de la SRI et des actions qui en découlent.

4-2- L'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises

Pour la mise en œuvre de ses politiques d'innovation, d'accompagnement des entreprises et de promotion économique, la région dispose actuellement de deux outils : l'Association Méditerranée Technologies pour ce qui concerne l'innovation (MT) et la Mission de Développement Economique Régionale (MDER) pour ce qui concerne le développement international. Ces deux structures, de taille et budget limités, exercent leurs missions en réseau avec les acteurs de leurs domaines, mais de manière indépendante, alors que le cloisonnement des approches, notamment entre innovation et international, apparaît aujourd'hui en décalage avec les dynamiques observées sur le terrain, certains pôles de compétitivité et PRIDES ayant notamment bien développé cette complémentarité innovation-internationalisation.

La comparaison avec d'autres régions françaises et européennes (*cf. étude de benchmark réalisée par Ernst et Young en 2011*) montre clairement la faiblesse de l'organisation régionale quant à sa capacité à peser sur le développement des entreprises, par rapport à d'autres régions disposant d'outils dotés des fonctions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement bien structurées et pilotées au niveau régional.

Dans un contexte de crise et de mutations économiques et d'exacerbation des concurrences régionales, cette situation handicape sérieusement la capacité de l'intervention publique à peser réellement sur le développement des entreprises, notamment celles à fort potentiel de croissance autour de l'innovation et de l'international.

Il est donc décidé de créer une **Agence Régionale pour l'innovation et l'internationalisation des entreprises** qui aura en charge le pilotage régional opérationnel des programmes structurants de la SRI-3S et des actions de développement économique international, avec une double mission de :

- monitoring, supervision, stimulation et évaluation des contenus des programmes de travail,
- renforcement de l'écosystème par une professionnalisation et une spécialisation des acteurs clés de la chaîne de l'innovation.

Les actions de cette Agence bénéficieront ainsi en premier lieu **aux entreprises** auxquelles elle apportera des services d'accompagnement au développement, à la croissance et à l'internationalisation, de soutien à l'implantation en région, d'accès facilité à l'information et d'interface financière avec les dispositifs européens (gestion de vouchers).

Ces actions bénéficieront en second lieu aux **membres du réseau PACA Innovation** auxquels elle fournira des services d'analyse et de segmentation de la demande des entreprises régionales, de monitoring, de formation et professionnalisation, de certification, de labélisation.

Elles bénéficieront enfin aux **décideurs et institutions** par les missions de pilotage des Domaines d'Activité Stratégiques, de veille sur les nouveaux marchés, de marketing territorial, de gestion d'instruments financiers destinés aux entreprises (Prestation Technologique Réseau, Prestation Régionale d'accès au Marché, vouchers,...) et de coordination des activités du Réseau PACA Innovation.

Cette agence de type « Cloud Agency » (*entreprise étendue*) fonctionnera en réseau en s'appuyant sur les compétences des acteurs pour mettre en œuvre les opérations liées aux programmes de la SRI-3S et du PRIE. Par exemple, le programme d'accompagnement des entreprises à potentiel sera mis en œuvre en partenariat avec BPIFrance, la CCIR, la DIRECCTE et les Pôles de compétitivité. L'agence pourra dans des cas bien spécifiques assurer elle-même la réalisation de certains projets opérationnels, si aucun acteur ne dispose des compétences requises.

Le **choix de la structure juridique** doit répondre à un triple objectif : adéquation avec le projet de contenu de l'agence, sécurisation juridique et association des partenaires stratégiques. Ce choix n'est pas encore arrêté, mais la constitution, à terme, d'un GIP paraît l'option correspondant le mieux à la volonté de s'appuyer sur un partenariat public ouvert aux acteurs privés (Pôles de compétitivité, associations économiques, financeurs privés,.....). Un travail reste à faire au regard des règles de marchés publics et de mise en concurrence.

Cette Agence sera dotée d'un **Conseil Stratégique (CS)** réunissant les acteurs clés, qui complétera la gouvernance choisie, avec un rôle consultatif fort sur les choix stratégiques, mais aussi sur la conduite opérationnelle des missions et activités de l'agence. Présidé par un **représentant du monde économique**, ce conseil s'assurera d'autre part du bon ancrage territorial des projets structurants issus des DAS, impulsera le montage de partenariats inter-régionaux autour des DAS et fera toutes propositions permettant de réajuster et réorienter les actions. Il constituera également un lieu de réflexion prospective.

L'Agence Régionale assurera d'autre part le pilotage continu du processus de découverte entrepreneuriale:

- par l'animation des **groupes de travail** constitués lors des différentes étapes d'élaboration de la SRI : services de soutien à l'innovation, financement de l'innovation, évolution des pôles et des PRIDES, ressources humaines pour innover, TIC et croissance numérique,
- par l'animation des **groupes d'acteurs** (associant grandes entreprises et PME/TPE, universitaires, et scientifiques, collectivités, experts, régions voisines, ...) qui seront mis en place pour chacun des DAS afin de nourrir le travail collaboratif indispensable à l'évolution de leur périmètre et à l'émergence continue de projets,
- par l'animation du **conseil consultatif régional des entreprises** qui sera mis en place dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation.

L'association des collectivités infrarégionales

Les **collectivités territoriales infrarégionales**, qui ont été associées à l'élaboration de la SRI dans le cadre des consultations générales organisées pour l'ensemble des démarches stratégiques - *conseil régional de l'international réuni en février 2012 et février 2013, 4 Assises territoriales suivies d'ateliers thématiques entre les mois de mai et septembre 2013, Consultation écrite pour le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation entre mai et septembre 2013* – seront amenées à rejoindre la gouvernance de l'Agence en fonction des compétences qui seront précisées par la future loi de décentralisation. Ce sera notamment le cas pour la future métropole Aix-Marseille-Provence dont la création ne devrait être effective qu'au 1^{er} janvier 2016.

Mais la **véritable entrée territoriale de la SRI** sera appréhendée de manière pragmatique via la mise en œuvre opérationnelle des projets issus des DAS qui fera l'objet d'une association étroite de l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées, au premier rang desquels les collectivités infrarégionales concernées. C'est déjà le cas pour deux projets : le projet **Henri Fabre** (qui associe dans son pilotage aux côtés des entreprises, des pôles et des consulaires, l'Etat, la Région, le Conseil général des Bouches du Rhône, Marseille Provence Métropole, la Communauté du Pays d'Aix ainsi que les Villes de Vitrolles, Marignane et Saint-Victoret) et le projet de **Cité des énergies** (qui associe dans son pilotage aux côtés du CEA, la Région, le Conseil Général des Bouches du Rhône, la Communauté du Pays d'Aix et le Conseil Général des Alpes de Haute Provence).

Le périmètre des DAS s'inscrit dans les priorités de développement économique des principales collectivités infrarégionales. Ainsi par exemple :

- le projet « Ecovallée de la plaine du Var » qui constitue le grand projet de développement de la **métropole Nice Côte d'Azur** trouve toute sa place dans le DAS « Transition et efficacité énergétiques » ; il en est de même pour le projet « smart city » qui s'inscrit à la fois dans le DAS « Tourisme et Industries culturelles » et dans l'innovation par le numérique,
- le projet de Cité des Energies au sein du DAS « Transition et efficacité énergétiques » représente un axe fort du développement économique de la **Communauté du Pays d'Aix** (CPA).

Les coopérations interrégionales et européennes

ALCOTRA Innovation

Un projet transfrontalier de développement de l'innovation centrée usagers

- *5 Régions partenaires constituant l'Eurorégion Alpes-Méditerranée : Rhône-Alpes, Piémont, Valle d'Aoste, Ligurie, Province de Turin, Provence-Alpes-Côte d'Azur*
- *4 thématiques : nouvelles sources d'énergie, E-santé, mobilité intelligente, cross-media/économie créative, recoupant 4 des 5 DAS*
- *Provence-Alpes-Côte d'Azur → leader sur la thématique de l'E-santé : Télémédecine en territoires isolés et solutions d'E-santé dans le cadre du développement de l'autonomie et du maintien à domicile*
- *Alcotra Innovation nourrit le chantier de l'innovation ouverte centrée sur les usagers : projets de Living Labs transfrontaliers dans le domaine de l'E-santé*

Des coopérations sont d'ores et déjà en place dans le cadre du **programme européen ALCOTRA INNOVATION** avec les régions Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont, Aoste pour les DAS « Santé-alimentation » (e-santé) et « Tourisme, Industries culturelles et contenu numérique » (coopérations fortes avec Rhône Alpes dans la valorisation numérique du patrimoine et à la muséographie).

Par ailleurs, le **Plan Rhône** est un partenariat exemplaire depuis 2004 entre l'Etat, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Franche-Comté et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3S, Provence-Alpes-Côte d'Azur prend en compte les atouts et potentiels des autres territoires régionaux présentant des enjeux structurants communs.

La Région sera attentive à la coopération inter-régionale à travers notamment le **Programme Opérationnel Pluri Régional Rhône** et les programmes de coopération territoriale, en recherchant les compétences complémentaires ou des synergies entre des domaines de spécialisation similaires. Cette dimension inter-régionale qui doit tenir compte du positionnement de chaque région dans les chaînes de valeurs et des spécificités propres à chacune nécessite d'être renforcée. Les **groupes d'acteurs** mis en place pour animer les DAS contribueront à ce renforcement.

La participation de la Région au groupe technique national SRI 3S constitué par la DATAR et à la dynamique de clusters mise en œuvre à l'échelle européenne, ainsi que le déploiement de l'action du réseau « European Enterprises Network » permettront quant à eux de renforcer les partenariats européens.

4-3- Le monitoring et l'évaluation

Les fonctions de monitoring, veille et évaluation constituent une pierre angulaire de la mise en œuvre et de l'évolution de la Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La pérennisation du processus de découverte entrepreneuriale et l'implémentation efficace de la stratégie nécessitent de s'appuyer sur des éléments quantitatifs et qualitatifs afin d'alimenter et soutenir la prise de décision des pouvoirs publics.

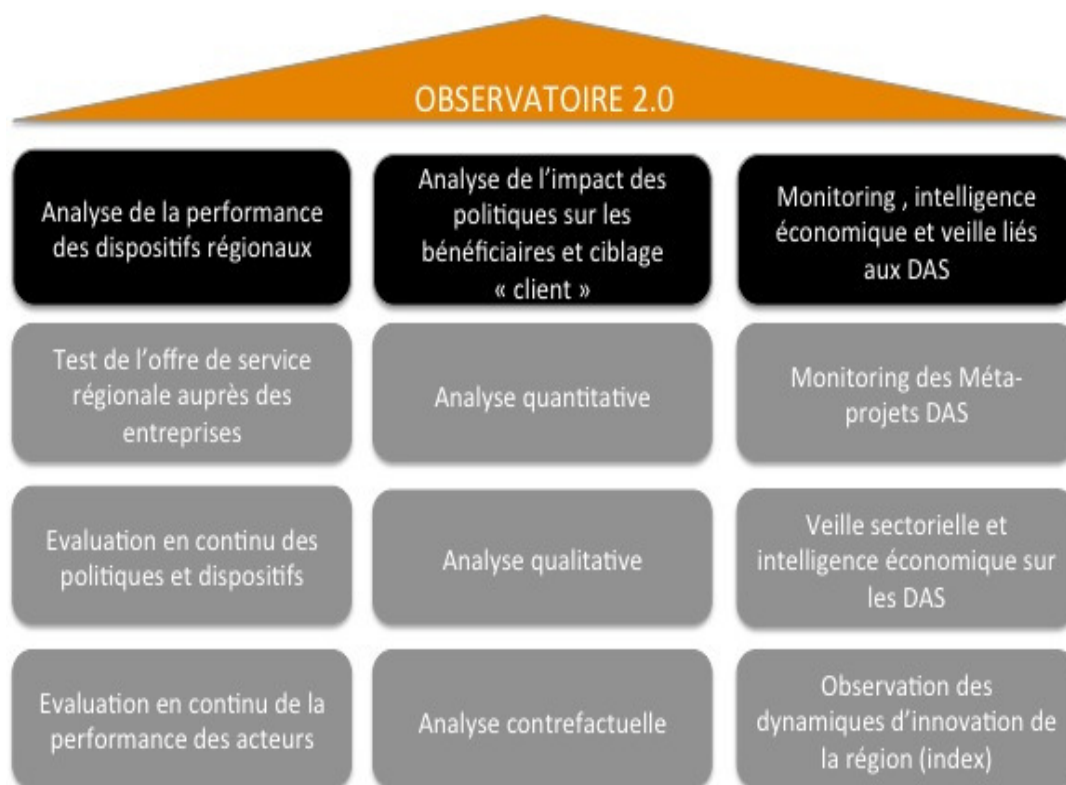
LA SRI de 2009 avait déjà reconnu l'importance des fonctions de monitoring, observation et prospective en identifiant la création d'un Observatoire Régional de l'Innovation comme le chantier prioritaire. Ces fonctions qui seront maintenues et renforcées dans le cadre de la 3S seront **assurées par l'Agence Régionale**.

L'Observatoire 2.0 aura pour mission de fournir des éléments quantitatifs et qualitatifs de soutien à la prise de décision pour le **pilotage stratégique et opérationnel de la 3S** au sein de l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises, à travers des activités :

- **d'intelligence économique** : afin de réaliser une veille sur les nouveaux marchés et les principales filières économiques liées aux Domaines d'Activités Stratégiques et suivre dans le temps la trajectoire économique de la région ;
- **de monitoring** : afin d'assurer les suivis quantitatif et qualitatif de la trajectoire de croissance et des performances des entreprises accompagnées ;
- **d'évaluation** : afin d'assurer le monitoring en continu et l'analyse de l'impact de la performance de la 3S et de ses dispositifs d'implémentation.

L'observatoire contribuera également à l'**identification des entreprises à potentiel de croissance** en collaboration avec les acteurs de l'accompagnement du Réseau PACA Innovation.

L'observatoire jouera d'autre part un rôle clé, au tire de ses missions de veille et d'intelligence économique, dans la **détection des nouveaux « signaux faibles » et tendances émergentes** susceptibles de faire évoluer de manière dynamique dans le temps les DAS (périmètres et projets) et contribuer ainsi à faire vivre le processus de découverte entrepreneuriale sur la durée et conforter la capacité d'évolution réactive de notre S3.



Hypothèse de travail adaptée du séminaire DATAR-CMI

5- PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL ET INDICATEURS

5-1- Plan pluriannuel d'actions

(Cf tableaux pages suivantes)

PLAN D'ACTION PREVISIONNEL 2014-2022

Orientation 1 : Créer de la valeur et de l'emploi par les Domaines d'Activités Stratégiques						
Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Typologie d'action (exemples non exhaustifs)	Investissements matériels et immatériels	Pilote	Dispositifs de financement	Partenaires
Ressourcement des DAS	Conforter les DAS existants et préparer les DAS du futur	Recherche académique partenariale (projets collaboratifs) R&D (projets collaboratifs) Projets d'innovation par les usages (en lien avec orientation 2)	Plateformes, Equipements... Dépenses immatérielles (y compris RH) ... Infrastructures, ...	Consortia d'acteurs publics, ... collectifs) collectifs)	Europe : FEDER, Horizon 2020, FSE, Etat : FUI, ANR, Investissements Avenir, PACTalabs, ... Région : AFRF, APO, Bourses doctorales, PACTalabs, ...	Universités, centres recherche Entreprises Collectivités infrarégionales
Financement du Programme DAS	Animer les communautés d'acteurs pour assurer une bonne appropriation de la démarche DAS et pérenniser le processus de découverte entrepreneuriale liée	Animation (séminaires, rencontres, benchmarking, ...) Veille Marché, ... Ingénierie Monitoring et évaluation Marketing et attractivité Coopérations interrégionales (au niveau national et international)	Etudes Dépenses immatérielles (y compris les RH)	Agence régionale (APR) Etat: Programme innovation CPER Région : Programme innovation CPER Chambres consulaires (CCIR) PACTa Innovation, plateformes, SATT, Entreprises Universités, Ecoles Centres de formation UBI France, ...	FEDER Europe : Horizon 2020, Pôles/Frondes, acteurs de PACTa Innovation Collectivités infrarégionales Chambres consulaires (CCIR) PACTa Innovation, plateformes, SATT, Incubateurs, pépinières, ... Entreprises Universités, Ecoles Centres de formation UBI France, ...	
Mise en œuvre opérationnelle des DAS	Transition énergétique - efficacité énergétique Risques-sécurité-sûreté Santé-alimentation Mobilité intelligente et durable Tourisme-industries culturelles et contenus numériques	Gouvernance des métaprojets Ingénierie de projets Accompagnement à la création de nouvelles formations (initiale et/ou continue (en lien avec orientation 2) liées aux DAS ex: favoriser la création de spécialisation Master 2 liées aux DAS... Développement de partenariats interrégionaux (en lien avec orientation 2); collaborations avec les régions pertinentes sur la chaîne de valeur des métaprojets Actions de promotion et de prospection pour renforcer l'attractivité de la région dans les DAS Accompagnement à la création d'entreprises (en lien avec orientation 2) Prototypage, démonstrateurs et préindustrialisation, plateformes partenariales... Expérimentations avec des communautés d'usagers, Livings labs (en lien avec orientation 2) Accompagnement à la mise en marché : accélération des entreprises innovantes à potentiel des DAS (en lien avec orientation 2)	Etudes Dépenses immatérielles (y compris les RH) Infrastructures et équipements	Consortia d'acteurs (pôles/ frondes, entreprises,...) Agence régionale (APR) Etat: CPER, Investissements nationaux... Région : CPER, Investissements d'Avenir, Plan Industriel	Europe : Horizon 2020, FEDER, FSE, Alcotra, ... Collectivités, y compris des partenaires extrarégionaux Entreprises Universités, Ecoles, centres de formations, organismes de recherche Agences départementales de développement économique UBI France, ... Chambres consulaires... Commande publique	

PLAN D'ACTIONS PREVISIONNEL 2014-2022

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Typologie d'action (exemples non exhaustifs)	Investissements matériels et immatériels	Pilote	Dispositifs de financement	Partenaires
Orientation 2 : Accompagnement de la croissance des entreprises par un écosystème régional d'innovation renforcé						
Accompagner la croissance des entreprises innovantes à potentiel	1. Identifier et accompagner les entreprises à potentiel dans les différentes phases de leur développement	Diffusion de la culture d'entreprises Création d'entreprises à partir de la recherche Essaimage industriel, ... Concours, prix, événements, ... Mise en place de la collecte de données (Diagnostic 360°) Veille sectorielle sur les entreprises en croissance Accompagnement des entreprises (en particulier à potentiel, ...) Suivi des entreprises accompagnées et à potentiel Attractivité et marketing territorial pour attirer de nouvelles entreprises	Infrastructures et équipements, ... Dépenses transfrontalières (FR, RFR, RAL, ...) Logiciels pour la gestion des clients, bases de données, outils de traitement de données, ... Plateformes web de services, ... Portail de l'offre de services (création et mise à jour)	Agence régionale (ARII)	Europe : Horizon 2020, FEDER, FSE, ... Etat: Programme Innovation CPER Région : Programme innovation CPER, PACALabs, ... Outils d'ingénierie financière Vouchers, ...	Acteurs de PACA Innovation, acteurs privés, ... EPI, Caisse des Dépôts et consignation, Fonds d'investissements, ... Collectivités infrarégionales, ... Chambres consulaires, ... SATT Laboratoires de recherche dont Sciences Humaines et Sociales
	2. Construire une offre de services lisible et des solutions adaptées aux profils des entreprises	Design de l'offre de services, nouveaux services aux entreprises, lien avec les services privés, ... Actions d'optimisation de la livraison de l'offre, cartographies de compétences, création de guichet physique et portail web, label régional, démarches de qualité... Monitoring des entreprises accompagnées : collecte, traitement, analyses, ... (voir gouvernance et pilotage) Formations pour le personnel des structures d'accompagnement... Financement (PACA Investissement, nouveaux fonds d'amorçage, actions d'harmonisation entre les outils, ...)				
	3. Stimuler les projets d'innovation les plus porteurs de valeur ajoutée	Renforcement des réseaux d'acteurs par une politique de clusters Diffusion de l'utilisation des TIC Mise en place de services d'accompagnement ciblés Accompagnement à la création de nouvelles formations initiales et continues (ex: innovation de services, ...) Actions et programmes d'innovation par le design, ... Financement de l'innovation service, ... Expérimentations avec des communautés d'utilisateurs, Living labs, Fab Labs, lieux de co-working, ... et diffusion de la culture de l'innovation par l'usage Actions pilotes et programmes en faveur des projets "hétérodoxes" ...				

PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2014-2022						
Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Typologie d'action (exemples non exhaustifs)	Investissements matériels et immatériels	Pilote	Dispositifs de financement	Partenaires
Orientation 2 : Accompagnement de la croissance des entreprises par une écosystème régional d'innovation renforcé						
Renforcer l'écosystème régional	<p>1. Favoriser l'innovation dans les territoires</p> <p>2. Favoriser l'acquisition de compétences en adéquation avec les métiers d'avenir</p> <p>3. Renforcer l'innovation par le numérique</p>	<p>Promotion et mise en oeuvre des projets de développement d'innovation sociale</p> <p>d'innovation sociale</p> <p>européennes...</p> <p>territoires par la coopération des projets DAs, par les projets</p> <p>Création de lieux : fab labs, villes numériques, living labs, lieux de co-working...</p> <p>Agence régionale (ARII)</p> <p>Etat: Programme Innovation CPER, PACTalabs, ...</p> <p>Région : Programme FEDER, FSE, ...</p> <p>Europe : Horizon 2020, FEDER, FSE, ...</p> <p>Acteurs de PACTA innovation, entreprises</p> <p>Collectivités infrarégionales</p> <p>Autres régions françaises, européennes et extra européennes ...</p> <p>Universités, écoles, centres de formations, ...</p> <p>Associations</p> <p>Etablissements publics</p>	<p>Infrastructures et équipement des plateformes et des démonstrateurs</p> <p>RH, ingénierie, études...</p> <p>Dépenses immatérielles :</p>	<p>Agence régionale (ARII)</p> <p>Collectivités infrarégionales</p> <p>Conseil régional</p> <p>Investissements</p> <p>Etat: Programme Innovation CPER, PACTalabs, ...</p> <p>Région : Programme FEDER, FSE, ...</p> <p>Europe : Horizon 2020, FEDER, FSE, ...</p> <p>Commande publique</p> <p>Vouchers, ...</p>	<p>Europe : Horizon 2020, FEDER, FSE, ...</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Consortia d'acteurs sur les projets spécifiques</p> <p>Agence régionale (ARII)</p> <p>Région : CPER, PACTalabs, ...</p> <p>Associations Cooperatives Agence régionale (ARII) CPRESS Collectivités infrarégionales Ecoles, laboratoires Universités, ...</p> <p>Outils d'ingénierie financière</p> <p>Vouchers, ...</p> <p>Commande publique</p>	<p>Acteurs de PACTA innovation, entreprises</p> <p>Collectivités infrarégionales</p> <p>Autres régions françaises, européennes et extra européennes ...</p> <p>Universités, écoles, centres de formations, ...</p> <p>Associations</p> <p>Etablissements publics</p>
Promouvoir un nouveau modèle économique et un nouvel entrepreneurat par l'innovation sociale	<p>1. Promouvoir l'innovation sociale et l'émergence de nouveaux modèles économiques</p> <p>2. Soutenir la croissance, la consolidation et la pérennité des entreprises à finalité sociale et sociale, innovantes</p> <p>3. Appuyer l'émergence et la pérennité de dynamiques socialement innovantes sur les territoires</p>	<p>Formation initiale et continue pour les entrepreneurs sociaux et pour les structures d'accompagnement, ...</p> <p>Création de réseaux, soutien à l'expérimentation et aux projets pilotes</p> <p>soutien au programme de rtxu sur les enjeux de l'innovation sociale et ses indicateurs</p> <p>Actions d'accompagnement à l'innovation sociale</p> <p>Actions et programmes de financement de l'innovation sociale, ...</p> <p>Projets d'innovation sociale</p> <p>Création de lieux (espaces de co-working, fab labs, living labs, ...)</p> <p>Dépenses immatérielles :</p> <p>RH, ingénierie, études, ...</p>	<p>Conseil Régional</p> <p>Consortia d'acteurs sur les projets spécifiques</p> <p>Agence régionale (ARII)</p> <p>Région : CPER, PACTalabs, ...</p> <p>Associations Cooperatives Agence régionale (ARII) CPRESS Collectivités infrarégionales Ecoles, laboratoires Universités, ...</p> <p>Outils d'ingénierie financière</p> <p>Vouchers, ...</p> <p>Commande publique</p>	<p>Europe : Horizon 2020, FEDER, FSE, ...</p> <p>Conseil Régional</p> <p>Consortia d'acteurs sur les projets spécifiques</p> <p>Agence régionale (ARII)</p> <p>Région : CPER, PACTalabs, ...</p> <p>Associations Cooperatives Agence régionale (ARII) CPRESS Collectivités infrarégionales Ecoles, laboratoires Universités, ...</p> <p>Outils d'ingénierie financière</p> <p>Vouchers, ...</p> <p>Commande publique</p>	<p>Acteurs de PACTA innovation, entreprises</p> <p>Collectivités infrarégionales</p> <p>Autres régions françaises, européennes et extra européennes ...</p> <p>Universités, écoles, centres de formations, ...</p> <p>Associations</p> <p>Etablissements publics</p>	

PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2014-2022

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Typologie d'action (exemples non exhaustifs)	Investissements matériels et immatériels	Pilote	Dispositifs de financement	Partenaires
Gouvernance et pilotage	Assurer le pilotage opérationnel, la coordination de la mise en œuvre et le suivi des programmes structurants de la 3S	<p>Création et accompagnement de l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation (ARI):</p> <p>- dans ses missions de mise en œuvre des programmes liés aux deux orientations de la SBI:</p> <ul style="list-style-type: none"> - animation des DAS - ingénierie des métaprojets des DAS (en l'absence de leader opérationnel reconnu) - suivi des entreprises innovantes - ingénierie de l'accompagnement des entreprises de croissance - design de l'offre de services du réseau d'acteurs - gestion des outils de financement sous la forme de vouchers, ... - marketing, promotion et attractivité <p>- dans ses missions de pilotage et de monitoring global de la S3 et de ses actions, de veille stratégique et d'évaluation de la politique d'innovation et des différents programmes de la S3</p>	<p>Infrastructures et Equipements</p> <p>Dépenses immatérielles : FIH, ingénierie, études, outils de gestion de bases de données, logiciels, missions,...</p>	Conseil Régional Etat	<p>Europe: FEDER</p> <p>Etat: CPER</p> <p>Région: CPER, programme innovation,...</p> <p>Collectivités infra régionales</p>	<p>Europe CCIR BPI Caisse des depots et Consignation</p> <p>Pôles et PRIDES Collectivités infrarégionales</p> <p>Entreprises</p>

5-2- PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL 2014

Plusieurs actions liées à la mise en œuvre de la stratégie 3S ont été déjà engagées dès 2013 et seront poursuivies en 2014, d'autres seront initiées en 2014 et constitueront le socle de la mise en œuvre de la SRI.

- **PILOTAGE ET GOUVERNANCE**

- **Création de l'Agence Régionale d'Innovation et d'internationalisation** (définition du statut juridique, périmètre précis des missions, modalités d'organisation) : action pilotée par le Conseil Régional en lien avec les acteurs clés de l'innovation
- Mise en place et organisation des **premières réunions des instances de gouvernance de la SRI** : action pilotée par le Conseil Régional en lien avec les acteurs clés de l'innovation
- Définition des **outils et des modalités de monitoring des actions sous-jacentes** à la 3S (avec notamment une mise en cohérence des contrats d'objectifs des structures financées avec clés modalités de reporting) : action pilotée par l'Agence Régionale dès sa création.

- **ORIENTATION 1 - CRÉER DE LA VALEUR ET DE L'EMPLOI PAR LES DAS**

- **Conforter les DAS existants et préparer les DAS du futur**
 - Financement des projets de « ressourcement » de la stratégie 3S à travers les différents dispositifs d'appui à la R&D existants : action co-pilotée par l'Etat et le Conseil Régional
 - Poursuite de l'accompagnement des premiers projets structurants financés et lancés dans le cadre de la stratégie DAS (Cité de l'énergie, Premio plus, ...) : action pilotée par l'Agence Régionale
 - Définition des modalités de mise en œuvre des Appels à Manifestation d'Intérêt pour l'émergence des projets structurants à venir (cahier de charges, modalité de sélection des projets, ...) : action pilotée par le Conseil Régional
 - Lancement des Appels à Manifestation d'Intérêt pour la gouvernance des projets structurants : action pilotée par le Conseil Régional
- **Animer les communautés d'acteurs pour assurer une bonne appropriation de la démarche DAS**
 - Conception et mise en place du système de monitoring des DAS (modalités de reporting, indicateurs de suivi, modalités de gouvernance des projets,...) : action pilotée par l'Agence Régionale

- **ORIENTATION 2 - ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES A POTENTIEL**

- **Identifier et accompagner les entreprises à potentiel dans les différentes phases de leur développement.**
 - Lancement de la création d'un système de CRM (Gestion des relations clients): action pilotée par l'Agence Régionale
 - Alimentation de la base des entreprises innovantes : action pilotée par l'Agence Régionale
 - Création de l'incubateur « tourisme » : action pilotée par le Conseil Régional
 - Identification d'un premier ensemble d'entreprises à accompagner (15 entreprises) : action pilotée par l'Agence Régionale

- **Construire une offre de service lisible et des solutions adaptées aux profils des entreprises**
 - Lancement de l'action de design de l'offre : action pilotée par l'Agence Régionale
 - Mise en cohérence des contrats de performance des structures financées avec les objectifs de la SRI : action pilotée par l'Agence Régionale
 - Intégration du portail de services du réseau à la plateforme globale d'information et d'accompagnement des entreprises : action pilotée par l'Agence Régionale
- **Stimuler les projets d'innovation les plus porteurs d'innovation**
 - Déploiement du dispositif PACAlabs 2.0 : action pilotée par l'Agence Régionale
 - Création, définition des modalités d'accès et de mise à disposition des entreprises des vouchers « TIC » : action pilotée par l'Agence Régionale
- **Renforcer l'écosystème régional**
 - Accompagnement des premiers projets d'innovation sur les territoires en collaboration avec les collectivités infrarégionales : action pilotée par l'Agence Régionale
- **Promouvoir l'innovation sociale**
 - Etudier la faisabilité d'un incubateur « innovation sociale » : action pilotée par le Conseil Régional
 - Mise en place des outils d'ingénierie financière pour les entreprises socialement innovantes : action pilotée par le Conseil Régional

5-3- Indicateurs prévisionnels

Les tableaux qui suivent constituent une première base de travail présentant des indicateurs de réalisation et des indicateurs de résultats, dont certains sont communs aux indicateurs proposés pour le PO. Ils feront l'objet d'un travail de sélection et de définition plus fine ultérieur avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SRI.

OBJECTIFS		INDICATEURS DE REALISATION				
		Collecte de l'information				
Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateur/ Libellé	Cible 2018	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation
Orientation 1 : Créer de la valeur et de l'emploi par les Domaines d'Activités Stratégiques						
Ressourcement en amont	1. Préparer les DAS du futur	Nombre de plateformes mutualisées soutenues	3	6	Rapport d'activités des projets	Annuelle
		Nombre de plateformes partenariales soutenues	8	20		
		Nombre de chercheurs travaillant dans des infras de R&D nouvellement construites ou équipées	15	30		
		Nombre d'entreprises, coopérant avec des organismes de recherche et impliquées dans des projets d'innovation par les usages, bénéficiant d'un soutien (périmètre RIS)	20	30		
Transition et efficacité énergétique	1. Construire une offre de prestation globales sur la rénovation thermique en climat méditerranéen	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche bénéficiant d'un soutien (périmètre RIS)	20	30	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle
		Nombre de meta-projets proposés	40	80		
		Nombre de meta projets retenus et réalisés	16	32		
	2. Promouvoir la gestion et la sécurisation des réseaux électriques intelligents	Nombre d'entreprises impliquées dont ETI et PME	120	250		
		Nombre de missions à l'export	8	20		
		Investissements privés complétant un soutien public aux TPE (% des investissements)	20%	40%		
3. Développer la production d'énergies renouvelables	Nombre d'entreprises impliquées dans les DAS ayant lancé des nouveaux produits et services	100	170			
	Risque, sécurité et sûreté	1. Promouvoir des solutions globales de surveillance environnementale et de gestion de crise	Nombre de meta-projets proposés	30	60	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.
Nombre de meta projets retenus			15	30		
Nombre d'entreprises impliquées dont ETI et PME			80	140		
2. Renforcer la compétitivité technologique des solutions de sécurité et diversifier les applications		Nombre de missions à l'export	8	20		
		Investissements privés complétant un soutien public aux TPE (€)	20%	40%		
		Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche bénéficiant d'un soutien (périmètre RIS)	20	30		

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateur/ Libellé	Cible 2018	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation
Santé	1. Améliorer la prise en charge du patient par un dépistage précoce, une aide au diagnostic médical et le développement des dispositifs médicaux	Nombre de meta-projets proposés	15	30	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle
		Nombre de meta projets retenus	8	16		
		Nombre d'entreprises impliquées dont ETI et PME	40	80		
		Nombre de missions à l'export	8	16		
		Investissements privés complétant un soutien public aux TPE (€)	20%	40%		
		Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche bénéficiant d'un soutien (périmètre RIS)	20	30		
Mobilité intelligente et durable	1. Promouvoir des solutions de mobilité centrées usage pour l'optimisation de la gestion des flux de personnes ou des marchandises	Nombre de meta-projets proposés	40	80	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle
		Nombre de meta projets retenus	4	8		
		Nombre d'entreprises impliquées dont ETI et PME	100	200		
	2. Développer des nouveaux services et infrastructures portuaires et aéroportuaires économes en énergie et sûres	Nombre de missions à l'export	8	16		
		Investissements privés complétant un soutien public aux TPE (€)	20%	40%		
		Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche bénéficiant d'un soutien (périmètre RIS)	20	30		
Industrie culturelles-tourisme-contenu numérique	1. Développer des solutions d'e-tourisme et accroître la clientèle internationale	Nombre de projets proposés	20	40	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle
		Nombre de projets retenus	12	20		
		Nombre d'entreprises impliqués dont ETI et PME	80	160		
		Nombre de missions à l'export	8	16		
	2. Créer des liens entre le Transmédia et la ville intelligente	Investissements privés complétant un soutien public aux TPE (€)	20%	40%		
		Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche bénéficiant d'un soutien (périmètre RIS)	20	30		

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateur/ Libellé	Cible 2018	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation
--------------------------------	-----------------------	---------------------	------------	------------	--------	---------------------------

Orientation 2 : Accompagnement de la croissance des entreprises par un écosystème régional d'innovation

Accompagner la croissance des entreprises innovantes à potentiel	1. Identifier et accompagner les entreprises à potentiel dans les différentes phases de leur développement	Nombre d'entreprises créées	600	1500	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle	
		Nombre d'entreprises à potentiel accompagnées	80	180			
		Nombre de projets d'investissements étrangers	240	500			
		Montant des investissements privés (€)	cible à définir	cible à définir			
		Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention (y compris accompagnement) - création	600	1500			
		Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention - création	300	500			
		Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention - dév.	1000	4000			
		Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention (y compris accompagnement) - dév.	800	1200			
	2. Construire une offre de services lisible et des solutions adaptées aux profils des entreprises	Nombre d'heures de formation continue pour les membres de PACA Innovation	12000	27000	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle	
		Nombre d'entreprises suivies par l'observatoire de l'innovation	5000	7000			
		Nombre de nouveaux services ou de services améliorés offerts par le réseau	10	20			
	3. A Stimuler les projets d'innovation les plus porteurs de VA : innovation service	Nombre d'entreprises de services bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention- développement.	300	500	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle	
		Nombre d'entreprises de services bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention - développement	400	600			
		Nombre d'entreprises de service bénéficiant de subvention (y compris accompagnement) - création	300	800			
		Nombre d'entreprises de service bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention - création	150	250			
		Nombre d'entreprises (PME) de services ayant bénéficié d'un voucher TIC	70	200			
	3. B Stimuler les projets d'innovation les plus porteurs de VA : innovation par les usages	Nombre de projets d'innovation par les usages financés (PACA labs)	40	80	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle	
		Nombre d'entreprises du numérique bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention- développement	300	500			
		Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention (y compris accompagnement) - création	300	800			
			Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que subvention - création	150	250		

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateur/ Libellé	Cible 2018	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation
Renforcer l'écosystème régionale	1. Favoriser l'innovation dans les territoires	Nombre de méta-projets proposés (lien avec les DAS)	voir DAS	voir DAS	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle
		Nombre de meta-projets financés (lien avec les DAS)	voir DAS	voir DAS		
		Nombre de "lieux"	9	18		
		Nombre projets d'expérimentation	95	190		
		Projets issus du dispositif d'émergence	15	30		
	2. Favoriser l'acquisition de compétences en adéquation avec les métiers d'avenir (DAS)	Nombre de formés en formation continue	Cible à définir en fonction des DAS	Cible à définir en fonction des DAS	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle
		Nombre de diplômés en formation initiale				
	3. Renforcer l'innovation par le numérique	Nombre de prises FTTH % de population couverte par un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	25000	100000	Observatoire TIC	Annuelle
		Nombre de diplômés dans des disciplines liées aux TIC	2000	5000		
		Nombre d'entreprises accompagnées	100	150		
Nombre de projets soutenus		60	120			
Promouvoir l'innovation sociale et l'émergence de nouveaux modèles économiques	1. Promouvoir l'innovation sociale et l'émergence de nouveaux modèles économiques	Nombre de projets d'innovation sociale proposés	50	130	Rapport d'activités structures d'accompagnement/ Observatoire CRESS/ Obs. Régional de l'innovation	Annuelle
		Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	25	70		
	2. Soutenir la croissance, consolidation et la pérennité des entreprises à finalité sociale	Nombre de start-ups à finalité sociale soutenues	20	50		
		Nombre de projets d'innovation sociale soutenus incluant des TIC	15	40		
	3. Appuyer l'émergence et la pérennisation de dynamiques socialement innovantes sur les territoires					
Gouvernance et pilotage	Assurer le pilotage opérationnel, la coordination de la mise en œuvre et le suivi des programmes structurants de la 3S	Nombre d'heures de formation continue pour les membres de PACA Innovation	12000	27000	Rapports d'activités/ Obs.rég. Innov.	Annuelle
		Nombre d'entreprises suivies par l'observatoire de l'innovation	5000	7000		
		Nombre de nouveaux services ou de services améliorés offerts par le réseau	10	20		
		Nombre d'entreprises à potentiel accompagnées (avec les pôles et en direct)	80	180		
		Nombre d'entreprises accompagnées à l'internationale	Voir PRIE	Voir PRIE		

Ces indicateurs sont des indicateurs communs à la SRI et au PO

OBJECTIFS		INDICATEURS DE RESULTATS								
		Collecte de l'information				Disponibilité de l'information				
Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs/ libellé	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation	2010	2011	2012	2013	
Orientation 1 : Créer de la valeur et de l'emploi par les Domaines d'Activités Stratégiques										
Ressourcement en amont	1. Préparer les DAS du futur	Part nationale dans les publications (%)	+7,6%	OST	Biennale	7,6% (2008)				Disponibilité à vérifier
		Evolution du nombre de participations des entreprises aux PCRD/ horizon 2020	200	Obs. rég. Innov.	Quadriennale			163 (2007-2011)		
		Nombre de demande de dépôt de brevet par les inventeurs résidents	900	INPI/ Obs. rég. Innov.	Annuelle		723			
		Part de PME innovantes consacrant plus de 5% du CA à la R&D	70%	Obs. rég. Innov.	Biennale		50%			
		Rang de la Région dans le classement national en matière de part de chercheurs internationaux	12ème place	OST	Biennale		17ème			
		Nombre de participation des laboratoires régionaux publics à des programmes européens de recherche (Univ+ labos)	210	Obs. rég. innov.	Quadriennale			191 (2007-2011)		
Transition et efficacité énergétique	1. Construire une offre de prestation globales sur la rénovation thermique en climat méditerranéen	Nombre d'entreprises accompagnées dans un méta projet ayant lancés des nouveaux produits et services dont PME	160	Rapports activités	Annuelle	-	-	-	-	
		Pourcentage d'entreprises innovantes participants aux metaprojets ayant une part de leur Chiffre d'Affaires consacrée aux dépenses de R&D supérieure à 5%	50%	Obs. rég. Innov.	Biennale		33%			
	2. Promouvoir la gestion et la sécurisation des réseaux électriques intelligents	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clés (ETP)	2000	Obs. rég. Innov.	Annuel	-	-	-	-	
		Nombre de création dans les périmètre des DAS et kets	40	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-	-	
	3. Développer la production d'énergies renouvelables	Nouvelles implantations	80/3200	AFII	Annuelle					
Risque, sécurité et sûreté	1. Promouvoir des solutions globales de surveillance environnementale et de gestion de crise	Nombre d'entreprises accompagnées dans un méta projet ayant lancés des nouveaux produits et services dont PME	160	Rapports activités	Annuelle	-	-	-	-	
		Pourcentage d'entreprises innovantes participants aux métaprojets ayant une part de leur Chiffre d'Affaires consacrée aux dépenses de R&D supérieure à 5%	50%	Obs. rég. Innov.	Biennale		33%			
		Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clés (ETP)	1800	Obs. rég. Innov.	Annuel	-	-	-	-	
		Nombre de création dans les périmètre des DAS et Kets	20	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-	-	
		Nouvelles implantations	80/3200	AFII	Annuelle					

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs/ libellé	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation	2010	2011	2012	2013
Santé	1. Améliorer la prise en charge du patient par un dépistage précoce, une aide au diagnostic médical et le développement des dispositifs médicaux	Nombre d'entreprises participant à un méta projet ayant lancés des nouveaux produits et services dont PME	120	Rapports activités	Annuelle	-	-	-	-
		Pourcentage d'entreprises innovantes participants aux métaprojets ayant une part de leur Chiffre d'Affaires consacrée aux dépenses de R&D supérieure à 5%	50%	Obs. rég. Innov.	Biennale	-	33%	-	-
	2. Développer des solutions de e-santé	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clés (ETP)	1200	Obs. rég. Innov.	Annuel	-	-	-	-
		3. Prévenir les maladies par l'alimentation méditerranéenne	Nombre de création dans les périmètre des DAS et Kets	40	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-
		Nouvelles implantations	80/3200	AFII	Annuelle	-	-	-	-
Mobilité intelligente et durable	1. Promouvoir des solutions de mobilité centrées usage pour l'optimisation de la gestion des flux de personnes ou des marchandises	Nombre d'entreprises accompagnées dans un méta projet ayant lancé des nouveaux produits et services dont PME	120	Rapports activités	Annuelle	-	-	-	-
		Pourcentage d'entreprises innovantes participant aux métaprojets ayant une part de leur Chiffre d'Affaires consacrée aux dépenses de R&D supérieure à 5%	50%	Obs. rég. Innov.	Biennale	-	33%	-	-
	2. Développer des nouveaux services et infrastructures portuaires et aéroportuaires économes en énergie et sûres	Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clés (ETP)	3000	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-	-
		Nb de création dans les périmètre des DAS et Kets	40	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-	-
		Nouvelles implantations	80/3200	AFII	Annuelle	-	-	-	-
Industrie culturelles-tourisme-contenu numérique	1. Développer des solutions d'e-tourisme et accroître la clientèle internationale	Nombre d'entreprises accompagnées dans un méta projet ayant lancés des nouveaux produits et services dont PME	120	Rapports activités	Annuelle	-	-	-	-
		Pourcentage d'entreprises innovantes participant aux métaprojets ayant une part de leur Chiffre d'Affaires consacrée aux dépenses de R&D supérieure à 5%	50%	Obs. rég. Innov.	Biennale	-	33%	-	-
		Création d'emplois dans les DAS et les technologies génériques clés (ETP)	2000	Obs. rég. Innov.	Annuel	-	-	-	-
		Nombre de création dans les périmètre des DAS et Kets	60	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-	-
		Nouvelles implantations/ emplois	80/3200	AFII	Annuelle	-	-	-	-

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs/ libellé	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation	2010	2011	2012	2013
--------------------------------	-----------------------	----------------------	------------	--------	---------------------------	------	------	------	------

Orientation 2 : Accompagnement de la croissance des entreprises par un écosystème régional d'innovation renforcé

Accompagner la croissance des entreprises innovantes à potentiel	1. Identifier et accompagner les entreprises à potentiel dans les différentes phases de leur développement	% d'entreprises innovantes (répertoriées dans le baromètre des PME innovantes) réalisant un Chiffre d'Affaires à l'export	75%	Obs. rég. Innov.	Biennale		50%		
		Nombre de PME dont la progression de CA sur 3 ans est 1,5 fois le taux moyen de leur secteur	900	Obs. rég. Innov.	Annuelle				
		Nombre d'ETI régionales pour mille entreprises	2,8	Obs. rég. Innov.	Biennale				1,2
		Pourcentage de PME innovantes (répertoriées dans le baromètre des PME innovantes) réalisant un Chiffre d'Affaires à l'export > 10%	40%	Obs. rég. Innov.	Biennale		28%		
		Emplois créés par des projets d'investissements étrangers	16000 (2000 par ans)	AFI	Annuelle	1972	2116	1926	
		Nb d'entreprises accompagnées à la création dont la progression de CA sur 3 ans est 1,5 fois le taux moyen de leur secteur (base 2010)	100	Obs. rég. Innov.	Biennale				
		% de PME innovantes déclarant avoir des difficultés d'accès aux financements extérieurs (BA, Fonds d'investissements, ...)	10%	Obs. rég. Innov.	Biennale		18%		
		% de PME innovantes ayant entre 50 et 99 employés	8%	Obs. rég. Innov.	Biennale		3%		
		Taux de création d'entreprises (%) au niveau régional	16%	Insee	Biennale				16,3
	2. Construire une offre de services lisible et des solutions adaptées aux profils des entreprises	Taux de satisfaction client (échelle : pas du tout, pas vraiment, assez, très satisfaits)	50% de très satisfaits	Obs. rég. Innov.	Biennale				En cours de traitement
		% de croissance des investissements privés (€) : BA et CR (base 2014)	+10%	Obs. rég. Innov.	Biennale	-	-	-	-
		Connaissance des aides/ soutiens à l'innovation	Plutôt non 30%	Obs. rég. Innov.	Biennale		50%		En cours de traitement
	3. A Stimuler les projets d'innovation les plus porteurs de Valeur Ajoutée : innovation service	Taux d'innovation dans le secteur de services technologiques	70%	INSEE (CIS)	Quadriennale		61% 2006-2008		En cours
		N d'entreprises de services accompagnées dont la progression de CA sur 3 ans est 1,5 fois le taux moyen de leur secteur (base 2014)	550	Obs. rég. Innov.	Triennale	-	-	-	-
		Investissements public/ privés dans des projets d'innovation services (montant) - indicateur à mettre en place	-	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-	-
		Nombre d'emplois créés dans les entreprises ayant été accompagnées dans l'innovation service	3000	Obs. rég. Innov.	Annuelle	-	-	-	-
		% d'entreprises ayant introduit une (forte) amélioration du produit ou du service expérimenté	80%		Annuelle	-	-	-	-
		L'analyse des usage a-t-elle utile pour la mise en marché de nouveaux services/produits/solutions	75% (beaucoup)	Obs. rég. Innov. PACAlabs	Annuelle	-	-	-	-
		% d'entreprises ayant trouvé des nouveaux clients	50%		Annuelle			11%	
	3. B Stimuler les projets d'innovation les plus porteurs de Valeur Ajoutée : innovation par les usages	% d'entreprises qui ont créé des nouveaux emplois suite à l'expérimentation par les usages	70%		Annuelle				32%

Orientation et macro objectifs	Objectifs spécifiques	Indicateurs/ libellé	Cible 2022	Source	Fréquence d'actualisation	2010	2011	2012	2013
Renforcer l'écosystème régional	1. Favoriser l'innovation dans les territoires	Taux d'accès de la population (des territoires concernés par le déploiement) au Très Haut Débit (accès à large bande d'au moins 30 Mbps)	70%	Scoran	Biennale	-	-	-	-
		Difficulté de recrutement anticipées par les entreprises	43%	Pôle emploi	Annuelle			46,60%	
		Difficulté de recrutement anticipées par les entreprises dans le haut niveau de formation	44%	Pôle emploi	Annuelle			46,70%	
		Nombre d'emplois dans les TIC	62000	Obs. rég. Innov.	Tous les 4 ans			55000	
	3. Renforcer l'innovation par le numérique	Nombre d'entreprises dans les TIC	26000	Obs. rég. Innov.	Tous les 4 ans			22000	
Promouvoir l'innovation sociale et l'émergence de nouveaux modèles économiques	1. Promouvoir l'innovation sociale et l'émergence de nouveaux modèles économiques	Nombre d'emplois dans le secteur de l'ESS (%)	151000	Obs. rég. ESS	Biennale		13400		
	2. Soutenir la croissance, consolidation et la pérennité des entreprises à finalité sociale	Taux de survie des entreprises accompagnées à 5 ans (base année d'accompagnement)	70%	Obs. rég. Innov.	Sur cinq ans	-	-	-	-
	3. Appuyer l'émergence et la pérennisation de dynamiques socialement innovantes sur les territoires								
Gouvernance et pilotage	Assurer le pilotage opérationnel, la coordination de la mise en œuvre et le suivi des programmes structurants de la 3S	Lisibilité et efficacité de l'offre de services d'accompagnement (qualitatif)	50% très bien	Obs. rég. Innov.	Biennale	-	-	-	-
		Adéquation entre demande et offre d'accompagnement (qualitatif)	50% très bien	Obs. rég. Innov.	Biennale	-	-		
		Nombre d'emplois créés dans les entreprises accompagnées (par les différents dispositifs coordonnés par l'ARII)	7000	Obs. rég. Innov.	5 ans				

Ces indicateurs sont des indicateurs communs à la SRI et au PO